CRA n° 10 (2023-2024)
6e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2023-2024

## COMPTE RENDU
## AVANCÉ*

**Séance plénière**

Mercredi 24 janvier 2024

*Application de l'article 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

**SOMMAIRE**

*Ouverture de la séance*.....1

*Absences motivées*.....1

*Ordre du jour - Approbation*.....1

*Communications*.....1

*Communications*.....1

*Documents - Dépôt*.....2

*Communication*.....3

*Questions urgentes*.....3

*Question urgente de M. Bangisa à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la détresse des agriculteurs » ;*

*Question urgente de M. Schonbrodt à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les futures mobilisations des agriculteurs wallons » ;*

*Question urgente de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la réaction du Gouvernement face à la colère et l'appel d'un front commun des agriculteurs »*

Intervenants : M. le Président, MM. Bangisa, Schonbrodt, Desquesnes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....4

*Question urgente de M. Demeuse à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'opacité des marchés de recouvrement des taxes régionales »*

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....6

*Question urgente de M. Maroy à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la possible interdiction des avertisseurs de radars »*

Intervenants : M. le Président, M. Maroy, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....7

*Questions d'actualité*.....8

*Question d'actualité de Mme Goffinet à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la non-prolongation du permis concernant le parc éolien de Bourcy » ;*

*Question d'actualité de M. Janssen à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'exploitation du parc éolien de Bourcy »*

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, M. Janssen, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....8

*Question d'actualité de M. Di Mattia à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le contrat de service public 2024-2028 des TEC »*

Intervenants : M. le Président, M. Di Mattia, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....9

*Question d'actualité de M. Beugnies à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la dégradation des routes en suite des chutes de neige »*

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....11

*Question d'actualité de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les déclarations de l'administratrice générale du FOREm »*

Intervenants : M. le Président, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....12

*Question d'actualité de M. Devin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le financement de la supracommunalité » ;*

*Question d'actualité de Mme Sobry à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la demande de nouveaux financements pour les grandes villes »*

Intervenants : M. le Président, M. Devin, Mme Sobry, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....13

*Question d'actualité de M. Courard à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les implications pour la Wallonie du nouveau plan d'action national Environnement-Santé »*

Intervenants : M. le Président, M. Courard, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....15

*Débat d'actualité sur la pollution liée aux broyeurs à métaux en Wallonie, en application de l'article 145.4 du règlement*

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, Mme Ahallouch, M. Dupont, Mme Galant, MM. Tzanetatos, Clersy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal .....16

*Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 22 novembre 2023 entre l'État fédéral, la Communauté française et la Région wallonne en matière d'assistance aux victimes (Doc. 1552 (2023-2024) N° 1, 1bis et 2)*.....28

*Discussion générale*

Intervenants : M. le Président, MM. Bastin, Heyvaert, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....28

*Examen des articles*.....29

*Projet de décret relatif aux centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés et modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé, le décret du 12 novembre 2021 relatif à l'accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi et le Code judiciaire (Doc. 1551 (2023-2024) N° 1 et 2)*.....30

*Discussion générale*

Intervenants : M. le Président, MM. de Lamotte, Sahli, Mmes Lekane, Sobry, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....30

*Examen des articles*.....33

*Projet de décret portant assentiment aux accords de coopération du 2 février 2005 et du 20 octobre 2023 relatifs au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes, conclus entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (Doc. 1553 (2023-2024) N° 1 et 2)*.....33

*Discussion générale*

Intervenants : M. le Président, Mmes Vandorpe, Roberty, Lekane, Sobry, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....33

*Examen des articles*.....37

*Projet de décret modifiant l'article 694/2 du Code wallon de l'action sociale et de la santé relatif à l'aide aux personnes lesbiennes, gays, bisexuels, bisexuelles et transgenres (Doc. 1554 (2023-2024) N° 1 et 2)*.....38

*Discussion générale*

Intervenants : M. le Président, Mme Sobry, M. Heyvaert.....38

*Examen des articles*.....38

*Projet de décret modifiant le décret du 8 juin 2001 instituant une autorité indépendante chargée du contrôle et du suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne (Doc. 1556 (2023-2024) N° 1 à 3)*.....38

*Discussion générale*

Intervenants : M. le Président, MM. Antoine, Witsel, Beugnies, Bellot, Clersy, M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....38

*Examen des articles*.....42

*Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. de Lamotte à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur la mise en danger de l'extension du tram de Liège par MM. de Lamotte, Antoine, Crucke, Mme Goffinet et M. Desquesnes (Doc. 1561 (2023-2024) N° 1) et par MM. Bierin, Lomba et Mme Galant (Doc. 1562 (2023-2024) N° 1)*.....43

*Vote nominatif*

Intervenants : M. le Président, M. de Lamotte, Mme Cremasco, M. Liradelfo.....43

*Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hermant à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur la mise en place d'un système d'arrêt à la demande des bus des TEC par M. Hermant (Doc. 1563 (2023-2024) N° 1) et par M. Heyvaert, Mme Galant et M. Fontaine (Doc. 1564 (2023-2024) N° 1)*.....44

*Vote nominatif*

Intervenants : M. le Président, MM. Hermant, Heyvaert.....44

*Justification d'abstention*

Intervenants : M. le Président, M. Hermant.....45

*Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Desquesnes à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur l'extrême lenteur dans la rénovation des logements publics en Wallonie par MM. Desquesnes et Dispa (Doc. 1567 (2023-2024) N° 1) et par M. Lomba, Mmes Galant et Delporte (Doc. 1568 (2023-2024) N° 1)*.....45

*Vote nominatif*

Intervenants : M. le Président, MM. Dispa, Lomba, Beugnies.....45

*Projet de décret relatif aux centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés et modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé, le décret du 12 novembre 2021 relatif à l'accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi et le Code judiciaire (Doc. 1551 (2023-2024) N° 1 à 3)*.....47

*Votes nominatifs*.....47

*Vote sur l'ensemble*.....47

*Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 22 novembre 2023 entre l'État fédéral, la Communauté française et la Région wallonne en matière d'assistance aux victimes (Doc. 1552 (2023-2024) N° 1, 1bis et 2)*.....48

*Vote nominatif*.....48

*Projet de décret portant assentiment aux accords de coopération du 2 février 2005 et du 20 octobre 2023 relatifs au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes, conclus entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (Doc. 1553 (2023-2024) N° 1 et 2)*.....48

*Vote nominatif*.....48

*Projet de décret modifiant l'article 694/2 du Code wallon de l'action sociale et de la santé relatif à l'aide aux personnes lesbiennes, gays, bisexuels, bisexuelles et transgenres (Doc. 1554 (2023-2024) N° 1 et 2)*.....49

*Vote nominatif*.....49

*Projet de décret modifiant le décret du 8 juin 2001 instituant une autorité indépendante chargée du contrôle et du suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne (Doc. 1556 (2023-2024) N° 1 à 3)*.....49

*Vote nominatif*.....49

*Liste des intervenants*.....50

*Index des matières*.....51

*Abréviations courantes*.....52

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Frédéric, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 14 heures 2 minutes.*

**M. le Président**. – La séance est ouverte.

## ABSENCES MOTIVÉES

**M. le Président**. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- Mme Gahouchi, MM. Lenzini, Lepine, Mmes Pécriaux, Durenne, Laffut, Nikolic et Vandevoorde, pour raisons de santé ;
- Mme de Coster-Bauchau, pour raisons familiales.

## ORDRE DU JOUR

*Approbation*

**M. le Président**. – Conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

## COMMUNICATIONS

**M. le Président**. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, que les pétitions suivantes m'ont été adressées :

- la pétition sur « Moins d'industries et de pollution et plus d'espaces verts, de qualité de l'air et de l'eau », signée par 14 personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal ;
- la pétition pour que le Schéma de développement territorial (SDT) soit soumis à une consultation citoyenne plus juste, signée par 14 personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture.

## COMMUNICATIONS

**M. le Président**. – Les institutions européennes m'ont transmis une proposition de règlement pouvant faire l'objet d'un avis du Parlement ainsi que deux consultations.

Divers documents m'ont été adressés :

- l'avis SCIEN.23.03.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) relatif au renouvellement de la reconnaissance de l'ISSeP comme organisme de recherche ;
- l'avis SCIEN.23.04.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) relatif à l'avant-projet d'AGW portant modification de l'AGW du 18 septembre 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie ;
- l'avis Energie.23.21.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006, l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2006, l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 décembre 2010 et l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 février 2022 ;
- l'avis A.1573 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet d'arrêté du GW modifiant certaines dispositions du Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé, relatives à l'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA) ;
- l'avis A.1574 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif au financement des entreprises de travail adapté (ETA) ;
- l'avis A.1576 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) concernant le projet d'arrêté du GW relatif à la santé mentale ;

- l'avis RUR.23.1218.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant la partie réglementaire du Livre Ier du Code de l'environnement ;
- l'avis RUR.23.1283.AV-Nature du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet d'AGW modifiant l'AGW du 8 septembre 2016 relatif à l'octroi de subventions pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger et d'un alignement d'arbres ainsi que pour l'entretien des arbres têtards ;
- la résolution du Sénat visant à une harmonisation au sein de l'Union européenne des droits des femmes vers le niveau le plus favorable ;
- la résolution du Sénat visant à l'adoption d'une convention internationale relative aux droits des personnes âgées ;
- la résolution du Sénat relative à l'impact de la drépanocytose dans la vie privée, scolaire et professionnelle et visant à améliorer la prise en charge des difficultés et des besoins des malades et de leurs familles ;
- l'avis ENV.23.138.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret modifiant diverses législations en matière d'environnement, de nature, de forêt, de ruralité et de bien-être animal. Première lecture ;
- l'avis A.1571 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière d'emploi, de formation, d'économie, (…) et sur l'avant-projet de décret-programme portant des mesures diverses pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution ;
- l'avis A.1575 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret du GW relatif au dispositif de lutte contre la maltraitance des aînés.

Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir une notification d'arrêt :
- la notification de l'arrêt n° 5 du rôle 8086 concernant la demande de suspension partielle du décret de la Région wallonne du 9 mars 2023 relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique, introduite par l'ASBL Recupel et autres.

La liste reprenant les documents et la notification d'arrêt de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

## DOCUMENTS

*Dépôt*

**M. le Président**. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres :
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture par M. Dodrimont sur les assurances climatiques multirisques en agriculture ; audition de Mme Dewasmes, Directrice de la Direction de la recherche et du développement au Département du développement, de la ruralité et des cours d'eau et du bien-être animal du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (ARNE) ; il sera imprimé et distribué sous le n° 1569 (2023-2024) N° 1 ;
- le projet de décret introduisant des dispositions relatives à l'accueil de jour des personnes sans abri ou sans chez soi dans le Code wallon de l'action sociale et de la santé (Doc. 1570 (2023-2024) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé, imprimé et distribué ;
- le projet de décret relatif à la sécurité d'exploitation des barrages-réservoirs (Doc. 1571 (2023-2024) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité, imprimé et distribué ;
- le rapport présenté au nom de la Commission des affaires générales et des relations internationales par M. Bangisa sur la pétition pour l'instauration d'assemblées citoyennes en Région wallonne ; il sera imprimé et distribué sous le n° 1572 (2023-2024) N° 1) ;
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité par M. Bierin sur la pétition demandant la gratuité des transports en commun ; il sera imprimé et distribué sous le n° 1573 (2023-2024) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité par M. Bierin sur la pétition contre la nouvelle taxation automobile ; il sera imprimé et distribué sous le n° 1574 (2023-2024) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité par M. Florent sur la pétition pour la réfection de la nationale 27 ; il sera imprimé et distribué sous le n° 1575 (2023-2024) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité par M. Bierin sur la pétition pour le rétablissement de la ligne de TEC 23 entre Spy et Jemeppe-sur-

Sambre/Velaine ; il sera imprimé et distribué sous le n° 1576 (2023-2024) N° 1 ;

- le rapport présenté au nom de la Commission du budget et des infrastructures sportives par MM. Furlan et Bellot sur la réforme de la fiscalité immobilière et du précompte immobilier ; auditions de M. Teller, Professeur d'urbanisme et d'aménagement du territoire à l'Université de Liège (ULiège) ; M. Kamanda, Coordinateur de la Structure de coordination de l'information patrimoniale (SCIP) ; M. Herman, ancien Administrateur au sein de l'Administration générale de la documentation patrimoniale, mesures et évaluations, du SPF Finances ; M. Dumonceau, Conseiller général – Chef de service Expertise opérationnelle et Support du Service public fédéral (SPF) Finances ; M. Goeyvaerts, Chercheur au centre de recherche ReTax de la KU Leuven ; M. Gehenot, Président de la Cellule fiscale d'expertise et de support stratégique de la Région wallonne ; M. de Lame, Membre du Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie ; M. Guisse, Directeur général du Service public de Wallonie (SPW) Finances ; M. Knapen, Coordinateur de la cellule Fiscalité locale du Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale ; Me Grégoire, Notaire et Président du Conseil francophone de la Fédération royale du notariat belge, et Me Wuilquot, Notaire et Présidente du Conseil francophone de la Fédération royale du notariat belge de 2017 à 2019 ; M. Franck, Administrateur de l'Union professionnelle du secteur immobilier (UPSI) ; Me Nemery de Bellevaux, Avocat ; MM. De Mul et Lafontaine, Président du Collège provincial et Directeur financier de la Province de Luxembourg, représentants habilités de l'Association des provinces wallonnes (APW) ; M. Garcia, Secrétaire général du Syndicat des locataires ; M. Flagothier et Mme Van Overmeire, Conseiller et Conseillère experte de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) ; MM. Hamal et Willems, Président et Secrétaire général du Syndicat national des propriétaires et des copropriétaires (SNPC) ; M. Bayenet, Professeur à l'Université libre de Bruxelles (ULB) ; M. Bourgeois, Professeur à l'Université de Liège (ULiège) ; il sera imprimé et distribué sous le n° 1579 (2023-2024) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture par M. Dodrimont sur la pétition pour une interdiction de la chasse ; il sera imprimé et distribué sous le n° 1586 (2023-2024) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé par Mme Roberty sur l'aperçu global de la mise en œuvre du Plan de promotion et de prévention de la santé à l'horizon 2030 (plan WAPPS) ; audition de Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes ; il sera imprimé et distribué sous le n° 1587 (2023-2024) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé par Mme Roberty sur la pétition pour que la passion du travail unisse Wallons et Flamands et sauve la Belgique ; il sera imprimé et distribué sous le n° 1590 (2023-2024) N° 1.

## COMMUNICATION

**M. le Président**. – Chers collègues, avec les membres du Bureau, nous avons l'honneur de vous inviter au colloque intitulé « La démocratie à l'heure des réseaux sociaux » qui se déroulera le mercredi 7 février 2024 à 9 heures dans la salle des séances plénières.

Cet événement est organisé pour la première fois, avec plusieurs intervenants de grande qualité. Je vous engage à vous manifester et à participer activement à ce colloque.

## QUESTIONS URGENTES

**M. le Président**. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance.

**QUESTION URGENTE DE M. BANGISA À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA DÉTRESSE DES AGRICULTEURS »**

**QUESTION URGENTE DE M. SCHONBRODT À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES FUTURES MOBILISATIONS DES AGRICULTEURS WALLONS »**

**QUESTION URGENTE DE M. DESQUESNES À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT FACE À LA COLÈRE ET L'APPEL D'UN FRONT COMMUN DES AGRICULTEURS »**

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle les questions urgentes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Bangisa, sur « la détresse des agriculteurs » ;
- M. Schonbrodt, sur « les futures mobilisations des agriculteurs wallons » ;
- M. Desquesnes, sur « la réaction du Gouvernement face à la colère et l'appel d'un front commun des agriculteurs ».

La parole est à M. Bangisa pour poser sa question.

**M. Bangisa** (PS). – Monsieur le Ministre, le monde de l'agriculture est en colère ; ça grogne aussi bien en Allemagne, en France qu'en Belgique. La grogne qui nous est expliquée par la Fédération wallonne de l'agriculture vient des éléments suivants : une baisse des revenus, une législation de plus en plus complexe, mais aussi une surcharge administrative.

À terme, pour la fédération, on court à court terme à la perte, à la disparition totalement du secteur. On peut remarquer dans les journaux que les personnes commencent à s'en rendre compte.

Nous plaidons vraiment pour une régulation du commerce et pour protéger le secteur. Il est de notre responsabilité de protéger ce secteur en tant que politicien, mais aussi d'assurer un cadre de vie digne aux agriculteurs.

Monsieur le Ministre, allez-vous rencontrer la Fédération wallonne de l'agriculture ? Allez-vous sensibiliser votre ministre fédéral de l'Agriculture ? Que répondez-vous à la détresse des agriculteurs en Région wallonne ? Quelles actions comptez-vous mener au niveau de la Région wallonne pour vraiment les soutenir ?

**M. le Président**. – La parole est à M. Schonbrodt pour poser sa question.

**M. Schonbrodt** (PTB). – Monsieur le Ministre, vous le savez, le monde de l'agriculture est en colère aujourd'hui. Il est en colère, mais également en deuil. Je voudrais commencer par présenter évidemment le soutien de mon groupe à la famille et aux proches de l'agricultrice française et de sa fille décédée hier à l'occasion d'un barrage filtrant. C'est quelque chose qui ne devrait pas arriver, évidemment, et qui participe aussi à la colère ; une colère contre les mesures européennes, mais aussi contre vos mesures, à savoir les mesures de votre Gouvernement en Wallonie.

Monsieur le Ministre, comment se fait-il qu'aujourd'hui encore il y ait des agriculteurs et des agricultrices qui soient forcés, contraints de vendre le fruit de leur travail à perte en dessous de leur valeur ? Comment se fait-il que des agriculteurs et des agricultrices qui font l'effort et le choix de la transition écologique en changeant leurs pratiques ne soient pas reconnus ni soutenus à la hauteur de leurs efforts et de leurs besoins ? Comment se fait-il que les agriculteurs et les agricultrices perdent foi en l'avenir parce qu'ils ne voient personne pour reprendre leur ferme et parce que le métier est trop pénible ?

Vous avez fait vos Assises de la terre et toutes vos réunions. Malgré tout, dans le concret, le prix du terrain – le prix du foncier – reste trop élevé pour les nouveaux agriculteurs qui voudraient se lancer. Monsieur le ministre, que répondez-vous aux agricultrices et aux agriculteurs mobilisés aujourd'hui ?

**M. le Président**. – La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, que serions-nous sans les agriculteurs qui nous nourrissent aujourd'hui ? La question est évidemment quelque chose auquel on est extrêmement sensible. Au moment de la crise du covid, on était bien content de retourner chez nos agriculteurs, mais beaucoup semblent avoir oublié aujourd'hui ô combien il est nécessaire d'avoir une agriculture efficace, nourricière et respectueuse de celles et ceux qui la produisent ?

Voilà le cri de détresse que l'on entend aux quatre coins de l'Europe. Vous êtes ministre de l'Agriculture en Wallonie, mais vous êtes également ministre wallon

de l'Agriculture. Au moment où la présidence belge de l'Union européenne est en œuvre, il vous revient donc, comme ministre participant au dialogue européen et à la présidence belge, de mettre ce sujet sur la table du Conseil européen.

Les problèmes sont partout les mêmes : surcharge administrative, insuffisance de revenus et mauvais traitements de la part de l'opinion. Comment allez-vous faire pour mettre ce point à l'agenda du Conseil européen ? Allez-vous ouvrir un dialogue ici avec l'ensemble des organisations agricoles, qu'il s'agisse de la FWA, de la FUGEA ou de la FJA ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Messieurs les Députés, il y a effectivement une grande colère et un grand malaise dans le monde agricole. Celle-ci et celui-ci sont légitimes et compréhensibles. Cette situation concerne, vous l'avez évoqué, un certain nombre d'autres pays européens, mais aussi notre pays et notre Région.

Tout d'abord, le monde agricole souffre d'un manque de revenus. La pression de contraintes diverses, la volatilité des marchés, la crise de l'énergie, le coût des intrants, l'impact de la guerre de la Russie en Ukraine et d'autres éléments encore font que le revenu est insuffisant ou, hélas, a disparu.

Le deuxième élément concerne la reconnaissance sociétale dont celles et ceux qui travaillent la terre ou qui produisent au départ de celle-ci pourraient se prévaloir légitimement. Cette reconnaissance sociétale se mue, se transforme trop souvent en regards accusateurs ou en propos accusateurs à l'égard de l'agriculture, laquelle serait coupable de tous les maux, ce qui est parfaitement inexact. Cette reconnaissance sociétale, ce poids de l'absence de reconnaissance pèse lourdement sur les épaules agricoles.

Le troisième point, ce sont des contraintes, notamment des contraintes environnementales. Le balancier du Green Deal, de revendications environnementalistes ou écologistes pèse trop lourdement sur les conditions d'activité, de production ou tout simplement les pratiques agricoles.

Chacun est bien conscient de la nécessité de relever et de répondre aux défis climatiques, de résilience et de protection des sols. Toutefois, il faut le faire en gardant à l'esprit les trois piliers du développement durable qui sont aussi sociaux, économiques et environnementaux.

Puis, il y a les éléments de simplification administrative, les contrôles, les normes et bien d'autres éléments encore divers : les dates pour les couverts végétaux, cette agriculture de date décalée par rapport à la réalité agricole. Tout cela pèse trop lourdement sur l'activité de nos fermiers et de nos agricultrices.

Il faut se saisir, Monsieur Desquesnes, de ce dialogue stratégique sur l'agriculture qui est à l'agenda du Conseil européen, qui était hier à l'agenda du Conseil européen, à l'invitation de la présidente de la Commission. L'invitation avait été adressée l'année dernière à Ursula von der Leyen pour définir l'avenir de notre agriculture au niveau européen.

Deuxièmement, il faut réformer un certain nombre d'éléments liés à la Politique agricole commune, et singulièrement à ses contrôles, à ses étapes, à ses échéances, à ses contraintes et à ses éléments administratifs que vous avez évoqués.

Troisièmement, il faut travailler à des mécanismes visant à lutter contre les abus de position dominante, éviter les accords commerciaux, notamment le MERCOSUR, qui viennent imposer chez nous des produits qui ne sont pas mis sur le marché avec les mêmes conditions sanitaires, de production, de bien-être animal que les nôtres et d'autres éléments encore.

Oui, je suis en contact avec les organisations agricoles. Oui, j'irai à leur rencontre, parce qu'à l'instar de ce qui se passe en France, nous devons être à l'écoute de ces difficultés, de ces souffrances et de ce grand rendez-vous que l'Europe doit prendre avec son monde agricole.

J'ai encore deux phrases pour partager avec vous, avec mon collègue français et avec toute la communauté agricole européenne, notre profonde douleur. Toutes nos condoléances sont adressées à la famille, aux proches et au monde agricole, suite au décès de cette jeune maman agricultrice et de sa fille sur un barrage hier en France.

**M. le Président**. – La parole est à M. Bangisa.

**M. Bangisa** (PS). – Merci, Monsieur le Ministre. Tout d'abord, il faut respecter et valoriser le travail des agricultrices et des agriculteurs. Ensuite, il faut entendre leur détresse et leurs demandes concrètes.

Vous avez toujours en main des outils pour y contribuer avec responsabilité, tout comme le ministre fédéral et la Commission de l'agriculture du Parlement wallon où je siège.

Chacun des groupes politiques aura bientôt à présenter ses propositions en la matière. J'encourage les agricultrices et les agriculteurs, ainsi que les Wallons et les Wallonnes, à en prendre connaissance pour poser leurs choix prochains qui seront déterminants.

**M. le Président**. – La parole est à M. Schonbrodt.

**M. Schonbrodt** (PTB). – Je dois vous avouer que vous m'avez un peu déçu, Monsieur le Ministre, parce que ce n'est pas dans votre habitude de vous dérober.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Votre déception est plutôt une bonne nouvelle pour moi.

**M. le Président**. – M. Schonbrodt à la parole.

**M. Schonbrodt** (PTB). – Vous le prendrez comme vous le voudrez, mais ce sont les agriculteurs et les agricultrices qui souffrent aujourd'hui et qui attendent de votre part d'arrêter de se cacher derrière, par exemple, aujourd'hui, des normes européennes. Ces normes européennes ne tombent pas du ciel, elles viennent de votre famille au MR ; de votre famille libérale qui dirige cette Europe quasiment depuis le début. Aujourd'hui, ce que les agriculteurs et les agricultrices veulent, ce ne sont pas des excuses relatives aux politiques qui ne sont pas bonnes, mais des solutions et des réponses.

Vous dites être de leur côté, mais vous savez ce que l'on dit, Monsieur le Ministre : « Il n'y a pas d'amour ; il n'y a que des preuves d'amour ». Aujourd'hui, les agriculteurs manifestent parce qu'ils attendent des solutions de votre part et qu'il n'y en a pas. Pour cette raison, nous soutiendrons leur manifestation.

**M. le Président**. – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, vous partagez nos constats sur les critiques du système actuel, sur les nécessaires corrections à réaliser au niveau européen, mais également au niveau wallon. Faut-il rappeler la malheureuse saga des BCAE 5 qui a chamboulé le monde agricole, perturbé et nécessité des allées et venues pour corriger le tir par rapport à une suradministration et à des mesures qui étaient inappropriées et incomprises par les agriculteurs ?

Vous avez aussi une responsabilité au niveau régional et je pense qu'une partie des critiques aujourd'hui formulées par les organisations agricoles concerne la mise en œuvre à ce niveau. Au niveau européen, il ne faut pas attendre les élections pour agir. Vous êtes les mains dans le cambouis. J'ai entendu vos promesses qui changent du discours libéral classique. J'espère qu'elles se traduiront par ce que vous entreprendrez en tant que ministre représentant notamment la Belgique au Conseil agricole européen dans le cadre de la présidence.

## QUESTION URGENTE DE M. DEMEUSE À M. DOLIMONT, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « L'OPACITÉ DES MARCHÉS DE RECOUVREMENT DES TAXES RÉGIONALES »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Demeuse à M. Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'opacité des marchés de recouvrement des taxes régionales ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, une certaine opacité semble régner sur les marchés d'huissiers en Région wallonne dans le recouvrement des taxes régionales. C'est en tout cas ce que nous apprend la *DH* ce matin. L'on parle de marchés à plusieurs centaines de millions d'euros. Visiblement, cela fonctionnerait via des conventions de collaboration qui ne fonctionneraient pas réellement via des marchés publics et qui permettraient à l'administration de confier plus ou moins de dossiers à tel ou tel huissier. C'est en tout cas ce qui nous est rapporté.

Monsieur le Ministre, qu'en est-il ? Que faites-vous pour apporter toute la transparence dans ce dossier ? Comment procéder pour mettre fin à cette forme d'opacité dans ces marchés d'huissiers ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Dolimont.

**M. Dolimont**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, comme vous, j'ai pu en prendre connaissance, légèrement en amont, par un article dans Le Paon paru vendredi. J'avais directement interrogé mon administration pour qu'elle me donne un topo clair. Ensuite, un article dans la *DH* – comme vous l'avez souligné – est paru ce jour. Pour retracer un peu l'historique du dossier, cela date de 2014 où des marchés publics avaient été lancés pour les procédures de recouvrement, cela à plusieurs reprises. Ensuite, ils ont dû être abandonnés en 2015 – je ne commenterai pas la procédure, eu égard aux nombreuses procédures de recours qui ont eu lieu sur l'attribution de ces marchés –, et il a été décidé de procéder par convention avec la Chambre nationale des huissiers de justice.

Cela fonctionne de cette manière depuis 2015. Il est clair, selon moi, que la volonté était d'avoir une répartition territoriale la plus adaptée possible. Il faut clarifier les critères qui ont été définis. J'ai d'ailleurs demandé à mon cabinet de rédiger une note verte pour obtenir un détail relativement aux critères d'objectivité mis en place pour l'attribution et la répartition territoriale qui en découlaient. Je termine, Monsieur le Président, on aura l'occasion d'y revenir plus longuement dès que j'aurai eu réponse aux différents

éléments demandés dans la note verte. Je peux cependant vous inviter à déjà me poser l'ensemble des questions et je ne manquerai pas de vous faire le retour de l'administration sur les différents points qui ont été évoqués.

**M. le Président**. – La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Vous l'avez dit, c'est une situation qui dure de puis des années. On doit, dans ce dossier, assurer toute la transparence, ainsi que le respect des procédures et de la concurrence. On parle d'un marché à plusieurs centaines de millions d'euros. Je ne manquerai pas de revenir vers vous en commission pour en connaître le suivi.

On doit éviter le fait du prince dans ce dossier. Je compte sur vous pour assurer cette transparence et la fin de l'opacité.

## QUESTION URGENTE DE M. MAROY À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LA POSSIBLE INTERDICTION DES AVERTISSEURS DE RADARS »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Maroy à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la possible interdiction des avertisseurs de radars ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

**M. Maroy** (MR). – Madame la Ministre, les avertisseurs de radars sont-ils un danger pour la sécurité routière ou au contraire constituent-ils un outil utile ? Le débat est relancé suite à l'enquête réalisée par Vias. L'institut recommande l'interdiction de ces dispositifs lorsque l'on conduit. Ces dispositifs sont Coyote, Waze et Google Maps. Pourquoi ce plaidoyer en faveur de l'interdiction ? Selon Vias, ils pousseraient les conducteurs à rouler plus vite et ils constitueraient une source de distraction ; Touring pense exactement le contraire.

Quant à vous, Madame la Ministre, vous vous êtes exprimée ce matin dans les colonnes de Sudpresse pour dire que vous étiez contre une interdiction pure et simple et, au contraire, pour affirmer que vous étiez pour plus de collaboration avec ces applications de manière à en faire de véritables partenaires de la sécurité routière. Pourriez-vous développer les collaborations déjà en place, celles auxquelles vous pensez, et déployer un petit peu votre argumentation ?

**M. le Président**. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

**Mme De Bue**, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Monsieur le Député, permettez-moi une mise au point. Plutôt que d'interdire les avertisseurs, je préfère effectivement la collaboration. C'est ce que nous faisons en Wallonie depuis un certain nombre d'années, particulièrement avec Coyote, qui collabore à la fois avec la police et l'AWSR.

Figurez-vous que, grâce à un certain nombre de données, nous parvenons à éviter des accidents. Prenons l'exemple des conducteurs fantômes : on a déjà pu signaler 23 conducteurs fantômes, ce qui a permis de sauver 23 vies. Grâce à ces données, on peut envoyer des messages de prévention, comme la présence d'ouvriers sur les chantiers routiers ou autoroutiers. Je considère ces applications plutôt comme un outil d'aide à la décision. Cela évolue véritablement vers des outils de prévention en termes de sécurité routière. Nous avons pu aussi, grâce à ces collectes de données, réaliser une cartographie qui visait à identifier les virages dangereux.

Comme vous le savez, en Wallonie, on signale la présence de radars pour que les conducteurs adaptent leur comportement dans des zones accidentogènes. Concernant les contrôles d'alcoolémie, je tiens à vous dire que ni l'application Coyote ni l'application Waze n'ont un bouton de signalement pour avertir de ces derniers. Je ne partage donc pas du tout la position de Vias.

**M. le Président**. – La parole est à M. Maroy.

**M. Maroy** (MR). – J'aimerais tout d'abord dire que ces dispositifs sont très implantés puisqu'ils sont utilisés par 37 % des conducteurs, et ce, régulièrement.

Je pense, Madame la Ministre, que votre approche qui consiste à faire de ces outils des assistants utiles pour améliorer la sécurité routière est celle du bon sens. Les exemples que vous avez donnés en témoignent. Comme vous, je suis persuadé que nous avons tout à gagner à voir dans ces applications, dans ces outils, des amis plutôt que des ennemis.

À Vias, je leur dirais : « N'ayez pas peur de la technologie ».

## QUESTIONS D'ACTUALITÉ

**M. le Président**. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GOFFINET À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA NON-PROLONGATION DU PERMIS CONCERNANT LE PARC ÉOLIEN DE BOURCY »

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. JANSSEN À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'EXPLOITATION DU PARC ÉOLIEN DE BOURCY »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité de :

- Mme Goffinet à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la non-prolongation du permis concernant le parc éolien de Bourcy » ;
- M. Janssen à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'exploitation du parc éolien de Bourcy ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

**Mme Goffinet** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le parc éolien de Bourcy date d'il y a quelques années, puisqu'il arrive en fin d'exploitation. Récemment, la Commune de Bastogne a appris la volonté de le prolonger de dix ans.

Ce n'est pas un parc dont il n'a jamais été question ici, au Parlement. Il suscite notamment un bon nombre d'inquiétudes des riverains, que ce soit en termes de nuisances sonores, d'effets stroboscopiques ou d'effets sur la faune et la flore.

C'est vrai qu'il y a deux volets dans un dossier éolien : il y a la partie urbanistique et la partie environnementale. Cela fait l'objet d'un permis unique et, dans le cadre d'une prorogation, seul le volet environnemental est consulté. Néanmoins, comme il y a ces deux volets, lors de l'octroi du permis, cette vision globale est analysée dans les aspects environnementaux et urbanistiques.

Ma question s'adresse aux deux ministres compétents en la matière. Tout d'abord, plus particulièrement pour Mme la Ministre Tellier : comment allez-vous prendre en compte ces effets négatifs avérés sur la population dans le cadre de cette prolongation de permis ? De manière plus générale, comment peut-on à tout moment veiller à cet équilibre entre l'aspect environnemental, l'aspect santé et l'aspect aménagement du territoire, compte tenu du fait que le contexte d'aménagement du territoire peut évoluer également et que ce n'est pas uniquement au moment d'un dépôt de permis que ce point doit être abordé ?

**M. le Président**. – La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

**M. Janssen** (MR). – Madame la Ministre, notre collègue Mme Goffinet a déjà précisé le contexte : sept éoliennes tournent sur Bourcy depuis 2009. Le permis d'exploitation est valable pour une durée de 20 ans. Il y a peu, la commune concernée, Bastogne, a reçu une demande de prolongation de ce permis pour une durée de 10 ans. La commune a immédiatement fait savoir qu'elle était très hostile à ce projet parce qu'une série de nuisances sont générées : des atteintes à la biodiversité et au paysage.

Par ailleurs, la commune a demandé aux autorités régionales « de donner instruction au fonctionnaire technique de la Région wallonne de ne pas prolonger la durée d'exploitation du parc éolien de Bourcy au-delà de 2028. »

Quelle est votre réaction à ce sujet ? Comment vous positionnez-vous en la matière ? Par ailleurs, n'est-il pas surprenant de s'adresser ainsi à l'autorité de recours en première instance ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame et Monsieur les Députés, tout d'abord, une petite précision juridique et en termes de compétences : même si je reçois toujours avec attention et plaisir un certain nombre de correspondances, je n'ai pas de compétence en la matière puisque la prolongation de l'activité et du permis pour couvrir une activité relève en l'espèce du fonctionnaire technique. Dès lors, je ne vois pas à quel titre il m'est demandé de prendre une attitude dans un dossier à propos duquel je n'ai pas de compétence fonctionnelle. Il s'agit probablement d'une erreur d'analyse ou d'une erreur juridique du bourgmestre de Bastogne ou de ses services. Je me permets d'attirer l'attention sur cet élément.

Ensuite, de façon générale, je peux partager mon analyse et ma conviction concernant les permis éoliens. Vous savez que j'ai été régulièrement critiqué pour avoir

refusé un certain nombre de permis ou, en tout cas, d'avoir, dans le volet qui relève de mes compétences, refusé un certain nombre de permis parce que je trouve que ces permis doivent être analysés de façon équilibrée, en tenant compte de l'impact sur les riverains, pour la population, pour le cadre de vie, pour la nature, pour les zones touristiques ou pour les zones préservées.

Je suis engagé pour développer notre potentiel et notre capacité en énergies renouvelables, mais pas n'importe comment et pas à n'importe quel prix. C'est le message général que je me permets de faire. Je viens d'ailleurs de refuser encore des permis en ce qui concerne, par exemple, Houffalize où l'on se trouvait dans des situations compliquées à mes yeux.

S'il y a une volonté de modifier ou d'intervenir dans le dossier, peut-être que la commune peut solliciter le contrôle du respect des dispositions liées aux éoliennes en activité à Bourcy, ou encore peut-être que ces dispositions soient modifiées en ce qui concerne le permis, en application de l'article 65 du décret du 11 mars 1999 qui permet ce type d'approche.

Il s'agit d'un dossier que je connais bien, Madame Goffinet, puisque j'ai visité les lieux. J'ai posé à plusieurs reprises des questions, ici au Parlement, et je soutiens la préoccupation des riverains, néanmoins permettez-moi une petite correction : pas au point que le dossier des éoliennes de Bourcy devienne, comme vous l'avez évoqué, les éoliennes de Borsus. Ce n'est pas le cas, ce sont bien les éoliennes de Bourcy.

**M. le Président**. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier**, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame et Monsieur les Députés, mon collègue a déjà fait le point de façon très longue sur les enjeux de procédure. Je me permettrai donc simplement d'ajouter quelques éléments factuels.

Tout d'abord, l'administration a bien reçu une demande de l'exploitant en date du 20 novembre dernier pour prolonger l'exploitation des éoliennes existantes pour une durée de 10 ans, ce que prévoit la législation. La législation prévoit, en effet, comme l'a indiqué mon collègue, que c'est le fonctionnaire technique qui est compétent pour se positionner eu égard à cette demande. Je précise aussi – c'est une précision importante – que, dans le cadre d'une prolongation de ce type, il n'existe pas de recours ministériel à cette décision, contrairement au permis classique en matière éolienne où nous sommes, Willy Borsus et moi-même, compétents en matière de recours. Dans ce cas-ci, si recours il devait y avoir sur la décision du fonctionnaire technique, ce recours devrait se faire directement au Conseil d'État.

Je précise enfin que j'entends l'appel du bourgmestre concerné. Je précise aussi que je respecte l'impartialité et l'analyse du fonctionnaire technique plein et entier, et je laisserai l'administration se positionner en toute connaissance de cause sur le dossier. Il ne m'aurait pas appartenu de me positionner, si j'avais été instance de recours. Il m'appartient encore moins de le faire si je ne suis pas instance de recours.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Goffinet.

**Mme Goffinet** (Les Engagés). – Merci pour les réponses des deux ministres. Je comprends qu'il y a une procédure en cours, mais mon propos était beaucoup plus large puisque c'était d'avoir une réflexion sur comment, à tout moment, on peut s'assurer du bon équilibre entre le volet urbanistique et le volet environnement-santé dans le cadre de ce type de dossier, sachant que l'on est obligé d'introduire un permis unique uniquement si l'on change, par exemple, le mât. Il n'y a plus du tout de réflexion qui se fait en cas de prolongation. J'espère donc que l'administration sera bien attentive à la vétusté du site et aux impacts négatifs qu'ils ont actuellement sur la population, la faune et la flore.

**M. le Président**. – La parole est à M. Janssen.

**M. Janssen** (MR). – Monsieur le Ministre, merci pour vos réponses. Je crois que nous sommes tous favorables à un mix énergétique le plus décarboné possible, mais assurons-nous que ce mix énergétique se fasse dans des conditions respectueuses de l'environnement, de la faune, de la flore et des paysages.

Merci aussi d'avoir précisé que c'est le fonctionnaire technique qui doit donc se positionner en la matière et que, en cas de recours, si recours il y a, ce sera directement au Conseil d'État.

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DI MATTIA À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LE CONTRAT DE SERVICE PUBLIC 2024-2028 DES TEC »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Di Mattia à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le contrat de service public 2024-2028 des TEC ».

La parole est à M. Di Mattia pour poser sa question.

**M. Di Mattia** (PS). – Monsieur le Ministre, jeudi dernier, les responsables de l'OTW, l'Opérateur de transport de Wallonie, la maison mère des TEC, et vous-même avez signé le contrat de service public pour la période 2024-2028. Pour financer les grands chantiers

qui sont particulièrement conséquents, les TEC voient leur dotation majorée de près de 200 millions d'euros annuels, ce qui porte à une dotation de près de 1 milliard d'euros par an. C'est conséquent.

Il faut également noter que 1,5 milliard d'euros sont prévus pour des investissements d'infrastructures.

Mes questions sont assez simples : pouvez-vous nous indiquer la manière avec laquelle ces moyens accrus vont soutenir l'ambition wallonne de renforcer l'offre modale des bus et des trams à l'horizon 2030 ?

Je voudrais également vous entendre en matière d'infrastructure. Je vous ai posé une question sur les bus, qui sont véritablement la solution d'avenir. Y aura-t-il une évaluation, voire un renforcement de ces projets pilotes dans le cadre de cette programmation quadriannuelle ?

Je voudrais également vous entendre en matière d'intermodalité. Dans quelle mesure ce nouveau contrat va-t-il favoriser l'interconnexion entre les TEC et l'offre ferroviaire fédérale sur cinq points :

- l'offre ;
- l'information et la billetterie ;
- la tarification ;
- les infrastructures ?

Enfin, il est également prévu dans ce contrat une continuité de service public en cas de mouvements sociaux, d'intempéries ou de conditions techniques. Quels sont les moyens prioritaires alloués ? Comment seront-ils organisés sur les lignes les plus fréquentées ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Minitre Henry.

**M. Henry**, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, c'est évidemment un sujet très important que vous posez et auquel il me sera difficile de répondre de manière totalement exhaustive en deux minutes, vous vous en doutez. On peut bien sûr y revenir.

C'était simplement le temps normal de signature du contrat de service public. C'est une bonne chose que nous ayons pu conclure cette négociation et la valider au niveau du Gouvernement. C'est un travail qui nous a occupés pendant de nombreux mois l'année dernière, de telle manière qu'il n'y a pas de trou, je dirais, entre le contrat de service public qui se termine et le nouveau qui commence pour cinq ans.

Il s'inscrit bien sûr dans la continuité de tout ce qui a été fait sous cette législature, c'est-à-dire de déploiement du transport en commun, de renforcement de l'offre de l'ordre de 10 % à l'échelle de l'ensemble de la Région. Il y a bien sûr, comme vous le savez, un certain nombre de projets structurants qui sont en cours. Il y a aussi tous les objectifs de décarbonation de la flotte qui nous sont imposés par le niveau européen. Il y a aussi les enjeux d'attractivité du service, la ponctualité, l'information en temps réel pour les voyageurs, la fiabilité du service, et cetera, l'accès PMR, bien entendu.

Toutes ces questions, bien sûr, se retrouvent dans un contrat de service public qui est assez fourni, assez détaillé, qui délivre donc l'ensemble de ces objectifs et de ces sous-objectifs, je dirais, et bien sûr qui est aussi assorti d'indicateurs.

Il y a 22 indicateurs qui sont prévus, qui permettront donc de suivre, année après année, la mise en œuvre du contrat de service public en termes de ponctualité, d'offres, d'amélioration de l'accès pour les PMR par exemple, et cetera.

Tout ceci traduit la continuité de notre politique, de ce qui est en cours maintenant, de ce que nous avons mis en œuvre et qui doit se poursuivre. Vous l'avez dit, en 2024, cela implique des budgets très conséquents supplémentaires puisque le transport coûte. Le transport public coûte et nécessite donc des budgets importants.

Évidemment, il reste aussi pour le futur une marge importante pour le prochain gouvernement, puisque forcément, en termes notamment de déploiement de l'offre, c'est logique que chaque législature fasse ses choix et confirme l'ampleur du soutien qu'il va vouloir donner à la poursuite de ce déploiement. Ce sera pour le prochain gouvernement. Mais donc le contrat de service public est bien clair par rapport à tout cela et détaille l'ensemble de ces éléments.

**M. le Président**. – La parole est à M. Di Mattia.

**M. Di Mattia** (PS). – Je remercie le ministre. Les éléments de réponse qu'il nous apporte conforte deux choses, à savoir qu'il y a la confirmation que l'obligation de moyens est rencontrée puisque 1,5 milliard d'euros en matière d'investissements d'infrastructure, c'est conséquent. La dotation qui est renforcée, comme je l'ai dit et comme vous l'avez rappelé, c'est conséquent.

Les indicateurs seront à suivre puisque, au delà de l'obligation de moyens et une obligation de résultat. Je vous ai interrogé sur l'intermodalité sur des priorités d'avenir, vous avez complété en matière de PMR ou d'autres paramètres. Je crois que je vais y revenir à travers une question orale.

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BEUGNIES À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LA DÉGRADATION DES ROUTES EN SUITE DES CHUTES DE NEIGE »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Beugnies à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la dégradation des routes en suite des chutes de neige ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

**M. Beugnies** (PTB). – Monsieur le Ministre, voudriez-vous que les gens se souviennent de vous pour avoir été le « ministre des Nids-de-poule » ?

Je vous pose la question parce que, rappelez-vous, il y a quelques semaines, je vous ai déjà interrogé sur l'état catastrophique des routes en Wallonie en mettant bien en avant le danger que représentent les ornières et les nids-de-poule pour les motards qui risquent leur vie, mais aussi pour les automobilistes. C'est un problème très important.

Les gens restent en colère et, franchement, je les comprends. Quand on voit les taxes que l'on paie, comment est-il possible d'avoir des routes pareilles en comparaison avec celles de nos voisins ? Vous m'avez répondu : « Des investissements sont en cours, sont en train de se réaliser ». Cependant, dans les faits, on ne voit pas l'état des routes s'améliorer.

En plus, avec les conditions hivernales que nous avons eues – la neige, le gel, le sel –, toute une série de nids-de-poule réapparaissent sur des routes qui, pourtant, avaient été réparées, mais pas en profondeur. C'est là le problème. Pourquoi ne réparez-vous pas en profondeur ? Vous rognez sur le budget et vous préférez mettre des rustines alors que des routes parfaitement réalisées ont une durée de vie de 30 à 40 ans.

Êtes-vous conscient que mettre des rustines par-ci par-là pour boucher les trous finit par coûter plus d'argent que de mettre les moyens une bonne fois pour toutes et investir afin de réparer en profondeur les routes ?

Quand je dis que cela coûte plus d'argent, ce n'est pas à vous, mais aux gens qui paient des taxes et qui en ont marre de payer des taxes parce qu'ils ont l'impression que cela ne sert à rien.

Allez-vous augmenter le budget alloué à l'état des routes pour permettre aux entreprises de travaux publics de réaliser des routes qui tiennent le coup plusieurs années ? Ces entreprises voudraient bien faire du travail de qualité. D'ailleurs, *big up* à tous ces travailleurs qui travaillent la nuit et à l'extérieur. Elles voudraient bien le faire, mais vous ne leur en donnez pas les moyens.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Henry.

**M. Henry**, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, vous avez raison : si les réparations sont faites en profondeur, elles durent plus longtemps. C'est exactement le sens dans lequel nous travaillons. C'est la raison pour laquelle il y a beaucoup de travaux en cours de longue durée – certains s'en plaignent parfois – sur nos routes et nos autoroutes, et que nous avons augmenté de manière très importante les budgets prévus précisément pour l'entretien du réseau, en particulier en termes de raclage-pose, qu'il s'agisse du réseau structurant ou du réseau non structurant, avec des priorités d'intervention par rapport à la fréquentation de ces routes et par rapport à leur état actuel.

Comme je l'ai déjà expliqué à plusieurs reprises, il nous faut des budgets constants et suffisants par rapport à l'ampleur du réseau. Nous les avons augmentés, et il faudra probablement encore les augmenter à l'avenir parce que nous avons un réseau très étendu et, à certains endroits, vieillissant. Comme je vous l'ai déjà expliqué, nous avons notamment hérité des voiries sur le réseau secondaire provincial, pour lesquelles un budget n'existait pas et le budget régional doit petit à petit réaugmenter dans ce sens. Votre question est ambiguë parce que, ces différents débats, nous les avons déjà eus plusieurs fois.

Votre question porte sur les dégradations à la suite de la neige ou du gel. Je vous confirme que, depuis toujours, quand il neige et quand il gèle, il y a des dégâts aux routes. C'est pour cela qu'il est prévu des interventions d'urgence et que des budgets importants sont disponibles. L'administration, dès qu'il y a un épisode comme celui que nous venons de connaître, répertorie les problèmes les plus urgents qui font suite à ces situations, soit éventuellement des réparations qui n'ont pas tenu, soit d'autres dégradations parce que les dégradations se produisent tout le temps à la suite du trafic de manière générale. Des interventions d'urgence sont prévues à la suite d'épisodes comme ceux-ci dès que la météo le permet. L'administration est en train de recenser les interventions nécessaires, comme cela a toujours été le cas les années précédentes.

**M. le Président**. – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). – Monsieur le Ministre, il n'y a pas qu'en Belgique qu'il gèle et qu'il neige. En France, aux Pays-Bas et au Luxembourg aussi. Pourtant, ils n'ont pas les mêmes problèmes que nous. Il faut donc vous poser la question sur la qualité des routes.

Votre réponse ne me rassure pas parce que c'est la même que celle que vous avez faite il y a quelques semaines. Les nids-de-poule peuvent causer des dégâts irréversibles. J'imagine que vous vous en rendez compte.

Je dois reconnaître que l'inaction des gouvernements qui se sont succédé, avec tous les partis traditionnels ici présents, y compris les Engagés, n'a pas aidé à améliorer la situation.

Aujourd'hui, votre responsabilité est mise en cause. Vous faites des choix qui ne correspondent pas à ce que les gens attendent de vous. Vous devez garantir la sécurité des usagers de la route et vous ne le faites pas. En tant que ministre de la Mobilité, c'est inacceptable.

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DISABATO À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES DÉCLARATIONS DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DU FOREM »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les déclarations de l'administratrice générale du FOREm ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

**M. Disabato** (Ecolo). – Madame la Ministre, je vais essayer de ne pas avoir de nid-de-poule dans mon raisonnement. Je voulais vous interroger concernant les déclarations de Mme Yerna, nouvelle administratrice générale du FOREm. Elle est arrivée il y a très peu de temps, elle a pris ses fonctions au 1er décembre, si je me souviens bien.

Elle pointe trois priorités. Tout d'abord, il y a l'augmentation du nombre d'entreprises accompagnées en termes de ressources humaines. Il y en a actuellement 80 000. Elle veut avoir 15 000 entreprises en plus.

Elle évoque aussi un problème de compétences. C'est vrai qu'à peu près la moitié des demandeurs d'emploi wallons sont peu qualifiés. Elle dit que nous avons 22 000 personnes qui sont formées chaque année, et elle souhaite une augmentation de 10 %.

Elle évoque aussi 75 % de personnes qui trouvent un emploi après ces formations. Après avoir été rechercher les informations dans le dernier rapport 2022, on a pu constater qu'elle parlait des formations de plus de 12 mois.

Or, le FOREm donne toute une série d'autres formations qui sont des formations de beaucoup plus courte durée. Il y aura aussi une série de questions à se poser, mais on y reviendra en commission, puisque l'on vient de décider d'auditionner Mme Yerna.

Elle évoque la question d'une plateforme qui pourrait regrouper toutes les demandes de stages, d'emploi, et cetera. Cela permettrait aussi d'éviter de toujours solliciter les mêmes employeurs par différentes structures, puisque l'on a un paysage de la formation relativement large.

Enfin, troisième élément, 100 000 personnes sont accompagnées aujourd'hui. Elle souhaite augmenter aussi de 10 %, avec 10 000 personnes accompagnées en plus.

Il se pose la question du paysage. Vous vous êtes exprimée vous-même il y a quelque temps dans *l'Écho* pour évoquer la question de la lisibilité. Je peux partager le propos, mais il y a aussi la manière d'y arriver, et notamment d'associer les différents acteurs, mais aussi les interlocuteurs sociaux.

Je renvoie à ce qui se fait, par exemple, à Bruxelles, où il y a une plateforme, un sommet social chaque année. Comptez-vous associer les différents partenaires sociaux par rapport à cela ? Que pensez-vous des objectifs que la nouvelle directrice générale du FOREm se donne ?

**M. le Président**. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, j'ai eu l'occasion de lire et d'être informée que l'administratrice générale comptait faire une sortie, puisqu'elle a pris ses fonctions au 1er décembre et qu'elle avait envie d'à la fois prendre le temps de s'installer, de communiquer et de prendre le pouls.

Vous le savez, à l'entame de sa fonction, quand elle a pris fonction, elle a eu également des contacts avec les organisations syndicales qui avaient envie de lui expliquer qu'à la fois, on pouvait soutenir le projet de réforme majeure que le Gouvernement wallon avait pris pour accompagner davantage les demandeurs d'emploi de manière plus personnalisée, mais en même temps, en expliquant qu'il y avait des éléments à améliorer et pour lesquels elle semble avoir été très à l'écoute.

Je me réjouis que le FOREm travaille en partenariat avec les entreprises pour mieux répondre et être le premier partenaire en ressources humaines. Plus on saura quelles sont les offres d'emploi, plus on arrivera à affiner quelles sont les possibilités pour orienter et former les personnels.

Comme vous et elle l'évoquez, on demande de plus en plus de compétences aujourd'hui par rapport à il y a 10 ou 20 ans. C'est un des points d'attention qui se résout en amont, au niveau de la formation de base, mais aussi au niveau des services publics de l'emploi dans notre capacité d'organiser des formations

satisfaisantes, suffisamment attrayantes et différentes du parcours scolaire, pour attirer et garder les stagiaires, et à l'issue de laquelle ils pourraient décrocher un emploi.

J'ai soutenu aussi le fait qu'elle puisse venir, parce qu'en 15 secondes, je n'aurai pas le temps de répondre – je m'en rends bien compte – à vos quatre autres questions. C'est un débat extrêmement important. L'audition et l'échange que nous pourrons avoir avec l'administratrice générale permettront d'aborder toutes ces questions qui nécessitent de rentrer dans la nuance sur l'importance des formations courtes, longues, de la durée nécessaire pour être engagé et repris comme quelqu'un qui a réussi et qui a eu un parcours d'emploi à l'issue de la formation ainsi que de faire en sorte que tous les efforts menés et toutes les réformes prises sous cette législature soient soldés par une augmentation du nombre d'emplois et du nombre de travailleurs qui trouvent chaussure à leur pied. C'est ce qui nous a animés pendant plus de quatre ans.

**M. le Président**. – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse et je nous renvoie au débat que nous aurons en commission à la suite de l'audition de Mme Yerna.

Au-delà des intérêts en termes économiques et sociaux par rapport à la mise à l'emploi, en tant qu'écologistes, nous insistons sur les besoins en emploi à rencontrer en lien avec les défis écologiques. L'enjeu en termes de construction et de rénovation des biens, qu'ils soient publics ou privés, est gigantesque.

Au-delà des déclarations, il est nécessaire d'avoir des résultats, même s'il est normal, dans un premier temps, de passer par des déclarations.

J'espère que nous arriverons à un niveau de formation qui sera tel que plus de personnes pourront participer à notre marché de l'emploi, ce dont nous avons besoin pour le redéploiement de la Wallonie.

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DEVIN À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE FINANCEMENT DE LA SUPRACOMMUNALITÉ »

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME SOBRY À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA DEMANDE DE NOUVEAUX FINANCEMENTS POUR LES GRANDES VILLES »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- M. Devin, sur « le financement de la supracommunalité » ;
- Mme Sobry, sur « la demande de nouveaux financements pour les grandes villes ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

**M. Devin** (PS). – Monsieur le Ministre, les membres du Gouvernement et l'ensemble des membres de ce Parlement n'ont eu de cesse de mettre en évidence le travail très important de la première ligne de responsabilité politique : la ligne communale. Il s'agit des bourgmestres, des échevins et des conseillers qui travaillent en proximité immédiate et qui rendent les premiers services utiles à la population de Wallonie.

Dès lors, lorsque les bourgmestres, dont la voix porte, de deux des villes les plus importantes de Wallonie prennent la parole et demandent à soutenir la supracommunalité, il faut les écouter et les entendre. Afin d'étayer leur propos, aujourd'hui, 218 communes de Wallonie sur 262 ont fait le choix de la supracommunalité, 13 bassins de vie et 13 structures supracommunales existent, et 87 % du territoire de la Wallonie est couvert par cette supracommunalité. Encore hier, en région du Centre, avec Centropôle, nous rencontrions votre collègue, le ministre Henry, pour aborder le problème de l'état des voiries ainsi que celui des TEC et toutes les pistes de solution, notamment en mobilité cyclable.

À cela, on peut opposer une réflexion sur la fusion des communes. Au bout de cette législature, nous constatons une fusion de communes sur l'ensemble du territoire. Fort de cette disparité immense, quels moyens d'action sont à votre disposition aujourd'hui ? Qu'est-il possible pour vous de réaliser d'ici la fin de cette mandature pour soutenir cette volonté de collaboration entre les communes, cette volonté de franchir les limites communales pour pouvoir travailler main dans la main par rapport à des bassins de vie qui vivent ensemble ? C'est une envie forte de la part des municipalistes. Que peut-on encore faire pour les aider à améliorer le quotidien des 3 500 000 Wallonnes et Wallons ?

**M. le Président**. – La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

**Mme Sobry** (MR). – Monsieur le Ministre, le ralentissement des investissements des communes et la dégradation des finances communales sont des phénomènes que l'on observe dans l'ensemble des villes et communes de Wallonie. Les crises successives du covid, des inondations, pour certaines, et de l'énergie n'ont malheureusement pas aidé. De plus, l'épineuse question de la soutenabilité de la pension des agents est une problématique particulièrement vive.

Cette semaine, on a pu voir dans la presse les bourgmestres de Mons et de Charleroi appeler à de nouveaux financements pour les grandes villes, dont ni plus ni moins que 500 millions d'euros en provenance de la Région, arguant que les finances des grandes villes ne sont, selon eux, pas tenables en l'état.

Je vous sais bien conscient de la problématique particulière des grandes villes et même proactif en la matière. En témoignent, d'une part, le plan Oxygène que vous avez mis en place pour venir en aide aux communes et, d'autre part, l'enveloppe de 200 millions d'euros spécifiquement dédiée aux grandes villes.

Peut-être, dans votre réponse, aurez-vous le temps de nous faire le point sur toutes les mesures que vous avez déjà pu prendre et toutes les aides qui sont déjà à destination des grandes villes. S'il est vrai que les grandes villes connaissent une réalité différente d'autres communes plus petites en raison de l'attractivité qu'elles constituent pour une population parfois désœuvrée, en raison du passage de personnes qui n'y sont pas domiciliées et qui n'y paient pas de taxes, la sortie médiatique que j'évoque n'a pas manqué de m'étonner. Dès lors, Monsieur le Ministre, en avez-vous pris connaissance ? J'imagine que oui. Avez-vous été contacté officiellement pour une telle demande ? Quelle réponse y donner ? Quelles suites envisagez-vous ? Envisagez-vous un nouveau refinancement pour les grandes villes ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame et Monsieur les Députés, je vois que les deux questions étaient jumelées et j'y vois le fait que la supracommunalité pourrait être une gestion territoriale permettant de faire des économies d'échelle. Je suppose que l'on m'invite à parler des finances communales et aussi, malheureusement, des nuages qui s'amoncellent autour de celles-ci.

Mme Sobry a bien introduit le sujet. C'est vrai que depuis que je suis en charge, j'ai l'impression que l'on n'a jamais fait autant pour les communes ; or, parallèlement, il faut bien être conscients du problème structurel. On n'a jamais fait autant : pourquoi ? Je vais prendre l'exemple du Fonds des communes ou du Fonds spécial de l'action sociale, qui a augmenté, depuis le début de législature, de plus de 27 %. Je ne connais pas beaucoup de fonds qui augmentent de la sorte.

Vous l'avez évoqué, on a été très soutenants, et ce :
- lors des différentes crises – covid, inondations –,
- en donnant 50 millions d'euros en matière de frais énergétiques ;
- en faisant la réforme par rapport aux zones de secours avec plus de 400 millions d'euros pour les villes et communes ;
- en récupérant les arriérés Marshall avec plus de 500 millions d'euros ;
- en créant le plan Oxygène – cela devenait impossible pour certaines villes d'équilibrer leur budget – pour lequel je remercie encore le Gouvernement et mes collègues d'avoir modifié la trajectoire d'endettement de la Wallonie, à hauteur de 1,7 milliard d'euros.

Je sais qu'il y a des problèmes de financement, mais globalement, on a été extrêmement soutenants. J'ai toujours dit que le plan Oxygène n'était pas la panacée, qu'il s'agissait d'une attelle, mais qu'il fallait faire une opération – pour imager mon propos. Faire une opération, c'est faire des réformes de structure. Vous me posez la question, notamment par rapport aux grandes villes : allons-nous modifier le budget ? Je ne pense pas qu'il y aura de modification budgétaire d'ici la prochaine législature.

Les budgets me semblent bouclés et il s'agit plutôt d'une prospective. Que faut-il faire ? Sans doute, agir à différents niveaux et voir les causes. Elles proviennent souvent de sous-financement fédéraux. Vous avez évoqué le dossier des pensions. Ma conviction – je l'ai répété à de nombreuses reprises –, est que les pensions des agents statutaires doivent rejoindre le pot de la Sécurité sociale globale : c'est la seule solution.

La Région doit-elle pouvoir faire quelque chose ? Ce n'est peut-être pas par rapport aux grandes villes, mais plutôt relativement à la situation de certaines villes et communes qui éprouvent des difficultés en raison de leurs faibles revenus et parce qu'elles rendent beaucoup de services. Il s'agit notamment de celles qui sont sous tension avec leur CPAS ; celles qui ont des piscines ; des infrastructures sportives ou culturelles et pour lesquelles il y a tout un bassin qui doit pouvoir cotiser, selon moi.

Je pense que la Région doit pouvoir, lors de la prochaine législature – si un accord de majorité le permet – mettre en place des mécanismes qui soient discriminants au profit de ces différentes villes et communes. J'ajoute aussi un troisième pan de réforme, comme évoqué par M. Devin, selon lequel les villes et communes doivent aussi faire leur autopsie. On ne peut pas leur donner de l'argent en blanc-seing : il faut aussi des réformes de leurs côtés.

Il s'agit donc de faire leur autopsie et d'introduire cette notion de supracommunalité. Supracommunalité versus fusion : on a fait un décret incitatif qui a fonctionné de manière très modérée – vous l'avez dit –, malgré l'incitant financier qui est extrêmement intéressant. Selon moi, la seule question à poser est : à quelle échelle de territoire rend-on une politique au profit du citoyen ? Vous savez que je ne suis plus en faveur de la supracommunalité, parce que les bourgmestres, les équipes municipales sont habitués à travailler ensemble, mais l'un n'exclut pas l'autre. Que pouvons-nous encore faire ? J'ai lancé un projet pilote, vous l'avez évoqué, 90 % du territoire aujourd'hui est couvert par des expériences supracommunales qui sont bénéfiques.

On est dans une supracommunalité de gouvernance de projets. Demain, il faudra sans doute une supracommunalité institutionnelle. Pour ce faire, il faut toutefois un accord dans une DPR et que des partis se mettent d'accord pour donner la légalité nécessaire à ces différentes expériences.

**M. le Président**. – La parole est à M. Devin.

**M. Devin** (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Pour ne pas arriver à l'autopsie que vous prônez, faisons en sorte, juste avant, d'emprunter d'autres chemins qui permettent aux communes de développer les meilleurs services pour les citoyens.

J'entends que vous nous encouragez à développer le chemin de la supracommunalité. Vous trouverez le groupe socialiste à vos côtés.

Cela empêche-t-il certaines de fusionner ? Non, mais, si lors de la prochaine mandature, il y a encore deux fusions de communes, et la suivante deux, ce n'est pas comme cela que la Wallonie pourra avancer au mieux dans la politique de proximité qui doit absolument prévaloir en Wallonie.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Sobry.

**Mme Sobry** (MR). – Monsieur le Ministre, il y a une réalité différente entre les grandes villes et les autres communes plus petites, c'est indéniable. Cette différence ne peut toutefois pas servir de prétexte pour tomber parfois dans le misérabilisme.

La problématique des pensions, par exemple, n'est pas quelque chose qui est spécifique aux grandes villes. Les petites communes rurales aussi – vous le savez comme moi, Monsieur le Ministre – sont touchées par ce défi.

Je suis assez favorable au principe de « qui décide paie ». Vous parlez du financement fédéral pour les pensions, je vous rejoins dans ce sens. Cela va aussi dans l'autre sens, lorsque ce sont des mesures à financer qui sont prises par les communes elles-mêmes.

J'ai cité l'exemple de Charleroi dans ma question. Cette ville vit déjà – d'autres l'ont dit – sous baxter d'argent public wallon. On n'a pas hésité à raser gratis, pour autant, avec des semaines de quatre jours payées comme cinq, des primes aux agents. Ce n'est pas spécifique aux grandes villes. Ce sont juste des mesures prises par un collège.

Il est de votre ressort, Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux, de rappeler aux bourgmestres de ces grandes villes que la Région et, à travers elle, ses citoyens ne sont pas des vaches à lait. C'est ce que vous faites en quelque sorte en parlant, peut-être pas d'autopsie, mais en tout cas d'autodiagnostic que ces grandes villes devraient faire.

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. COURARD À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES IMPLICATIONS POUR LA WALLONIE DU NOUVEAU PLAN D'ACTION NATIONAL ENVIRONNEMENT-SANTÉ »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Courard à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les implications pour la Wallonie du nouveau plan d'action national Environnement-Santé ».

La parole est à M. Courard pour poser sa question.

**M. Courard** (PS). – Madame la Ministre, le Gouvernement fédéral vient d'adopter son troisième plan d'action Environnement-Santé. C'est un plan qui débute cette année pour se terminer en 2029. C'est un plan qui doit se révéler ambitieux, qui est important, qui doit répondre à des difficultés que nous rencontrons.

Tout le monde est bien conscient des difficultés du changement climatique, mais aussi des effets nocifs de toute une série de substances chimiques sur notre santé et sur notre environnement.

D'ailleurs, cet environnement cause énormément de décès à la suite de ces différentes pollutions. On répertorie environ 13 millions de décès annuellement dans le monde pour causes environnementales.

Nous avons un accord de coopération entre les entités fédérées et le Gouvernement fédéral dans ce cadre. Avez-vous été consultée ? Je pense que oui, puisque, au mois d'août, vous avez déclaré que vous alliez lancer une consultation en Wallonie.

Comment s'est déroulée cette consultation ? Quels sont les réponses et le type de réponse que vous avez reçue en la matière ?

Que signifie concrètement ce nouveau plan pour nous, Wallonnes et Wallons ? Comment allez-vous le mettre en œuvre ? Quelle sera notre participation ? Quel est le suivi que vous allez accorder à cela ? Quelles seront les implications concrètes pour la Wallonie ?

Enfin, on a beaucoup parlé des PFAS : ces éléments sont-ils repris dans le nouveau plan fédéral ? Va-t-on être beaucoup plus attentif à cela ?

**M. le Président**. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier**, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement a, en effet, organisé une consultation publique sur le projet de plan national Environnement-Santé du 16 août dernier au 15 octobre. Ce sont ainsi 22 citoyens et 11 conseils consultatifs qui y ont participé. Le projet a ensuite été adapté par le SPF pour tenir compte de ces contributions.

C'est un plan qui a une particularité : il s'agit d'un plan national. L'ensemble des ministres de l'Environnement belges – ainsi que les ministres de la Santé d'ailleurs – sont donc tous impliqués dans le NEHAP et décident ensemble des actions entreprises à travers la conférence interministérielle Environnement-Santé, la CIMES ; les différentes entités fédérées ont donc évidemment contribué financièrement à ce plan.

Notre propre plan Environnement-Santé, le plan ENVIeS, vient compléter ce plan national Santé et l'arsenal de mesures.

Pour terminer, quelques thématiques importantes de ce NEHAP :

- l'adaptation aux effets des changements climatiques sur la santé en Belgique. On sait que, à cause de ces changements climatiques, certaines infections particulières risquent d'apparaître. On connaît évidemment la problématique des zoonoses et la maladie de Lyme qui risque d'augmenter avec ces changements climatiques ;
- la protection de la population en cas de pics d'ozone et de pics de chaleur ;
- la lutte contre les effets néfastes des substances chimiques, en particulier les perturbateurs endocriniens ;
- enfin, la surveillance des moustiques exotiques et autres vecteurs tels que les tiques, pour reboucler avec mon propos de tout à l'heure.

**M. le Président**. – La parole est à M. Courard.

**M. Courard** (PS). – Je voudrais remercier Mme la Ministre des éléments de réponse apportés. On sera évidemment attentifs au suivi de ce plan, qui est essentiel et fondamental, tant les enjeux sont importants.

Il s'agit d'un plan qui doit s'exercer au profit et avec les citoyens, et pas à leur encontre. Il faudra effectivement que l'on soit attentifs dans la politique que l'on doit mener pour ne laisser personne de côté et pour permettre de mener à bien tous les éléments qui ont été évoqués lors de cette question. Je suis donc heureux de la contribution wallonne et du travail que l'on va pouvoir faire tous ensemble.

## DÉBAT D'ACTUALITÉ SUR LA POLLUTION LIÉE AUX BROYEURS À MÉTAUX EN WALLONIE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 145.4 DU RÈGLEMENT

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle le débat d'actualité sur la pollution liée aux broyeurs à métaux en Wallonie, en application de l'article 145.4 du règlement.

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Madame la Ministre, la question que l'on se pose légitimement aujourd'hui, c'est : peut-on encore croire ce que vous nous racontez ? Peut-on encore croire ce que vous envoyez par communiqué de presse ? Peut-on encore croire les réponses que vous donnez mois après mois au sein de ce Parlement ?

Le 24 mai 2021, vous adressez un communiqué de presse dans lequel vous expliquez d'ailleurs, suite à une première émission de la RTBF sur le sujet, ô combien vous agissez pour répondre à l'enjeu, à la problématique et aux difficultés liées aux broyeurs à métaux. Pour conclure ce communiqué de presse, Madame la Ministre, votre attachée de presse met dans vos mots une phrase : « Il n'y aura pas d'impunité pour les broyeurs à métaux qui ne respectent pas les normes et les citoyens ont le droit de savoir en toute transparence leur exposition au PCB ». Il s'agit là de votre promesse du 4 mai 2021.

Or, chers collègues, trois mois plus tôt, le 10 février, vous avez modifié les conditions d'un permis d'environnement à l'un de ces broyeurs à métaux, celui de CometSambre situé à Obourg. Qu'avez-vous fait dans l'arrêté ? Une série de demandes de l'entreprise. Dans ces demandes, il y en a une sur laquelle vous acquiescez. Vous modifiez l'arrêté en disant : « On va remplacer les limites maximales d'émission ». On parle ici des poussières liées à l'activité de broyage des métaux. Vous dites que, finalement, il n'y a plus une limite, il n'y a plus une norme. On va juste se contenter d'un vague objectif, de quelque chose vers lequel on doit tendre.

Évidemment, Madame la Ministre, à partir du moment où vous transformez une norme, un seuil, une limite claire en un objectif, un idéal, eh bien il n'y a plus

de possibilité pour votre administration de faire des infractions, il n'y a plus de possibilité de constater ces infractions et de dresser des procès-verbaux. Votre logique de dire qu'il n'y aura plus d'impunité est un peu facile, puisque vous avez changé les règles du jeu.

La situation s'est-elle pour autant améliorée sur le terrain ? Pas du tout, les chiffres publiés qui sont diffusés par le SPW ARNE montrent combien la situation ne s'est pas du tout améliorée sur la plupart des paramètres et sur la plupart des sites. C'est une détérioration.

Ce ne sont pas les cheminées, puisque depuis 2018, des normes strictes sont en place et les broyeurs à métaux se sont mis en conformité. Les choses sont cadenassées. C'est sur les activités en elles-mêmes, les poussières liées à la manutention sur le site. Les chiffres sont édifiants, proprement édifiants.

Qu'en disent les observateurs attentifs du dossier ? Pas François Desquesnes, pas les Engagés : les observateurs. On a entendu, hier sur la RTBF, le professeur Bernard dire ô combien la situation était dangereuse pour les riverains ; ou encore maître Luc Depré dire qu'il s'agit d'une régression significative. La modification de l'arrêté ministériel est une régression significative de la protection de l'environnement et de la santé humaine. Les mots sont durs. Il y a aussi Mme Charlier qui dit qu'avec des seuils comme ceux-là, il y a un danger pour la santé humaine. Je rajoute une quatrième personne que vous connaissez bien, Madame la Ministre. Elle est une experte à laquelle vous confiez régulièrement des missions, que ce soit sur les ondes électromagnétiques ou sur les PFAS, à savoir Mme Bouland. Que dit-elle ? Que la situation est inacceptable.

C'est le résultat des décisions que vous avez prises. Des PV ne peuvent plus être dressés pour les émissions diffuses ni pour les poussières. Les entreprises n'ont plus le bâton de gendarme que vous aviez en main précédemment pour les sanctionner. Cette situation est incompréhensible. Elle met en danger la vie et la sécurité des riverains.

J'aimerais que vous nous disiez quand les analyses sur le biomonitoring de ces riverains pourront être disponibles. Ce sont les questions sur lesquelles, j'avoue, moi, mes concitoyens, le groupe des Engagés, nous sommes totalement dans l'incompréhension de cette décision que vous avez prise en stoemeling le 10 février 2021.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Ahallouch.

**Mme Ahallouch** (PS). – Mesdames et Messieurs les Ministres, des retombées de poussières tout à fait « affolantes », c'est le qualificatif employé dans les médias pour parler des poussières aux abords des broyeurs à métaux.

Ces retombées affichent à certains endroits des chiffres inédits. On parle jusqu'à 600 fois la norme établie pour Courcelles, on parle parfois de 30 fois, 38 fois supérieures. Dans tous les cas, c'est beaucoup trop.

Cette poussière toxique contient des PCB, dont le PCB 126, le plus nocif, mais aussi des dioxines. Ces PCB sont interdits chez nous depuis 1986, car ils sont reconnus comme cancérigènes, mais aussi comme des perturbateurs endocriniens qui s'infiltrent dans la chaîne alimentaire, dans les tissus gras et qui peuvent persister très longtemps, des centaines, voire des milliers d'années. Cela n'est pas sans nous rappeler un autre dossier qui nous occupe au Parlement wallon.

Ce que l'on a pu découvrir dans le reportage de la RTBF nous interpelle et nous inquiète. Nous sommes légitimement interpellés par les citoyens. Je pense qu'on va l'être encore davantage dans les semaines à venir.

Que peut-on répondre aux riverains de ces sept broyeurs à métaux en Wallonie quand on a ce type d'information ? Ils sont atterrés. Peut-on décemment se contenter de dire que la Wallonie, en 2018, avait mis en place des valeurs limites très strictes, les plus strictes d'Europe ? Peut-on décemment leur dire qu'on les a transformées en valeurs cibles, c'est-à-dire des valeurs qui ne sont plus contraignantes et qui ne sont pas suivies de sanction en cas de dépassement ? On ne peut pas décemment leur répondre cela.

Les gens veulent savoir quels risques ils encourent pour leur santé. Leurs enfants ont-ils pris des risques en jouant à l'extérieur ? Eux-mêmes ont-ils pris des risques en ouvrant les fenêtres de leur habitation pour l'aérer ?

Ce que montre le reportage de la RTBF, c'est que tous les systèmes de filtration qui ont été mis en place ne sont pas suffisants. Le seul moment où cela fonctionne, c'est à la sortie de la cheminée où la norme de 100 nanogrammes par mètre cube pour l'ensemble des PCB est respectée.

Pour le reste, toute la chaîne pose problème. Tout le déchargement et la manutention de cette mitraille par les engins de chantier sont problématiques, parce qu'ils provoquent des poussières et des émissions diffuses.

On le retrouve déjà dans un rapport du SPW de 2021 et 2022 qui parlent aussi de dépassements affolants. On sait aujourd'hui qu'aucun des broyeurs à métaux de Wallonie n'est capable de respecter les critères de qualité. C'est cela, aujourd'hui, la réalité devant laquelle nous sommes. Quelle est la conséquence pour les riverains ? À l'époque, en 2021, cela avait entraîné des analyses de sang chez les riverains de Châtelet qui avaient montré qu'ils étaient surexposés à ces substances. Cela avait entraîné le projet de biomonitoring que vous aviez lancé. Aujourd'hui, on se rend compte que l'on n'a pas ces résultats.

Vous avez annoncé récemment qu'on les aurait au printemps. Permettez-moi aujourd'hui d'anticiper un peu cela et de vous demander si vous avez une première tendance de ces résultats. Viennent-ils confirmer ou infirmer ce que l'on connaissait déjà en 2021 ? Une concertation est-elle mise en place avec les communes qui sont en première ligne ? Quelle mesure de précaution est prise pour ces riverains ?

C'est un héritage d'un modèle industriel. On l'a déjà dit dans d'autres dossiers. En tant que groupe socialiste, on est tout à fait favorable au principe d'économie circulaire qui consiste à pouvoir traiter nos déchets chez nous plutôt que de les envoyer à l'autre bout du monde et se contenter de détourner le regard. C'est bien ici que cela doit se faire, mais cela ne peut pas se faire au détriment de la santé des riverains. Cela, Madame la Ministre, c'est de votre ressort et de celui des industriels.

Ce qui nous interpelle particulièrement, c'est qu'il y a un rapport de synthèse d'un fonctionnaire technique de la Région wallonne qui proposait de revoir ces seuils limites et de les diminuer. J'aimerais vous demander à ce sujet : pourquoi n'avez-vous pas suivi cet avis ? Pourquoi ne pas revenir à ces valeurs limites qui sont contraignantes ? Pourquoi ne pas être plus exigeant sur ce type de permis alors que l'on sait que c'est une activité qui est particulièrement impactante pour l'environnement et pour la santé ?

Dans ce type de considération, on aimerait être du côté des solutions. On parle aujourd'hui, dans les solutions, de la possibilité de mettre un confinement total ou partiel dans un hall de stockage avec une aération particulière pour éviter ce type de pollution. Est-ce l'une des pistes qui est sur la table aujourd'hui, Madame la Ministre ? Si ce n'est pas le cas, que proposez-vous ?

Pour conclure, je vous dirais qu'en filigrane de mon intervention, ce qui revient, c'est notre souci du principe de précaution pour les riverains. Aujourd'hui, Madame la Ministre, un principe de précaution s'impose-t-il aux riverains ? Que peut-on leur conseiller en attente des résultats du biomonitoring ?

**M. le Président**. – La parole est à M. Dupont.

**M. Dupont** (PTB). – Madame la Ministre, après le dossier des PFAS – qui est d'ailleurs loin d'être clôturé, ne l'oublions pas –, revoici le dossier des PCB. Les PCB constituent une autre famille de polluants éternels, cancérigènes, qui étaient utilisés comme isolants électriques. Après ces deux histoires, j'aimerais proposer un nouveau slogan Ecolo. Au lieu de « plus vert, plus juste », je vous propose : « dire des choses, faire l'inverse. Ecolo ». Sur les PFAS, vous aviez promis de tenir au courant des analyses. Vous avez fait l'inverse pendant deux ans. Dire des choses, faire l'inverse. Sur les PCB, vous aviez dit : « Nous allons prendre des mesures fermes ». Cinq jours après cette prise de position, vous avez assoupli les règles. Dire des choses, faire l'inverse. Cela serait tellement plus proche de vos actions politiques.

Avant d'aller plus loin, je veux souligner l'importance qu'ont les broyeurs à métaux. Ils jouent un rôle essentiel dans notre économie circulaire. En Wallonie, ils sont sept. Il y a sept broyeurs à métaux qui traitent nos déchets métalliques en vue de les recycler. Il est grandement préférable qu'ils opèrent ici plutôt qu'à l'autre bout du monde. La pollution ne connaît pas de frontières. L'objectif doit toujours être, non pas de refourguer la pollution ailleurs, mais de trouver comment faire en sorte de pouvoir traiter ici tout en protégeant la population et nos concitoyens.

Quand on broie du métal, on fait des poussières qui contiennent des polluants, qui contiennent ce genre de polluants comme les PCB. Elles retombent dans les rues, dans les jardins, sans oublier les champs et les fermiers. On l'avait vu, à l'époque, dans le reportage de 2021, des fermiers qui ont dû abattre l'ensemble de leurs bêtes. L'exposition élevée au PCB concerne aussi les travailleurs de ces usines-là, les travailleurs de ces usines à métal – que l'on oublie d'ailleurs bien souvent de citer. En l'absence d'initiative de la part du Gouvernement wallon et du Gouvernement fédéral en 2021, ce sont les travailleurs eux-mêmes de Cometsambre qui, avec la FGTB – plus précisément la MWB, le secteur du métal de la FGTB –, ont décidé de procéder à un biomonitoring des travailleurs au sein de Cometsambre. Le biomonitoring a eu lieu à leur initiative, parce que ce sont les travailleurs qui prennent soin des travailleurs. Ils ne vous attendent pas, ni vous, ni d'ailleurs M. Dermagne qui, au Fédéral, est en charge de ce genre de dossier et qui n'a rien fait.

Revenons au reportage que nous allons voir ce soir. On ne l'a pas encore vu, mais on a déjà vu quelques éléments, notamment sur vous, Madame la Ministre, puisque vous avez assoupli ces normes qui étaient contraignantes en les transformant en normes indicatives. Vous avez décidé de ne plus punir les entreprises qui dépassent les normes : vous les invitez simplement à ne plus les dépasser. De qui se moque-t-on lorsque l'on fait ce genre de choses ? Cela contraste totalement avec vos prises de position qui étaient engagées. Si l'on reprend celle du 5 février 2021, vous avez déclaré votre engagement ferme envers la lutte contre les pollutions au PCB, menaçant de sanctions fermes les entreprises contrevenantes. Cinq jours plus tard : disparition totale des sanctions via un arrêté que vous signez. Plus de normes contraignantes. Les paroles s'envolent, les écrits restent, comme dirait le poète.

Par cet acte, Madame la Ministre, vous renoncez à appliquer le principe de précaution. Encore une fois. Comme pour les PFAS et comme bien souvent dans les politiques de ce Gouvernement. Comment justifiez-vous cela ? On voit déjà un élément de réponse dans la

séquence qui est passée au journal : vous dites que vous avez changé les conditions parce que « vous ne pouvez pas savoir quelle est l'origine de la poussière qui se trouve chez le riverain concerné ». C'est votre réponse.

Prenons l'exemple du broyeur à métaux Dubail Recycling – à Beez, du côté de Namur – avec un dépassement en PCB de 24 fois supérieur à la norme. Qu'y a-t-il à côté ? Une pharmacie et un hall sportif. Votre propre monitoring environnemental de 2020 à Courcelles pour Keyser qui dépasse de 597 fois la norme, dit : « le broyeur à ferraille n'est environné d'aucune autre entreprise à proximité ». Votre propre étude contredit votre défense.

Madame la Ministre, pour le PTB, il est temps de se préoccuper de la santé des riverains. C'est pour cette raison que l'on propose ici deux mesures à mettre en place très rapidement :

- premièrement, on doit arrêter avec le broyage en extérieur. Il faut restructurer la filière pour organiser un broyage en intérieur et éviter cette diffusion des poussières. Comment comptez-vous effectuer cette transition ?
- deuxièmement, il convient d'agir comme avec les PFAS : faire des ZIP – zones d'intervention prioritaire – autour de ces broyeurs, avec cette idée de biomonitoring, de suivi médical en cas de mauvais résultats. Comptez-vous faire en sorte qu'autour de ces broyeurs, il y ait des ZIP ?

Ma dernière question, celle qui est derrière tout ce texte, est : que s'est-il passé dans ces cinq jours ? Pour quelle raison avez-vous décidé d'assouplir les règles environnementales entre votre prise de parole et vos actes sur la feuille de papier ? Que s'est-il passé ?

**M. le Président**. – La parole est à Mme Galant, qui partage le temps de parole de son groupe avec M. Tzanetatos. Veillez à lui laisser du temps, Madame Galant.

**Mme Galant** (MR). – Madame la Ministre, depuis le début de votre mandat, on vous interpelle sur ce sujet des broyeurs. Et je vous interpelle plus particulièrement sur la situation à Obourg et la société Cometsambre. Ce n'est pas nouveau, en 2020 – le rapport figure toujours sur le site de la Ville de Mons – on disait qu'il n'y avait rien de dangereux, que le danger n'était pas imminent, mais qu'il fallait quand même prendre des précautions. Les œufs ne pouvaient plus être consommés. Le rapport est toujours en ligne sur le site de la Ville de Mons.

En 2021, chez deux malheureux fermiers, plus de 130 bêtes ont dû être euthanasiées suite à cette problématique des PCB. Madame la Ministre, depuis 2021, on vous a interrogée. Je vous ai encore interrogée en octobre 2023 en vous demandant le résultat du monitoring. Les citoyens sont sans réponse ; les agriculteurs également. Malheureusement, la situation n'a pas évolué positivement.

Personnellement, je n'ai pas attendu l'émission de la RTBF. Je le dis et je le redis : je vous ai interrogée en octobre 2023. Vous attendiez les résultats ; on attend ces résultats depuis 2021. Madame la Ministre, que répondez-vous aujourd'hui aux citoyens, aux agriculteurs, aux enfants, aux parents qui sont inquiets ? Y a-t-il ou non un danger pour leur santé ? Aujourd'hui, il faut pouvoir répondre à cette question fondamentale.

Dans ce dossier, depuis le début – comme dans le dossier des PFAS – il y a des problèmes de communication, de suivi et de prise de responsabilité. Il faut donner des messages clairs et surtout rassurants à la population. Vous le dites souvent, Madame la Ministre : « Nous avons, en Wallonie, les normes les plus strictes au niveau environnemental. Néanmoins, au niveau du suivi et des contrôles, malheureusement, nous avons les normes les moins strictes et ce n'est pas rassurant pour la population.

Il est urgent d'avoir un service efficient pour la santé des Wallons et surtout ne pas encore attendre une émission pour savoir quel problème de santé publique va arriver sur la table du Gouvernement wallon et de vos compétences en particulier. Que ce soit dans les PFAS ou dans le dossier des PCB, on parle de santé environnementale, on parle d'environnement, ce sont vos compétences.

Je ne serai pas plus longue parce que je pense que les gens aujourd'hui ont besoin de réponses concrètes, ont besoin d'être rassurés. Très concrètement, que répondez-vous à l'ensemble des agriculteurs, des producteurs locaux, des parents, des citoyens ? Y a-t-il un danger pour leur santé aujourd'hui ? Quelles mesures concrètes allez-vous prendre dans l'immédiat ? Je vous remercie.

**M. le Président**. – La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos** (MR). – Madame la Ministre, je m'associe au constat. C'est un nouveau caillou dans votre chaussure aujourd'hui, un dossier qui met à mal à nouveau et qui concerne la santé publique des citoyens et citoyennes des régions concernées. Au-delà de tout ce qui a pu être dit, ce que l'on ne comprend pas, ce que les citoyens ne comprennent pas, c'est le double discours : c'est vouloir avoir des normes environnementales beaucoup plus strictes au regard du respect de la santé et de l'environnement, puis finalement on s'aperçoit qu'il y a un arrêté ministériel visant à assouplir les normes.

Je vais le dire différemment et de manière un peu plus simpliste : on est passé d'un « vous devez respecter une norme » à « essayez de la respecter ». Quand cela vient d'une ministre Ecolo qui fait de la protection de l'environnement son étendard, c'est inaudible pour les citoyens. Ce dont j'ai peur, alors que beaucoup de questions vous sont posées aujourd'hui, c'est que les citoyens ne soient plus en mesure d'entendre qu'il y a

des solutions ou que l'on a permis à des sociétés de polluer avec des quantités de PCB, qui est un polluant extrêmement cancérigène – l'ensemble des experts le disent – qui continuent à polluer des écoles, des jardins, qui continuent à polluer une région densément peuplée.

La région d'où je viens est Charleroi ; on ne l'appelle pas le Pays noir pour rien. Aujourd'hui, à côté de ces usines, à Marchienne, à Courcelles, à Châtelet, ce sont des écoles, des administrations, des citoyens qui y vivent. Par rapport à tout cela, il y a une certaine forme d'incompréhension. Je voudrais que vous nous expliquiez comment nous avons pu nous en arriver à ce point. Quelle réponse donnez-vous aux bourgmestres ? Je vise essentiellement une bourgmestre, Caroline Taquin, qui était la première à initier le bras de fer, soit avec votre administration, soit avec votre ministère, pour faire un biomonitoring.

Elle exigeait un biomonitoring et elle a pris des mesures fermes : elle a fermé l'entreprise Keyser qui était sur son territoire et elle a fermé les écoles tant qu'elle n'était pas rassurée. Aujourd'hui, elle ne l'est pas plus.

Il faut dire que les éléments qui sont à notre position ne sont pas rassurants. C'est à nouveau le principe de précaution qui est mis à mal. Nous espérons évidemment obtenir des réponses et des solutions pour l'avenir. Nos citoyens, nos citoyennes en ont besoin.

**M. le Président**. – La parole est à M. Clersy.

**M. Clersy** (Ecolo). – Madame la Ministre, je voulais vous faire part d'un témoignage de terrain. J'ai eu la chance d'être mandataire communal pendant très longtemps, à Courcelles, une commune où l'entreprise Keyser, qui s'occupe d'un broyeur à métaux, a élu domicile. Ce problème empoisonne la vie des riverains depuis longtemps. J'ai en tête une réunion en 2012 où cette société sollicitait un permis pour étendre ses activités. À l'époque, les riverains avaient une feuille de revendications qui contenait quatre points importants.

Le premier point était une interrogation fondamentale : pourquoi a-t-on mis une entreprise polluante à côté de nos habitations ?

La deuxième interrogation de ces riverains portait sur les nuisances et était double. La première problématique est liée aux poussières, qui étaient répandues sur le jardin à l'intérieur de leur habitation. La seconde problématique était relative au bruit. En effet, ces personnes étaient victimes de déflagrations régulières émanant de l'entreprise puisque, en amont du broyeur, un tri insuffisant était mis en place au niveau des déchets qui devaient être broyés. Puis, il y avait évidemment une problématique de santé publique. Cela génère beaucoup d'interrogations.

Madame la Ministre, ces quatre inquiétudes sont toujours, pour partie, d'actualité, même si, sur le point de vue des nuisances sonores et des poussières, certains riverains sont déjà intervenus dans le cadre du reportage de la RTBF pour dire que la situation s'était améliorée sur base de l'action ministérielle et de la justice. Il faut toutefois répondre à ces quatre questions. Ne tournons pas autour du pot : aujourd'hui, tout le monde a le droit de vivre dans des endroits sains. C'est une règle générale.

Ma première question porte sur la santé publique, qui est la priorité. Qu'en est-il de l'amélioration ou pas des taux de PCB autour de ces broyeurs à métaux ? J'ai cru comprendre qu'une distinction était faite dans le reportage de la RTBF entre les pollutions canalisées à la sortie de la cheminée et les pollutions diffuses. Pourriez-vous faire toute la lumière sur ces éléments ?

Puis, surtout, on parle ici d'une pollution brute, mais ce qui nous intéresse très concrètement, c'est l'impact sur la santé des gens. Les pollutions brutes, ce sont des chiffres intéressants, alarmants par certains caractères, mais, aujourd'hui, c'est l'impact sur les personnes qui est tout à fait déterminant.

Madame la Ministre, le biomonitoring que vous avez lancé est tout à fait déterminant. Quels résultats pouvez-vous avancer ? Quel est votre calendrier de travail en la matière ? Il y a une certaine impatience parce que, manifestement, les riverains ont été ébranlés par les chiffres qui sont avancés. C'est important de faire la distinction entre la pollution brute et l'impact sur la santé. En effet, on le sait, il y a des paramètres qui touchent au degré d'exposition, au type d'exposition à ce type de polluants. D'autres dossiers nous ont rappelé à quel point c'était important.

Par ailleurs, il y a tout un volet qui concerne les conditions d'exploitation. Une des premières actions que vous avez menées est de durcir les permis d'environnement. Puis – c'est un réflexe assez classique –, l'industrie a déposé un recours en disant : « On ne sera plus concurrentiels au niveau européen. Il faut sauver l'emploi » ; les répliques classiques que l'on entend de la part du secteur, mais parfois aussi sur les bancs de ce Parlement. Ils ont contesté ce durcissement, ils ont déposé un recours, c'est leur droit.

Aujourd'hui, sur quels éléments portait ce recours ? Quels éléments votre administration a-t-elle mis en avant pour vous conseiller, pour prendre attitude par rapport à ce recours ? Qu'est-ce qui vous a amené à passer de valeurs limites à des valeurs cibles ?

Je termine par la détermination de l'origine des pollutions. En effet, on a toute une série de faisceaux inquiétants ou alarmants autour des broyeurs à métaux. Cependant, en droit, il faut un peu plus que cela. Aujourd'hui, la technique qui est utilisée est celle des jauges Owen, que l'on met autour des broyeurs à métaux pour mesurer les taux de concentration en PCB.

Malheureusement, à ce jour, en droit, cela ne permet pas d'établir l'origine de la pollution.

Cette technique a par ailleurs déjà été utilisée. En début de mandature, j'ai eu l'occasion d'interroger l'ancien ministre des Aéroports sur le biomonitoring qui avait été mené sur les nuisances environnementales autour des aéroports. Figurez-vous que ces jauges Owen révélaient neuf dépassements des valeurs limites. Il y a une interprétation : « Ce sont les aéroports qui polluent ». Je vous lis des extraits du rapport : « Localisation 17 : la jauge était située dans une rue étroite ne comportant qu'une seule bande de circulation et des petits trottoirs. Cette configuration ne facilite pas la dispersion des polluants. Localisation 24 : il s'est très régulièrement trouvée au centre d'un campement de la communauté des gens du voyage ».

Ces jauges ne permettent donc pas de déterminer l'origine des pollutions, or c'est tout à fait fondamental en droit. Quelles mesures mettez-vous donc en place à ce niveau ?

Des plans de réduction des émissions diffuses ont été mis en place. Manifestement, ils se révèlent insuffisants. Quelle est votre analyse politique de la situation ?

**M. le Président**. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier**, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, la problématique des pollutions aux abords des broyeurs à métaux est connue de notre Région depuis plusieurs années déjà. Depuis le début de mon mandat, en particulier depuis novembre 2019, je me suis d'ailleurs mobilisée très fortement sur ce dossier avec un certain nombre d'actions qui ont été prises. J'y reviendrai dans un instant.

Je suis bien consciente que l'initiative prise par la RTBF de revenir sur les données de l'émission de 2021 a pu causer de l'inquiétude, voire de l'anxiété, auprès des riverains. Ils ont le droit de disposer de toute l'information nécessaire, ainsi que les communes associées, sur la situation, autant sur les progrès qui ont pu être faits depuis lors que sur les éléments qui restent à améliorer.

Avant d'entrer dans les considérations plus techniques, permettez-moi de rappeler, en quelques mots, ce que sont les broyeurs à métaux.

Les broyeurs à métaux sont des entreprises qui participent à l'économie circulaire en permettant le tri et le recyclage des matières premières. On dit souvent que, lorsqu'une voiture entre dans un broyeur à métaux, seuls 20 kilos des matières issues de ce véhicule ne sont pas valorisés au final. Ces entreprises participent à la valorisation d'un large éventail de matières, notamment des métaux ferreux et non ferreux ainsi que des matières plastiques. Des matières premières peuvent y être recyclées à partir de tout type de véhicule, mais aussi des appareils électroniques ou électriques hors d'usage, des pièces de construction, et cetera.

Les broyeurs en tant que tels – rappelez-vous que c'est la même problématique au niveau des broyeurs pour les PFAS – ne produisent pas des polluants puisqu'ils ne fabriquent aucune substance, mais ils traitent par contre, c'est vrai, des objets qui, pour certains, d'entre eux, peuvent comporter un certain nombre de substances polluantes, en particulier ici des objets relativement anciens, à une époque où les PCB n'étaient pas encore interdits, via, par exemple, l'utilisation de certaines peintures, certains mastics ou certains isolants dans ces différents produits.

Qu'en est-il, puisque c'est le cœur de notre débat aujourd'hui, des émissions, c'est-à-dire des poussières produites par ces broyeurs ?

Il faut distinguer – et c'est très important – deux types d'émissions. D'une part, les émissions que l'on appelle canalisés, les émissions qui se situent au rejet même des cheminées produites directement par l'activité de broyage, et, d'autre part, les émissions diffuses qui se situent au niveau des retombées des poussières ou issues d'autres types d'activités, comme la manutention de véhicules sur le site concerné, sachant que ce sont actuellement des sites totalement à l'air libre.

Quelle est la situation sur le terrain, puisque c'est ce qui nous intéresse ?

Au niveau des émissions canalisées, c'est-à-dire les émissions issues des cheminées, l'élément majeur à mettre en évidence – et j'espère que vous le reconnaîtrez – est l'évolution extrêmement positive de la situation et donc de l'impact environnemental des broyeurs en Wallonie. La mise en œuvre des nouvelles valeurs limites d'émissions – je vais y revenir – dans les permis des broyeurs a permis à ceux-ci de mettre en place des dispositifs d'abattement complexes, comme l'utilisation de filtres à charbon actif au niveau des cheminées, avec des résultats extrêmement concluants.

On observe aujourd'hui des abattements des émissions issues des cheminées de l'ordre de 79,5 à 99,49 % pour l'ensemble des broyeurs wallons. Cela montre une nette amélioration de la situation en quelques années seulement – en quatre ans –, grâce au travail que nous menons depuis plusieurs années.

À Obourg, par exemple, qui est l'un des cas cités par l'émission concernée, nous sommes passés de 5909 grammes de PCB par an diffusés à travers ces cheminées à 27 grammes par an grâce à l'installation des filtres imposés aux entreprises. Ces normes extrêmement strictes imposées par la Région sont ainsi pleinement respectées. Aujourd'hui, ces valeurs limites

sont pleinement respectées au niveau des émissions des cheminées, et ce, en moins de quatre ans.

Au niveau des émissions diffuses, la situation est plus complexe, et il est indéniable qu'il reste du travail. D'une part, les sources d'émissions sont multiples et donc plus difficiles à déterminer. Elles peuvent considérer la manutention, les autres activités sur le site que le broyage, le réenvol de poussières liées à certains véhicules, et cetera. D'autre part, les activités émettrices peuvent aussi varier fortement d'un site à l'autre, ce qui rend complexe l'imposition de conditions particulières adaptées. J'y reviendrai. Enfin, les poussières avoisinantes peuvent également provenir, dans certains cas, de multiples activités industrielles. Dans le cas d'Obourg, par exemple, une autre entreprise y est installée, ce qui complexifie encore la mesure.

Qu'ont mis en place concrètement la Wallonie et mon ministère pour protéger la santé des riverains ?

Depuis le début de la législature, en particulier depuis novembre 2019, nous avons eu une action extrêmement forte afin de réduire les risques pour les riverains avec trois grands axes.

Premièrement – et c'est fondamental –, obliger les entreprises à réduire leurs émissions polluantes en révisant tout d'abord l'ensemble des permis d'environnement des broyeurs concernés. Nous avons imposé des normes extrêmement strictes à l'émission au niveau des cheminées. Ce sont les normes les plus strictes d'Europe, voire du monde.

Nous avons également pris des mesures pour mieux gérer les pollutions diffuses à travers l'obligation pour les émetteurs potentiels d'élaborer un plan de réduction de ces émissions diffuses de particules, que l'on appelle plus communément un PRED. L'administration demande alors, à travers ce plan de réduction, d'analyser en détail ses activités, d'identifier les installations ou les actions qui seraient susceptibles d'être à la source d'émissions de poussières, de proposer des mesures pour limiter ces émissions ou les contenir dans l'enceinte de l'entreprise et enfin de proposer un plan d'action pour mettre en œuvre ces mesures.

Que pourraient être ces actions ? On sait que la diffusion de ces poussières est liée notamment aux conditions météorologiques. L'arrosage en tant que tel des voiries sur site est une des mesures mises en place avec l'arrosage des tas de matière, l'arrosage des camions en transit ou le lavage des roues, la couverture des bandes transporteuses de matière, l'aspiration près des sources avec des filtres installés ou encore le placement des installations dans un hall, comme c'est envisagé d'ailleurs par certaines entreprises aujourd'hui.

Aujourd'hui – je ne vais pas le nier –, il est vrai que la situation n'est pas encore résolue sur le terrain. Le travail doit se poursuivre et les choses ne peuvent pas se faire d'un claquement de doigts. Outre cette révision des normes, nous avons voulu également contraindre le secteur à plus de rigueur dans le tri des déchets métalliques broyés pour éviter des émissions de polluants à la source. Nous avons ainsi fait réaliser une étude sur la caractérisation des flux qui entraient dans les cheminées des broyeurs pour in fine mieux trier et éviter ce qui pouvait provoquer des pics d'émissions. Le premier axe est donc consacré directement à la contrainte à l'égard des entreprises.

Le deuxième axe vise à être protecteur à l'égard des riverains. À cet égard, nous avons souhaité prendre des mesures de précaution importantes. Je me permets de rebondir sur les questions qui m'ont été adressées sur les enjeux sanitaires. Les PCB ont comme caractéristique que leur risque principal de contamination – c'est fondamental à comprendre – est non pas l'inhalation, mais l'ingestion. C'est en mangeant finalement du sol contaminé littéralement que le risque santé existe.

Quels sont donc les publics à risque que nous avons pu identifier dès 2019 et 2020 sur le sujet ? Les enfants, bien sûr, qui peuvent mettre les mains sales à la bouche ou à travers des aliments qui seraient produits sur un sol pollué et insuffisamment nettoyés. Aussi, nous avons dès le début de la prise en main de ce dossier formulé, avec des toxicologues spécialisés et différents intervenants, une série de recommandations à l'égard des enfants et des adultes concernés en application du principe de précaution.

Ces recommandations ont été adressées à la population et figurent toujours sur le portail Environnement-Santé de la Wallonie. Elle recommande – Mme Galant en a rappelé – certains principes d'hygiène, comme laver et rincer les fruits et légumes collectés dans le jardin et de ne pas consommer des œufs produits localement. Ces recommandations permettent – sans attendre d'avoir traité le problème totalement, même s'il est en partie déjà traité – d'éviter des risques pour la santé des personnes.

En parallèle, nous avons initié, Monsieur Dupont, la réalisation d'un biomonitoring humain pour la population spécifique des riverains des broyeurs à métaux. Afin d'avoir un échantillon qui soit scientifiquement pertinent, l'ISSeP, qui est en charge de ce biomonitoring, a choisi de tester spécifiquement les adolescents. Les données permettent ainsi la comparaison de ce biomonitoring avec le biomonitoring humain global que nous avons réalisé en Wallonie et pour lequel les données sont disponibles spécifiquement également pour ce public.

Par ailleurs, ce public cible des adolescents a l'avantage de ne pas être soumis à une exposition professionnelle et peut donc être plus facilement comparé, et ce, dans le but d'identifier les sources liées à l'exposition riveraine.

Les résultats de ce biomonitoring sont attendus au printemps 2024. Ils seront bien entendu présentés aux citoyens concernés et aux communes concernées. Ils seront essentiels pour mesurer l'impact sur la santé de ces pollutions, des pollutions historiques ou des pollutions récentes afin de prendre d'éventuelles nouvelles actions. Ce biomonitoring, c'est un premier *momentum* essentiel dans notre action politique.

Le troisième axe de travail que nous avons enclenché depuis le début de mon mandat, c'est un bilan environnemental approfondi. M. Dupont me conseillait de mettre en place des ZIP. C'est ce que nous avons déjà fait, Monsieur Dupont. Ce bilan environnemental a été réalisé. Il a procédé notamment à des échantillons de légumes et de végétaux issus des potagers de la population, pour identifier notamment ce qui relevait, d'une part, de la pollution de ces lieux qui sont des sites industriels historiquement et, d'autre part, d'une pollution plus récente.

En attendant ces différentes indications sanitaires qui arriveront prochainement, peut-on dire que la situation s'est améliorée sur le terrain, sur le plan environnemental et sur le plan des émissions ? La réponse est oui, clairement pour ce qui relève des cheminées des broyeurs. Comme je l'ai déjà dit, on observe un abattement significatif des émissions canalisées, de l'ordre de 72 % à 99,5 % en fonction des broyeurs.

Pour Comet à Obourg, par exemple, on est à un abattement de 99,5 %. Cela veut dire qu'il reste 5 % du problème qui existait il y a quatre ans. C'est une évolution très rapide et positive. J'espère que vous aurez l'honnêteté intellectuelle de la souligner.

À ce jour néanmoins – cela fait aussi partie du travail d'honnêteté intellectuelle –, les émissions diffuses restent toujours au-dessus, parfois très largement des valeurs que nous souhaitons. C'est sur ce point précis que les efforts se poursuivent.

Une deuxième clause de rendez-vous que je fixe aujourd'hui et qui est déjà prévue le mois prochain est de faire le point sur les plans de réduction des émissions diffuses imposés aux exploitants et que nous avons prévu d'évaluer chaque année, avec une première évaluation d'ores et déjà prévue en février 2024. C'est un deuxième *momentum* important pour analyser l'efficacité des PRED, et le cas échéant, renforcer les mesures de ces plans.

Vous m'interrogez – je le comprends – sur la raison du changement des valeurs limites en valeurs cibles pour les émissions diffuses. Précisons d'abord que, pour quatre broyeurs sur sept à ce jour, les émissions diffuses sont en effet cadrées par des valeurs cibles d'émissions, accompagnées du plan de réduction des émissions, le PRED, dont je vous parlais il y a un instant.

Il s'agit d'une obligation imposée aux exploitants qui devaient soumettre ce plan six mois après son imposition. Après la délivrance du permis à l'AWAC, tous les broyeurs concernés ont remis ce plan de réduction des émissions diffuses.

À ce jour, trois broyeurs sur sept, dont celui de Keyser à Courcelles qui montre toujours des dépassements importants, sont toujours soumis à des valeurs limites pour ces émissions diffuses.

D'où vient cette proposition méthodologique ? Revenons un peu en arrière. L'Administration, consciente déjà sous la précédente législature que les broyeurs émettaient des polluants organiques persistants, avait pris des mesures fortes pour limiter cette menace pour la population et l'environnement.

L'AWAC avait fixé dans un premier temps des valeurs limites, à la fois pour les émissions canalisées et pour les émissions diffuses, les poussières. Il est apparu que si pour les émissions canalisées, cette solution était la bonne et permettait un abattement conséquent des polluants – je viens de vous redonner les chiffres –, elle n'a plus été jugée pertinente par l'AWAC.

Avant de vous expliquer les raisons, je précise que mon administration – je lui ai posé la question – n'a trouvé aucune norme existant au niveau international, imposée dans des jauges ailleurs au niveau européen. Là aussi, la Wallonie est avant-gardiste sur le sujet.

Pourquoi l'AWAC a-t-elle proposé de modifier cette méthodologie relative aux émissions diffuses et de fixer des valeurs cibles pour celles-ci et uniquement pour celles-ci ? Tout d'abord, c'est pour des enjeux de sécurité juridique. Le contrôle des émissions diffuses est à ce jour – désolée, c'est un peu technique, mais c'est important – réalisé par le biais de ce qu'on appelle des jauges Owen, des bidons surmontés d'un entonnoir qui récoltent les retombées atmosphériques et qui sont disposés à certains endroits sur le site ou à proximité du site. Il y en a quatre ou cinq généralement par broyeur.

Les retombées dans les jauges Owen font l'objet d'analyses en laboratoire, pour déterminer les concentrations de différents polluants organiques. Le problème concret, c'est que – vous imaginez la situation – ce sont des bidons qui vont récolter de façon très large toutes sortes de poussières et qui ne sont pas sélectifs.

Je suis désolée de le dire aussi clairement publiquement, mais il est très facile pour une entreprise d'aller en recours juridique par rapport à un tel outil pour lequel l'autorité publique ne serait pas en capacité de prouver – M.Clersy a donné un exemple dans un autre domaine – que la source de ces polluants est directement le broyeur. On peut le supposer, mais la preuve juridique ne pourrait pas être apportée. C'est la première raison de modification par l'AWAC.

La deuxième raison est plus fondamentale. Notre objectif, pour protéger la santé des riverains, c'est surtout de diminuer la quantité de poussière produite par les broyeurs. Or, les valeurs limites d'émissions pour les émissions diffuses sont exprimées non pas en quantité de poussière – puisqu'elles ne mesurent pas cette quantité de poussière –, mais en concentration de polluants par kilo de poussière récolté. Tant que le type de poussière émise par le broyeur reste la même, cette concentration ne varie pas et la jauge Owen ne permet nullement de surveiller l'amélioration ou non des quantités de poussière sur le site.

Pour le dire autrement, qu'un broyeur émette un kilo de poussière par jour ou trois tonnes à l'heure, la jauge Owen n'est pas en mesure de le dire. Surtout, la concentration en polluants par kilo sera potentiellement identique. Pourtant, cela change tout pour les riverains d'avoir un broyeur qui va produire trois tonnes à l'heure de poussière ou un kilo de poussière par jour. Cela change également tout pour les risques sur la santé.

En l'état de ses connaissances, l'administration a reconnu que l'imposition de valeurs limites d'émissions pour les émissions diffuses n'avait pas de sens et qu'il n'existait pas aujourd'hui de méthodes permettant de mesurer la quantité totale de poussière émise à l'échelle d'un site industriel, et a fortiori pour un site ouvert. C'est un de nos gros problèmes, il faut le reconnaître. C'est pourtant ce critère de quantité, beaucoup plus que le critère de concentration, qui permettrait de constater ou non une réelle amélioration au niveau des émissions diffuses, en réduisant sensiblement cette quantité de poussière émise et donc les risques potentiels pour la santé.

L'administration a proposé de passer de valeurs limites d'émission sur les émissions diffuses qui jugeaient de la concentration de ces polluants à une réflexion sur les quantités de poussière émise, avec un outil utile pour juger de différents moyens d'action pour réduire ces quantités, qui sont les plans de réduction des émissions diffuses.

Je reviens spécifiquement sur le cas d'Obourg et sur l'arrêté ministériel cité pour une précision complémentaire. Actuellement, Dubail Recycling à Namur, Keyser à Courcelles ou le BST à Engis disposent toujours de valeurs d'émission sur leurs émissions diffuses. Les quatre autres broyeurs, dont celui d'Obourg, sont passés en valeur cible d'émissions. Je suis formelle, cette proposition de modification des valeurs limites en valeurs cibles est émise par le fonctionnaire technique sur recours, sur avis favorable de l'AWAC, et non pas une modification ministérielle qui interviendrait à un moment donné ou à un autre. J'assume totalement cette modification méthodologique proposée par mon administration, mais laisser entendre que c'est un choix politique pour faire le lit des industriels me semble totalement un abus de langage.

Vous m'avez demandé si l'on avait fait preuve de laxisme en la matière. A-t-on laissé l'impunité environnementale fonctionner sur des sites aussi importants pour la santé publique ? Il est vrai que ces sites ont également une proximité au niveau de l'aménagement du territoire qui est questionnable, Monsieur Clersy. Ce sont des choix historiques qu'il faudra sans doute, à un moment donné, remettre en cause.

A-t-on toutefois fait preuve de laxisme ? Depuis 2021, 95 procès-verbaux ont été dressés et transmis au parquet, tant pour les émissions canalisées que pour les émissions diffuses. Pour le site de Keyser à Courcelles, deux jugements ont été rendus par la justice, avec notamment une infraction relative aux émissions diffuses et une condamnation de 400 000 euros à l'égard du contrevenant. Par ailleurs – le groupe MR l'a rappelé –, Mme la Bourgmestre de Courcelles a pris des mesures fortes de fermeture et de pose de scellés à Courcelles. J'ai été à ses côtés pour cette pose de scellés suite à des explosions. Je me souviens encore être venue sur place, à ses côtés, pour avancer en ce sens.

Sur la question de la communication aux communes – vous ne m'avez pas posé spécifiquement la question, mais j'ai entendu des réactions dans la presse à ce sujet –, j'ai demandé à mon administration le détail de toutes les communications entre la police de l'environnement et les communes. À ce stade, je ne dispose pas encore de cette information détaillée. J'entends toutefois que certaines communes se plaignent de ne pas avoir été suffisamment informées régulièrement sur l'état d'avancement de la situation. Je vais faire le point avec l'administration à ce sujet, parce qu'il est essentiel – et je comprends les bourgmestres à cet égard – que nos élus locaux soient informés de façon privilégiée sur le sujet et puissent répondre aux questions de nos concitoyens.

En conclusion, vous l'entendez, la situation a évolué. Il y a encore du travail à faire, c'est indéniable. J'en ai la pleine conscience et nous y travaillons ardemment avec l'administration depuis le début de mon mandat et avec l'ensemble des acteurs concernés.

Aujourd'hui, nous avons deux clauses de rendez-vous très concrètes et à brève échéance. Tout d'abord, bien sûr, les résultats du biomonitoring qui nous arriveront à la fin du trimestre 2024. La deuxième clause de rendez-vous nous amène à un point d'évaluation, qui est prévu également en février 2024, sur les plans de réduction des émissions diffuses. Ces deux éléments seront des éléments essentiels pour évaluer si nous devons prendre des mesures complémentaires à l'égard des broyeurs.

Sachez en tout cas que mon engagement reste plein et entier pour assurer le principe de précaution en la matière – nous l'avons fait à l'appui, notamment, de l'ensemble des recommandations à l'égard des riverains

–, protéger la santé des riverains et lutter contre l'impunité environnementale. Certains d'entre vous l'ont dit, j'ai toujours eu à cœur de protéger la santé humaine et l'environnement. C'est l'ADN même de mon engagement et je continuerai à le faire.

**M. le Président**. – Merci, Madame la Ministre. J'ai cru utile, vu l'importance du sujet, de permettre un dépassement de façon à ce que vos informations soient complètes. Je vais à présent donner la parole aux différents intervenants pour des répliques de deux minutes, que je vous demande d'essayer de respecter.

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse, mais, hélas, elle ne me convainc pas.

Elle ne me convainc pas parce que vous optez pour des arguments de juridisme en ce qui concerne finalement la non-utilisation des jauges Owen, alors que, entre parenthèses, vous la maintenez pour d'autres mesures. Là, vous n'avez pas changé. Quant à cette modification, vous dites de nouveau : « Ce n'est pas moi qui suis responsable ? Je suis ministre, mais je ne suis pas responsable. C'est mon administration qui me l'a proposé ».

**Mme Tellier**, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai assumé pleinement la signature de l'arrêté parce que mon administration m'avait convaincue sur la forme méthodologique.

**M. le Président**. – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Elle vous a convaincue sur la forme méthodologique, mais vous ne l'avez fait que pour quatre des sept broyeurs à métaux. Il y a là une incohérence dans mon chef. Puis, surtout, Madame la Ministre, les chiffres vous donnent tort. C'est vous qui êtes responsable de l'administration en charge de l'environnement.

Vous avez communiqué à six reprises sur le dossier des broyeurs à métaux. À chaque fois que vous avez communiqué sur les broyeurs à métaux, vous avez dit : « On tient la situation en main, on va sanctionner, et cetera ». Dans les faits, que s'est-il passé ? Dans les faits, vous changez les normes. Vous ne communiquez pas à ce propos. Vous ne le communiquez à personne. Nous ne somme spas au fait de cela. Il n'y a pas de publication d'arrêté, il n'y a pas d'information.

Puis, quand on voit les chiffres aujourd'hui, les chiffres explosent. Il y a un problème. Votre engagement de précaution par rapport aux citoyens n'est pas tenu.

Quand je vous entends évoquer toutes vos mesures en disant : « Il y aura des propositions, des plans d'action, et cetera ». Excusez-moi, mais j'aimerais bien que vous alliez dire cela en face aux riverains des sites qui sont concernés, à celles et ceux qui ont des enfants, à celles et ceux qui vivent là, qui mangent les fruits et les légumes de leur jardin. C'est un scandale !

**Mme Tellier**, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur Desquesnes, je suis allée rencontrer les riverains, je suis allée rencontrer les riverains. En 2020, je suis allée voir les riverains et je leur ai présenté l'ensemble de la situation. Ne déformez pas la réalité.

**M. le Président**. – Je sais que tout cela est passionnant, mais il y a des règles à respecter : la prise de parole se fait après l'avoir demandé et cela vaut pour tout le monde. Je vous indique aussi que je souhaite qu'il y ait un respect des intervenants, quels qu'ils soient, dans ce Parlement. Cela me semble devoir être la règle minimale. C'est M. Desquesnes qui a la parole et je la lui rends.

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Je vous en remercie, Monsieur le Président.

Madame la Ministre, il faut que vous fassiez toute la transparence sur ce dossier et que vous transmettiez aux parlementaires tous les documents qui concernent les décisions relatives aux broyeurs à métaux que vous avez prises depuis le début de la législature, avec l'ensemble des rapports afférents, parce que, malheureusement, on ne peut plus se fier à votre parole publique, on ne peut plus se fier à vos communiqués de presse. Ils ne correspondent pas à la réalité vécue par les riverains. J'espère que vous mettrez un point d'honneur à transmettre ces informations.

J'espère aussi que nous aurons très rapidement les informations concernant la situation de la santé de tous celles et ceux qui vivent en face, à côté de ces broyeurs à métaux. On le sait, il y a déjà eu des victimes, en tout cas sur le plan économique. Deux agriculteurs ont été concernés à Obourg, mais il y en a certainement d'autres aujourd'hui qui vivent, au quotidien, l'interdiction d'aller jouer dans le jardin avec les enfants et, par mesure de précaution, d'utiliser leur potager ou leurs poules.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Ahallouch.

**Mme Ahallouch** (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse.

Ce dont on peut se rendre compte, c'est que des choses ont été faites, notamment en ce qui concerne ce qui peut sortir directement des cheminées. La précision est intéressante, notamment en termes de concentration ou de quantité de pollution émise, même si je peux vous dire que, pour les riverains, ce n'est pas spécialement ce qui va leur parler. On ne dit pas que rien n'a été fait

puisqu'on voit que des choses sont mises en place. Malheureusement, c'est insuffisant et, vous le dites vous-même, il va falloir aller plus loin.

Nous serons particulièrement attentifs aux deux rendez-vous que vous nous donnez, notamment sur les résultats du biomonitoring, mais aussi sur le plan d'action que devront mettre en place ces industriels qui sont à la source de cette pollution.

Pensez à communiquer davantage sur le principe de précaution pour les riverains et les recommandations existantes autour des broyeurs à métaux. Surtout, mettez-vous en contact avec les pouvoirs locaux, la première ligne, qui est en attente de ces contacts.

**M. le Président**. – La parole est à M. Dupont.

**M. Dupont** (PTB). – Ce que vous nous expliquez, c'est que vous avez remplacé le principe de précaution par le principe de sécurité juridique. Vous n'avez à aucun moment été vers le principe de précaution. Vous avez dit : « Ah oui, mais il faut une sécurité juridique », mais ce n'est pas cela que l'on vous demande. Depuis le début, que ce soit sur les PFAS ou les PCB, on vous demande d'avoir un principe de précaution, et vous avez un principe de sécurité juridique.

Vous avez essayé de nous faire croire qu'il y a encore des broyeurs qui ont des valeurs limites. Or, comme cela a été dit dans le reportage, on sait que le SPW a confirmé qu'il n'y aura plus aucune valeur limite pour aucun broyeur. Je ne sais pas pourquoi vous revenez avec cela parce qu'il a été confirmé qu'il n'y en aura plus et qu'il n'y aura que des valeurs cibles. Je ne comprends même pas pourquoi vous revenez là-dessus.

À chaque fois, c'est toujours la faute d'un autre. Ici, vous dites que vous assumez la signature. La différence par rapport au dossier des PFAS, c'est que vous assumez au moins la signature. On prend acte de ce fait. Cette signature fait fondamentalement que les broyeurs ne seront plus verbalisés à l'avenir. Vous dites que ce n'est pas politique. Si ! C'est un choix politique. À partir du moment où les broyeurs ne sont plus verbalisés, c'est un choix politique. Comment pouvez-vous dire que ce n'est pas un choix politique ? Évidemment que c'est un choix politique.

Hier, dans *QR le débat*, le toxicologue Alfred Bernard disait : « C'est du jamais vu de passer une valeur limite en valeur cible ». Après, à vous de dire si cela existe, je n'en sais rien, mais ce sont ses propos. Il n'a certainement pas tort et, en tant que toxicologue, il a aussi un peu de poids dans le dossier.

Hier, l'avocat Luc Depré a indiqué – d'ailleurs, cela a été repris par M. Desquesnes – qu'il y a une réduction significative dans la lutte contre la protection de l'environnement et de la santé humaine à la suite de cette signature. C'est un avocat spécialisé en environnement qui le dit. Ce n'est pas moi, ce n'est pas le PTB et ce ne sont pas les Engagés. C'est un avocat spécialisé en environnement.

L'étude de 2020 que vous avez commanditée – dans laquelle j'ai repris la phrase qui dit que, à côté de Keyser, il n'y a rien d'autre et qui identifie formellement Keyser – indique qu'il y a des quantités significatives de PCB dans les poussières issues des sacs d'aspirateur des maisons des riverains. En février 2021, que faites-vous ? Vous remplacez des normes contraignantes par des normes facultatives. L'étude dit qu'il n'y a rien autour de Keyser et qu'il y a plein de PCB dans les sacs d'aspirateur des riverains. Que faites-vous ? Vous passez la norme en facultative. C'est votre responsabilité et c'est vous qui assouplissez les règles.

**M. le Président**. – Je vous remercie de conclure.

**M. Dupont** (PTB). – Je conclus.

Par deux fois, sur les PFAS comme sur les PCB, vous avez manqué de vigilance politique et, en tant que ministre de l'Environnement, vous avez échoué à protéger l'environnement et la santé de nos concitoyens.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant** (MR). – Madame la Ministre, je vais me contenter de parler du broyeur d'Obourg. Votre réponse est une gifle aux agriculteurs et aux riverains. Vous ne vous rendez pas compte de la situation sur le terrain. Les agriculteurs qui ont dû euthanasier plus de 130 bêtes ont vécu un drame. Les riverains ne savent toujours pas aujourd'hui si leur santé est en danger ou pas. Donc, on ne peut pas accepter votre réponse.

Dans le dossier des PFAS, c'était le fameux Francis ; aujourd'hui, vous reconnaissez, vous acceptez que c'est vous qui avez signé sur les recommandations de votre fonctionnaire technique, mais le ministre a la tutelle sur son administration. Comme l'environnement est vraiment combat depuis toujours – vous venez d'Inter-Environnement, cela a toujours été votre combat –, même si votre administration vous dit de signer un arrêté, vous êtes ministre et c'est vous qui prenez la responsabilité politique.

Pour les citoyens d'Obourg votre décision est incompréhensible. Aujourd'hui, il y a vraiment un problème de confiance. J'en ai déjà parlé dans le problème dans le dossier des PFAS, il y a vraiment un problème de confiance aujourd'hui. Il y a un problème aussi de timing. Quand je vous ai interrogée en octobre 2023, c'est parce que les résultats étaient attendus pour le printemps 2023. Maintenant, vous dites 2024. Jusqu'en 2024, que font les riverains ?

**M. le Président**. – La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos** (MR). – On soutient la demande de la tenue le plus rapidement possible d'une commission pour avoir vraiment nos réponses, Madame la Ministre.

Je ne peux pas être satisfait de celles que j'ai entendues aujourd'hui. Vous nous noyez dans des éléments techniques qui se contredisent dans votre exposé.

Vous nous parlez d'un risque d'inefficacité du recours judiciaire alors que vous nous dites que Keyser a été condamné à 400 000 euros par la justice. Obourg a également été condamné.

On nous dit que les éléments qui permettent de recueillir et d'évaluer le taux de pollution ne sont pas efficaces. Et vous nous dites dans le même temps que chez Keyser, on maintient une pollution qui est bien au-delà de la norme.

Bref, je connais l'expression « se cacher derrière le petit doigt ». Vous en avez plusieurs de petits doigts, parce qu'il y a l'administration, il y a l'inefficacité des recours, il y a des chiffres qui sont tronqués et un monitoring où l'ISSeP écrit aux bourgmestres concernés que « le monitoring PFAS prend tout le temps et que dès lors, le monitoring pour cette pollution liée aux broyeurs de métaux sera retardé ». C'est un mail qui a été envoyé fin décembre à l'ensemble des communes concernées, en ce compris à l'échevin Ecolo de la Ville de Charleroi. Il est en copie.

Il faudrait savoir où l'on va. Votre clause de rendez-vous est déjà retardée par un dossier où vous avez aussi la compétence.

**M. le Président**. – La parole est à M. Clersy.

**M. Clersy** (Ecolo). – Je tenais à remercier Mme la Ministre pour ses réponses. Pour moi, en tant qu'écologiste, je pense qu'il est vraiment important de tenir compte du fait que tout le monde a le droit de vivre dans un environnement sain.

J'entends ici dans cette assemblée une série de questions légitimes ; nous nous les posons aussi. J'entends aussi par ailleurs des propos outranciers, mais je crois que personne n'est dupe sur ce qui anime aujourd'hui certaines prises de parole.

On peut reprocher à la ministre que tout n'est pas encore réglé, mais en quatre ans, je crois qu'on lui concédera que ce n'est pas un dossier si facile. Mais croire qu'en quatre ans on va mettre fin à toutes les pollutions, y compris les pollutions historiques de notre territoire, alors que l'environnement a longtemps été juste une valeur d'ajustement et qu'on a laissé faire le monde industriel en toute impunité, c'est un mensonge. Ce serait comme reprocher à la ministre de la Santé qu'il y ait encore des malades en Wallonie ou reprocher au ministre de l'Économie qu'il y ait encore des demandeurs d'emploi en Wallonie.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Je retiens qu'il y a deux clauses de rendez-vous. La première, c'est le biomonitoring, c'est évidemment important parce qu'aujourd'hui les riverains sont ébranlés. Vous avez donné une date qui tient compte également du biomonitoring PFAS. On ne peut pas laisser ici semer la panique chez certaines personnes par rapport à ce biomonitoring. Il est en cours et on aboutira au printemps.

L'autre point important, c'est évidemment de faire le point et le bilan sur les plans de réduction des émissions diffuses. Là, évidemment, il y a du questionnement et il y a une clause de rendez-vous tout à fait importante.

Lorsqu'on parle de la santé des gens, je voudrais dire que la Wallonie se doit de montrer l'exemple. Elle se doit de mettre des normes contraignantes. Et là, j'ai envie de vous dire, chers collègues, on sera au rendez-vous, on sera au rendez-vous pour toutes les problématiques liées à la santé-environnement. J'espère que vous serez avec nous, à nos côtés, même quand les lobbies viendront vous voir, vous téléphoneront pour vous mettre la pression, là aussi, on espère que vous serez au rendez-vous comme on l'a fait pour les normes en matière de champs électromagnétiques. À l'époque, on a pris ensemble des décisions pour prendre des normes 20 fois plus contraignantes que celles de l'OMS. Et j'ai entendu sur les bancs de ce Parlement certains qui nous disaient qu'en termes de champs électromagnétiques, les normes OMS suffisent, qu'il ne faut pas aller trop loin, qu'il ne faut pas mettre à mal les secteurs industriels.

Aujourd'hui, on est prêts à avancer avec vous sur ce sujet.

**M. le Président**. – Merci de conclure.

**M. Clersy** (Ecolo). – Je termine, Monsieur le Président.

Une question est importante, c'est l'origine de la pollution. Ce n'est pas qu'une affaire juridique, c'est une question de justice. J'entends que le collègue communiste a abandonné ce principe du pollueur-payeur, mais c'est un principe fondamental. Il faut pouvoir prouver, en droit, le faisceau d'indices que l'on a aujourd'hui sur les pollutions au niveau de ces broyeurs à métaux.

Dire que rien n'a été fait, c'est faux : 95 procès-verbaux dressés, une amende de 400 000 euros pour Keyser en 2012. Je suis ce dossier depuis 2012. C'était inédit. C'est nouveau. Cela, c'est un changement de cap.

## PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 22 NOVEMBRE 2023 ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL, LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE EN MATIÈRE D'ASSISTANCE AUX VICTIMES (DOC. 1552 (2023-2024) N° 1, 1*BIS* ET 2)

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 22 novembre 2023 entre l'État fédéral, la Communauté française et la Région wallonne en matière d'assistance aux victimes (Doc. 1552 (2023-2024) N° 1, 1*bis* et 2).

*Discussion générale*

**M. le Président**. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission des affaires générales et des relations internationales.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Bangisa sous le n° 1552 (2023-2024) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

J'ai deux intervenants inscrits : M. Bastin et M. Heyvaert.

Je vous demande de respecter les intervenants, si vous le voulez bien.

La parole est à M. Bastin.

**M. Bastin** (Les Engagés). – Monsieur le Président, vous avez raison, c'était un peu chahuté en cette fin d'après-midi.

Madame le Ministre, c'est un dossier vieux de 26 ans qui arrive sur nos bancs aujourd'hui. En effet, les négociations interfédérales datent d'un accord de coopération sur le sujet qui a débuté en 1998. Si, fin des années 1990, la Chambre des représentants et le Parlement de la Communauté française donnèrent tous deux leur assentiment à un texte quasiment en tous points similaire à celui dont nous discutons aujourd'hui, le Parlement, lui, ne donna jamais d'assentiment, et le texte ne fut jamais adopté.

Je ne vais pas refaire toute la séquence historique à ce pupitre, mais autorisez-moi tout de même à citer les propos d'un ancien collègue qu'une partie de l'assemblée a bien connu, M. Albert Liénard. A l'époque député, il dit ceci au Parlement de la Communauté française le 21 avril 1999 : « Je souhaiterais vraiment que les personnes qui ont signé cet accord donnent des instructions pour que ces acteurs se parlent. Sinon, tout cela restera lettre morte ou un vœu pieux ».

L'histoire nous montre malheureusement qu'il avait raison. Comme M. le Ministre-Président a pu le confirmer en commission, un protocole administratif a été conclu en 2009 en guise de bouche-trou juridique, et la séquence législative a repris sous la législature précédente pour finalement aboutir durant celle-ci.

C'était pour la postérité. J'aborderai maintenant brièvement deux questions de fond quant au texte qui nous est soumis.

Je veux d'abord pointer qu'une différence non négligeable existe entre l'accord de coopération entre la Flandre et le Fédéral et l'accord de coopération que nous nous apprêtons à voter ce jour.

En vertu de l'accord applicable en Flandre, qui date de 1998, nos amis néerlandophones, n'ayant pas tergiversé comme nous, il est dit que l'État fédéral « s'engage à allouer, aux administrations locales avec lesquelles un accord a été conclu, des subsides permettant l'engagement de personnel supplémentaire ». Il y a quelques mandataires locaux ici dans l'assemblée. Cette disposition ne se retrouve pas dans l'accord que nous allons voter aujourd'hui. Plus interpellant, elle se trouvait pourtant bien dans le projet d'accord prévu en 1998. Nous aurions dû être plus prudents et proactifs il y a 25 ans.

In fine, l'accord de coopération entre la Flandre et l'État fédéral prévoit un financement d'office des communes pour certaines tâches, mais il n'en sera pas légalement de même pour les communes wallonnes.

Cela dépendra du bon vouloir de l'État fédéral. Il faudra négocier avec le Gouvernement fédéral pour qu'il accepte, année budgétaire après année budgétaire, de financer nos communes wallonnes comme celles du nord.

J'aurais largement préféré que le texte wallon intègre cette même obligation de financement fédéral pour nos communes. Cependant, M. le Ministre-Président nous avait dit en commission : « À propos du financement par les communes, c'est une question importante qui fera l'objet de discussions ultérieures ». Monsieur le Ministre-Président ou son représentant, je vous invite à être proactifs sur le sujet et éventuellement à conclure un protocole d'accord entre gouvernements pour pérenniser une sorte d'égalité de traitement entre communes flamandes et communes wallonnes.

Un dernier regret porte sur l'article 11 de l'accord de coopération. Cet article porte sur un certain nombre d'obligations dans le chef autorités à l'égard des victimes : obligation de les contacter dans les meilleurs délais ; obligation d'assurer le suivi vis-à-vis des services de police concernés. Dans le protocole administratif – bouche-trou de 2009 –, cette obligation

s'appliquait à la Région wallonne. Pourtant, ce n'est malheureusement plus le cas dans l'accord de coopération de ce jour. Bizarrement, sur cet aspect précis, il y a un recul puisque moins d'obligations pèsent sur la Région wallonne. Je ne m'explique pas ce choix étonnamment défavorable aux victimes.

Le texte étant néanmoins une consécration importante – je peux comprendre, après 26 ans – au niveau de la sécurité juridique. Nous voterons favorablement ce texte.

**M. le Président**. – La parole est à M. Heyvaert.

**M. Heyvaert** (Ecolo). – Il s'agit simplement de se féliciter pour ce fédéralisme de collaboration, surtout sur un sujet aussi important que l'aide aux victimes. Les acteurs de terrain se parlaient déjà et aujourd'hui, on leur met un cadre qui leur permettra de mieux collaborer.

**M. le Président**. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames et Messieurs les Députés, ce projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 22 novembre 2023 en matière d'assistance aux victimes est un projet de décret qui a été adopté à l'unanimité par les membres de la Commission des affaires générales et des relations internationales, qui en recommande l'adoption au Parlement. Cet accord de coopération a été conclu entre l'État fédéral, la Communauté française et la Wallonie.

Depuis les années 1980, la politique belge en faveur des victimes a donné lieu à diverses initiatives prises tant par le Fédéral que par les entités fédérées. L'objectif de ces initiatives était de rencontrer les besoins des victimes. Différents services d'assistance aux victimes ont ainsi vu le jour en fonction des compétences de chaque niveau de pouvoir. En Région wallonne, il s'agit par exemple de l'accompagnement des victimes de la route ou des services d'aide pour les violences conjugales et intrafamiliales. Une coordination et une collaboration entre ces services a dû se mettre en place sur le terrain.

Seuls les néerlandophones s'étaient dotés jusqu'ici d'un accord de coopération en matière d'assistance aux victimes. Suite à la sixième réforme de l'État, il est apparu nécessaire de relancer les travaux relatifs à la conclusion d'un accord de coopération pour notre région. En effet, l'accord de coopération a été initié lors de la précédente législature et il n'a pu être conclu, faute de temps. L'objectif visé est d'aboutir à une collaboration structurelle entre les niveaux de pouvoir en charge de la thématique des victimes, afin d'offrir à ces dernières un accompagnement coordonné et de qualité.

Il y a deux objectifs principaux poursuivis dans l'accord de coopération :

- prévoir un modèle de collaboration, d'orientation et de renvois entre les différents services d'assistance aux victimes – comme cela a été évoqué par M. Heyvaert ;
- reconnaître officiellement les structures de concertation existantes dans la partie francophone du pays.

Enfin, les autorités concernées s'engagent à porter une attention durable à la problématique des victimes. Un esprit de coopération entre les différents niveaux de pouvoir aidera à garantir une politique cohérente en la matière.

**M. le Président**. – La parole est à M. Bastin.

**M. Bastin** (Les Engagés). – Je remercie simplement Mme Morreale.

**M. le Président**. – M. Heyvaert ne souhaite pas répliquer.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

*Examen des articles*

**M. le Président**. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 22 novembre 2023 entre l'État fédéral, la Communauté française et la Région wallonne en matière d'assistance aux victimes (Doc. 1552 (2023-2024) N° 1, 1*bis* et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article 1er.

**Art. 1er**

Pas d'objection ?

L'article 1er est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour l'article 2 ?

**Art. 2**

Pas d'objection ?

L'article 2 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

## PROJET DE DÉCRET RELATIF AUX CENTRES DE FORMATION ET D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ADAPTÉS ET MODIFIANT LE CODE WALLON DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ, LE DÉCRET DU 12 NOVEMBRE 2021 RELATIF À L'ACCOMPAGNEMENT ORIENTÉ COACHING ET SOLUTIONS DES CHERCHEURS D'EMPLOI ET LE CODE JUDICIAIRE (DOC. 1551 (2023-2024) N° 1 ET 2)

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret relatif aux centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés et modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé, le décret du 12 novembre 2021 relatif à l'accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi et le Code judiciaire (Doc. 1551 (2023-2024) N° 1 et 2).

*Discussion générale*

**M. le Président**. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Sahli sous le n° 1551 (2023-2024) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. de Lamotte.

**M. de Lamotte** (Les Engagés). – Je suis à la tribune aujourd'hui pour expliquer plutôt une justification de vote qu'une grande déclaration. Madame la Ministre, l'enjeu aujourd'hui est en effet de positionner les CFISPA hors du champ de l'action sociale, mais bien dans la politique de l'emploi et de la formation, et comme partenaire du FOREm en matière d'accompagnement des chercheurs d'emploi.

Chez Les Engagés, nous pensons que c'est une démarche importante. C'est une démarche qui vise à inclure plutôt qu'à exclure et à permettre véritablement aux demandeurs d'emploi qui sont en situation de handicap d'être traités avec les autres demandeurs d'emploi et avec une formalité complètement dynamique. Je ne dirai pas que, lorsque c'était à l'AViQ, ce ne l'était pas, mais il y a ici manifestement une volonté politique d'inclure les personnes dans une démarche commune.

De plus, l'avis des partenaires sociaux et du CESE est positif. Ils estiment – et nous le faisons avec eux – que ce décret va dans le bon sens et que le mouvement doit même être poursuivi pour garantir une coopération optimale des opérateurs de formation en y incluant les dispositifs destinés aux personnes porteuses d'un handicap. C'est une démarche positive que nous saluons.

Rappelons que ce projet de décret s'inscrit dans les recommandations internationales visant à optimiser les politiques d'intégration des personnes en situation de handicap. C'est ce que je voulais souligner en montant à la tribune et pour vous dire que nous apporterons notre soutien à ce texte, comme nous l'avons fait en commission.

**M. le Président**. – La parole est à M. Sahli.

**M. Sahli** (PS). – Madame la Ministre, le projet de décret proposé ce jour vise à intégrer les centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés dans la politique de l'emploi et de la formation en transférant leurs agrément, financement, audit et inspection de l'AViQ vers le SPW Économie, Emploi et Recherche.

Il est important de rappeler que l'objectif est clairement d'améliorer l'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap et contribuer à leur insertion dans la société. La prise en compte de la dimension du handicap dans toutes les politiques, en particulier la politique de la formation professionnelle, est essentielle pour assurer l'égalité des chances et des droits des personnes en situation de handicap.

Cela implique de travailler en collaboration avec les personnes en situation de handicap et leur organisation représentative afin de s'assurer que leurs besoins sont pris en compte de manière adéquate dans toutes les politiques et mesures mises en place. Cela nécessite également de sensibiliser l'ensemble de la société à la question du handicap, en veillant à ce que les personnes dans cette situation soient considérées comme des membres à part entière de la société et qu'elles puissent ainsi participer pleinement à la vie culturelle, publique, économique et sociale.

La finalité d'une formation professionnelle est à l'évidence l'accès à l'emploi. Cet accès au travail est une composante essentielle de la citoyenneté et la clé de l'inclusion dans la société. Il permet l'accès à un logement décent, à une vie sociale et culturelle épanouie.

Mon groupe soutiendra ce projet de décret qui positionne les centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés hors du champ d'application de l'action sociale, mais bien dans la politique de l'emploi et de la formation, et comme un partenaire du FOREm en matière d'accompagnement des chercheurs d'emploi orienté coaching et solution.

J'ajoute que nous déposons un amendement visant à apporter une précision au décret. Il s'agit d'un amendement visant à préciser que le numéro d'identification du Registre national fait bien partie des données à caractère personnel visées par le projet de

décret. En effet, ce projet d'identification de Registre national est indispensable pour l'accomplissement des tâches prévues par le projet de décret. Il convenait de le préciser dans le texte.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Lekane.

**Mme Lekane** (PTB). – On doit se positionner ici sur le projet de décret relatif aux centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés. En tant que PTB, parti qui a pour moteur le respect des droits humains, nous allons soutenir ce décret parce qu'il a pour objectif de renforcer les capacités de recherche d'emploi des personnes en situation de handicap.

Pour les personnes porteuses de handicap, c'est un taux d'emploi nettement inférieur par rapport à la moyenne de l'Union européenne, avec moins de 30 % de personnes possédant un diplôme de l'enseignement supérieur et plus d'un quart exposé au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. C'est là tout l'enjeu. Ces chiffres sont énormes. L'emploi est un vecteur d'inclusion principal. Pour nous, c'était indispensable de prévoir ici une politique spécifique dans l'emploi et dans la formation en termes d'égalité des chances.

Je vais, pour terminer, rappeler que l'on avait posé une interrogation sur un aspect du décret, à savoir l'article 6 où il est noté que « l'intervention peut être refusée ou réduite si la personne bénéficie, sur base du même handicap et des mêmes besoins que ceux visés dans le présent décret, d'une prestation sociale en vertu d'autres dispositions légales ou réglementaires, ou si elle s'abstient – c'est sur cela que je veux insister – de faire valoir ses droits à une telle prestation, alors qu'elle peut y prétendre ». On vous a interpellée en commission. Je voulais revenir là-dessus : avez-vous une réponse à nous donner aujourd'hui ? Ce dernier critère ne peut pas être un motif de refus ou de réduction, parce que l'on a affaire à un public fragilisé. Je vous remercie.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Sobry.

**Mme Sobry** (MR). – Ce projet de décret organise le transfert, dans une logique de *handistreaming*, de l'agrément, de l'audit, de l'inspection et du financement des centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés vers la politique de l'emploi et de la formation. Outre l'aspect organisationnel et le transfert de personnel, il conviendra pour nous de veiller à deux choses :

- à ce que le nouveau schéma soit clair pour les usagers, en ce qui concerne l'inscription, l'accompagnement au FOREm et les aides à l'emploi spécifiques à l'AViQ ;
- à une formation adéquate des nouveaux acteurs du FOREm pour assurer et relever les nombreux défis qui les attendent.

Pour nous, il s'agit d'un dossier important puisqu'il porte un enjeu primordial : l'emploi de personnes qui sont en situation de handicap. Ce décret s'inscrit dans le travail que la Wallonie doit mettre en place pour les personnes en invalidité ou en maladie, dont le nombre augmente de façon proportionnelle à la baisse des demandeurs d'emploi.

Pour atteindre l'objectif d'augmentation du taux d'emploi, soit 80 % à l'horizon 2030, on doit donner toutes les chances à ce public d'être mobilisé. Ce sera primordial. Comme Mme Lekane vient de le rappeler, le handicap concerne en Belgique 15 % de la population, mais le taux d'emploi des personnes handicapées dépasse péniblement les 35 % pour une moyenne européenne de 50 %. Ce projet de décret a donc toute sa raison d'être et nous le soutenons aujourd'hui, comme nous l'avons fait en commission.

**M. le Président**. – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour la présentation de ce texte. On constate qu'il y a à peu près 65 % des 20-64 ans qui sont à l'emploi aujourd'hui. Quand on regarde au niveau des personnes handicapées, nous ne sommes qu'à 24 %. Cela montre le chemin relativement long à faire pour arriver aux objectifs que l'on s'est fixés.

On voit souvent l'emploi au travers de l'aspect économique, c'est-à-dire le salaire perçu, mais l'emploi reste aussi un élément important de citoyenneté et d'inclusion sociale. Cela me semble important de le rappeler.

Les CFISPA s'occupent de plus ou moins 600 stagiaires par an. Ces personnes nécessitent un soutien par rapport à leur volonté de trouver un emploi.

Cependant, il convient également d'avoir une approche intégrée. C'est le lien qu'il doit y avoir entre l'AViQ, le FOREm et le SPW, dans le sens où l'on doit également procéder parfois à des aménagements, je l'ai déjà dit en commission, quand on a une série de personnes qui veulent prendre un travail, qu'elles sont porteuses elles-mêmes d'un handicap. Il me semble donc essentiel d'avoir un point d'attention particulier par rapport à cette stratégie plus globale. Il ne servirait à rien de mieux former ces gens si, à un certain moment, aucun aménagement n'est fait pour leur permettre de reprendre le travail.

Comme je l'ai fait en commission, je voudrais dire aussi que c'est une responsabilité beaucoup plus large que la seule responsabilité de la ministre que vous êtes. Je voulais attirer l'attention sur la responsabilité particulière des pouvoirs publics. À l'heure actuelle, dans la fonction publique, il y a une volonté d'avoir 3 % de personnes handicapées en son sein. Nous en sommes encore loin, que ce soit dans la fonction publique communale, régionale ou fédérale. Il y a là aussi un travail important à faire, car on ne peut pas dire aux

entreprises privées d'engager des personnes handicapées et nous-mêmes, au niveau des pouvoirs publics, ne pas prendre notre place par rapport à cela.

Il est important de faire le suivi aussi au niveau de l'ensemble du Gouvernement. Je vous invite à particulièrement en parler avec la ministre de la Fonction publique, puisque pour l'instant, nous sommes encore loin de l'objectif que l'on s'est fixé de 3 % de personnes handicapées dans la fonction publique régionale.

Enfin, le CESE et les acteurs étaient satisfaits de ce décret, néanmoins je voulais terminer mon intervention en relayant une demande du CESE qui souhaitait avoir l'arrêté d'exécution consécutif au décret pour avoir une véritable concertation. Ce serait aussi utile, dans le même esprit que la construction du texte qui nous est arrivé aujourd'hui. Je vous remercie.

**M. le Président**. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames et Messieurs les Députés, ce projet de décret est une concrétisation de notre engagement et de notre volonté de construire une société plus inclusive, plus juste, plus solidaire pour toutes les personnes qui sont en situation de handicap aujourd'hui. C'est un projet qui s'inscrit aussi dans la ligne de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, en prenant en compte le handicap dans l'ensemble de nos politiques du *handistreaming*.

Dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, le Gouvernement a pris une décision stratégique visant à redéfinir notre approche de la formation professionnelle. Cette stratégie se focalise sur la formation en milieu de travail, la complémentarité de l'offre de formation et la mise à disposition d'équipements et d'infrastructures de qualité qui impliquent aussi un changement majeur.

Comme cela a été évoqué, on intègre ces centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés dans la politique wallonne de l'emploi et de la formation. On arrête donc de faire un silo à part pour les personnes en situation de handicap.

C'est une modification du paysage de la formation professionnelle en Wallonie qui va intégrer pleinement la dimension de handicap, qui doit aussi favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, améliorer leur taux d'emploi – je partage l'avis que les efforts doivent être redoublés pour y arriver, parce que les résultats ne sont pas bons – et contribuer à leur pleine inclusion dans la société.

Les statistiques européennes et nationales mettent en lumière que ce taux d'emploi doit être amélioré. Leur accès à l'éducation est limité. Une proportion significative d'entre eux est exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Si l'on regarde une étude de Statbel, seulement un quart des personnes souffrant de handicap ou de problèmes de santé de longue durée sont en emploi. C'est non seulement préoccupant, mais aussi inacceptable.

Pour prendre en compte la dimension du handicap dans toutes les politiques et particulièrement dans la politique de formation professionnelle, c'est donc essentiel de pouvoir le faire pour assurer l'égalité des chances et des droits pour les personnes en situation de handicap. L'accès à l'emploi doit être un droit fondamental, mais c'est aussi une composante essentielle de la citoyenneté et la clé de l'inclusion dans une société. Un emploi offre non seulement un revenu, mais aussi, en général, un accès à un logement décent, à une vie sociale et culturelle épanouie.

C'est pourquoi le positionnement de ces centres dans la politique de l'emploi et de la formation, et non plus uniquement dans le champ de l'action sociale, constitue une évolution majeure. Ces centres vont devenir des partenaires clés du FOREm en matière d'accompagnement des chercheurs d'emplois orientés coaching et solutions.

C'est un projet de décret qui transfère aussi l'agrément, le financement, l'audit et l'inspection de ces centres de l'AViQ vers le Service public de Wallonie Économie, Emploi et Recherche.

Pour répondre à Mme Lekane sur l'article 6, paragraphe 2, je voudrais rappeler le caractère résiduaire des interventions de l'AViQ transposées dans ce projet de décret au niveau du SPW EER.

La disposition rappelle que, dans le cadre du calcul des indemnités de formation du stagiaire, il est tenu compte de ses éventuels revenus de remplacement – par exemple, une allocation de remplacement de revenus octroyée par le SPF Sécurité sociale – et que celui-ci est tenu de faire valoir ses droits. C'est une disposition conservatoire qui, de surcroît, doit inciter les personnes à bénéficier, si elles sont dans les conditions, d'une couverture sociale autre que les simples indemnités de formation.

Monsieur Disabato, l'arrêté d'exécution a été adopté en deuxième lecture par le Gouvernement wallon en décembre. Il a été soumis au CESE, qui, à l'instar de l'AViQ, a remis un avis favorable sur le projet de décret. C'est l'avis numéro n° 1555 du 25 septembre 2023.

En conclusion, il ne s'agit pas seulement d'une question de politique de gestion administrative, mais aussi d'une question de justice sociale, d'équité et d'inclusion. J'espère dès lors que l'adoption de ce décret se fera très largement.

**M. le Président**. – MM. de Lamotte, Sahli, Mmes Lekane, Sobry et M. Disabato ne souhaitent pas répliquer.

Un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par MM. Disabato, Sahli et Mme Sobry (Doc. 1551 (2023-2024) N° 3).

L'amendement a été déposé sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

*Examen des articles*

**M. le Président**. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret relatif aux centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés et modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé, le décret du 12 novembre 2021 relatif à l'accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi et le Code judiciaire (Doc. 1551 (2023-2024) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article 1er.

**Art. 1er**

Pas d'objection ?

L'article 1er est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 18 ?

**Art. 2 à 18**

Pas d'objection ?

Les articles 2 à 18 sont adoptés.

**Art. 19**

À l'article 19, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par MM. Disabato, Sahli et Mme Sobry (Doc. 1551 (2023-2024) N° 3).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 20.

**Art. 20**

Pas d'objection ?

L'article 20 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 21 à 26 ?

**Art. 21 à 26**

Pas d'objection ?

Les articles 21 à 26 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'amendement, l'article réservé et l'ensemble du projet de décret.

## PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT AUX ACCORDS DE COOPÉRATION DU 2 FÉVRIER 2005 ET DU 20 OCTOBRE 2023 RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DE POLITIQUES CONCERTÉES EN MATIÈRE D'ALPHABÉTISATION DES ADULTES, CONCLUS ENTRE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, LA RÉGION WALLONNE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE (DOC. 1553 (2023-2024) N° 1 ET 2)

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment aux accords de coopération du 2 février 2005 et du 20 octobre 2023 relatifs au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes, conclus entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (Doc. 1553 (2023-2024) N° 1 et 2).

*Discussion générale*

**M. le Président**. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Roberty sous le n° 1553 (2023-2024) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (Les Engagés). – Nous pouvons tous être ravis de pouvoir parler de ce texte aujourd'hui et surtout de l'alphabétisation des adultes. Comme plusieurs d'entre vous, nous avons régulièrement l'occasion de rencontrer les représentants de l'ASBL « Lire et écrire », qui soulignent avec force les enjeux des politiques d'alphabétisation.

L'alphabétisation est un levier essentiel pour l'inclusion sociale et l'émancipation individuelle. Malheureusement, en Belgique francophone, un adulte sur 10 ne sait ni lire ni écrire. Pire encore, un élève sur quatre sort de l'école en étant analphabète fonctionnel. Ces chiffres sont alarmants et nous rappellent que

l'analphabétisme est un problème encore significatif dans nos sociétés.

Je n'élargis ici pas mon propos à la fracture numérique, qui handicape plusieurs de nos concitoyens dans leur quotidien, tant en matière de services que d'emploi ou encore, tout simplement, pour exercer leurs droits.

Je me réjouis de cette actualisation de l'accord de 2005 sur l'alphabétisation des adultes.

Sur le long terme, il est indispensable que la finalité principale de cette réforme, à savoir obtenir une connaissance plus fine du paysage de l'alphabétisation en Belgique francophone et du niveau de compétence des populations adultes, serve d'autres objectifs. Je pense, par exemple, à un travail interministériel plus intensif, à un développement de politiques transversales et coordonnées, à une réflexion sur les groupes de personnes concernées par l'analphabétisme et qui ne sont pas directement ciblées par les politiques existantes aujourd'hui, mais aussi à l'instauration de mécanismes de subventionnement structurels pour les personnes qui s'y impliquent.

Je suis convaincue que ces objectifs sont réalisables, qu'ils nécessitent une volonté politique forte et que nous en discuterons certainement très prochainement.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Roberty.

**Mme Roberty** (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, l'alphabétisation représente un levier important vers l'autonomisation et l'accès aux droits fondamentaux pour le public bénéficiaire des formations.

Parmi les acteurs de la formation, je me permets, une nouvelle fois, de souligner ici le travail effectué en Wallonie par l'ASBL « Lire et écrire ».

Face à la montée du tout au numérique et à la disparition progressive des guichets physiques, le fait de ne savoir ni lire ni écrire représente un danger important dans l'accès aux droits et services des publics concernés.

Afin de renforcer le secteur et d'assurer les formations les plus adaptées dans chaque bassin de vie, la constitution d'un état des lieux, tel qu'il est évoqué dans l'accord de coopération, sera primordial pour disposer de données objectives sur les difficultés du public analphabète et permettre de mieux détecter les publics cibles, car rappelons-le, une personne sur dix ne sait ni lire ni écrire.

Il conviendra de mieux coordonner les politiques de formation dispensée par les différents acteurs afin que le public cible puisse suivre tant les formations professionnelles que les formations d'alphabétisation sans être pénalisé.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Lekane.

**Mme Lekane** (PTB). – Dans notre Région, on estime que 10 % de la population rencontre des difficultés importantes pour lire et écrire. Depuis plus de 30 ans, ce chiffre ne bouge pas.

Comme l'explique très bien l'association « Lire et écrire », ce n'est pas un problème individuel, mais un problème social qui a pour cause et pour conséquence l'exclusion des personnes concernées.

En effet, comment trouver du travail, avoir des loisirs ou tout simplement être autonome au quotidien – par exemple, pour chercher un logement, passer le permis de conduire ou prendre les transports en commun – quand on est analphabète ? C'est très compliqué.

C'est pourquoi il est essentiel que les pouvoirs publics développent des politiques qui touchent au maximum les personnes concernées.

L'accord de coopération sur la table va dans le bon sens. Il vise à mieux coordonner les politiques entre les différents niveaux de pouvoir. Nous le soutiendrons.

Cependant, coordonner les politiques entre niveaux de pouvoir, c'est bien, mais le plus important est d'avoir des politiques qui répondent aux problèmes.

En 2014, la Déclaration de politique régionale évoquait le fait de mettre en place une stratégie en matière d'alphabétisation, permettant d'optimiser l'offre de formation et d'accompagnement, en concertation avec les acteurs de terrain. Dix ans plus tard, cette stratégie n'a toujours pas vu le jour.

Au cours de cette législature, l'Observatoire de l'analphabétisme a été créé dans le cadre du Plan de relance. Son activité n'est assurée que jusqu'à la fin de cette année. Selon nous, il est indispensable qu'il soit pérennisé.

Au-delà de l'observatoire, c'est l'ensemble des financements du secteur de l'alphabétisation qui doit aussi davantage être pérennisé, notamment en allouant des moyens structurels plutôt que de toujours passer par des appels à projets.

Pour les associations qui s'activent au quotidien afin de permettre aux personnes en difficulté de lecture et d'écriture de se former et de mieux s'intégrer socialement, c'est un point essentiel parce qu'il va sécuriser leur situation.

Cela va permettre aussi une simplification administrative. C'est un point important quand on sait que 25 % des dépenses de personnel des associations partent dans du travail d'ordre administratif.

Un autre aspect sur lequel il y a aussi encore du travail, c'est l'accès des personnes en difficulté de lecture et d'écriture aux différents services.

Dans les compétences wallonnes, on peut citer le cas du FOREm pour la recherche d'emploi. Dans la réforme de 2021, on a opté pour la numérisation et présenté cela comme un moyen d'aller plus vite pour ceux qui savent utiliser les outils numériques tandis que, pour les autres, les rendez-vous en présentiel étaient maintenus.

Les retours du terrain et d'associations, comme « Lire et écrire », montrent qu'obtenir un rendez-vous en présentiel au FOREm reste difficile. Pour les travailleurs du FOREm, réaliser cet accompagnement demande du temps. Or, vu le manque de personnel et les autres tâches qui leur sont demandées, ils n'ont pas toujours ce temps. Cela n'empêche pas le fait qu'ils soient dévoués et ne demandent pas mieux que de faire un accompagnement qui serait plus personnalisé.

L'exclusion que subissent les personnes analphabètes se voit aussi dans d'autres domaines. Pour prendre un seul exemple, l'examen du permis théorique ressemble plus à un examen de langue française qu'à un test de connaissance du Code de la route. On le regrette, c'est pourquoi Lire et Écrire demande de revoir la formulation des questions en utilisant un français simple, accessible et compréhensible par tous et toutes, et de mieux former les examinateurs aux réalités de l'analphabétisme et de l'illettrisme. Le PTB est tout à fait favorable à cette proposition. Cette mesure, comme d'autres, ne coûterait pas nécessairement beaucoup d'argent, mais elle aurait un impact positif pour les personnes en situation d'analphabétisme ou en difficulté de lecture et d'écriture, en situation d'échec et de manque de confiance en elles.

Pour conclure, nous allons soutenir ce décret, tout en appuyant sur le fait qu'il y a encore beaucoup de travail dans la lutte contre l'analphabétisme et qu'il convient de mieux tenir compte des personnes en difficultés de lecture et d'écriture. En tant que PTB, nous continuerons à nous battre à tous les niveaux de pouvoir pour des politiques qui se veulent plus inclusives.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Sobry.

**Mme Sobry** (MR). – Effectivement, on avance parfois le chiffre d'une personne sur dix qui est analphabète sur notre territoire. D'autres nous disent que le sujet est difficilement mesuré. Pour que les politiques publiques puissent fonctionner, il me semble crucial d'identifier clairement la problématique et qui elle concerne. Si une meilleure détection de l'analphabétisme est primordiale, une meilleure visibilité de l'offre des formations qui existent l'est tout autant afin d'améliorer l'insertion socioprofessionnelle de ce public particulier.

Pour y travailler, la Wallonie, avec les autres autorités concernées, avait créé un espace politique de coordination des politiques en matière d'alphabétisation via un accord de coopération en 2005. Il a malheureusement été constaté que cette CIM dédiée à l'alphabétisation ne s'était plus réunie depuis 2008 ; il aura fallu attendre 2021, à l'initiative du ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Pierre-Yves Jeholet, pour la réactiver.

En Wallonie, outre cet accord de coopération institutionnelle, diverses subventions sont octroyées à la thématique. On travaille de ce côté. Le Gouvernement met aussi en place des conventions pluriannuelles avec l'ASBL Lire et Écrire qui abat un travail formidable dans la lutte contre l'analphabétisme. Cela a été mentionné, mais malgré ces initiatives mises en place, l'on doit admettre que les données connues restent préoccupantes, avec un taux d'illettrisme qui est parmi les plus alarmants d'Europe. Le présent projet de décret devra permettre de mieux lutter contre l'analphabétisme, de disposer de données plus précises sur le profil des personnes qui souffrent d'illettrisme dans notre Région, puisque l'avenant ajoute notamment l'obligation pour les associations du secteur de récolter des données.

Pour conclure, le groupe MR accueille positivement cet accord de coopération et toutes ces mesures en faveur – je le répète – d'une objectivation de la situation en vue de pouvoir disposer et mener des actions plus efficaces.

**M. le Président**. – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, par rapport à cet accord de coopération. Je voudrais d'abord revenir sur le chiffre : « Un Belge sur dix est touché par l'analphabétisme ». Il s'agit d'un chiffre qui est à l'échelle de la Belgique et pas à l'échelle de la Région. Il provient généralement de Statbel qui fait des enquêtes décennales et essaye de les analyser. Ce sont 10 % annoncés parce que – vous le savez comme moi –, les gens qui sont analphabètes ont honte, d'une certaine manière, de leur analphabétisme et n'osent pas le déclarer. On peut estimer qu'il y en a plus à l'échelle de la Belgique, mais si on l'applique à la Wallonie – puisque l'on sait que c'est aussi corrélé aux conditions socio-économiques – on se rend compte que l'on doit être probablement plus autour de 20 %, selon moi, en Wallonie, qu'autour de 10 %.

C'est extrêmement intéressant. Deux éléments le sont : à travers la collecte de données qui est dans cet accord de coopération, mais – Mme la Ministre en a aussi parlé dans le cadre des travaux – aussi à travers le Plan de relance wallon, dans lequel est prévu l'Observatoire qui va travailler à mieux connaître ce public. On a besoin de mieux le connaître pour répondre à ce que Mme Sobry appelle de ses vœux : que ce soit beaucoup plus efficace, que l'on connaisse mieux les gens pour aller les chercher là où ils sont, et pas uniquement essayer de les attirer via des

communications générales ou génériques. Je pense qu'il y a toute une série de gens que l'on doit connaître. Il s'agit de savoir où ils se trouvent, d'aller les chercher et de pouvoir les aider à sortir de cet analphabétisme.

Il y a aussi l'approche multiniveau, et c'est là qu'est tout l'intérêt avec la relance de cette CIM, parce qu'elle permettra, dans les différentes compétences respectives de chacun au sein de notre État fédéral, que des actions en commun puissent être mises en œuvre. J'ose espérer qu'il n'y aura pas de différences politiques entre les uns et les autres. On le sent à travers le débat aujourd'hui, je pense qu'il y a un consensus important entre toutes les formations politiques pour améliorer les choses en termes d'analphabétisme, et il faudra donc alors travailler à tous les niveaux pour aller dans le même sens. Je compte sur cette CIM pour y arriver.

Autre élément aussi en Wallonie, qui montre aussi l'approche globale, au-delà de la question de l'analphabétisme, c'est la question de l'emploi. On sait que cela permet à des gens de se remettre sur le marché de l'emploi. Or, aujourd'hui – on a parlé aussi en commission –, quand on veut faire en même temps une formation professionnalisante et une formation d'alphabétisation, ce n'est pas possible. Il y a toujours dans le cadre du Plan de relance, si je me souviens bien, un projet pilote – je ne sais pas si c'est dans le cadre du Plan de relance, mais en tout cas, je sais qu'il existe un projet pilote – pour permettre d'avancer en même temps sur les deux volets. Je pense qu'au-delà du projet pilote, il faudra avancer beaucoup plus rapidement vers cela, parce que les gens perdent du temps. Le temps est important pour eux, puisque quand vous êtes en situation d'analphabétisme, vous avez généralement des problèmes aussi financiers. C'est pourquoi retrouver un travail est essentiel pour ces gens, parce que cela permet de vivre beaucoup plus dignement.

Autre élément, ce sont les services physiques. On a eu l'occasion d'en discuter. Je rebondis sur ce que mes collègues ont dit. On sait bien que c'est un élément central. On a bien sûr une population qui aujourd'hui est plus mature par rapport au numérique et il faut pouvoir faire du numérique par rapport à cette population. Il y a aussi toute une population qui n'y connaît rien, qui a des difficultés de compréhension parfois et qui n'y connaît rien en termes d'outils ou qui parfois n'a pas accès aux outils numériques. Par rapport à ces personnes – que ce soit au niveau de l'emploi, des banques, de toute une série de choses –, il faut prévoir des services physiques et j'espère en tout cas que l'on pourra encore avancer lors de cette législature, mais surtout que la prochaine législature et le prochain gouvernement fera du maintien des services physiques à l'égard de toutes les personnes une priorité.

Dernière chose, je me permets de rebondir sur ce que Mme Lekane a dit, puisque j'ai encore interpellé la ministre de la Sécurité routière qui est en charge de la question du permis de conduire. C'est une question qui m'importe vraiment beaucoup, parce que je pense qu'elle est centrale aussi. Donc, d'une part par rapport aux personnes analphabètes, mais aussi par rapport aux personnes qui ont des problèmes de compréhension. On a cité le chiffre d'une personne sur quatre qui part en analphabétisme fonctionnel en sortant de l'école. C'est gigantesque et cela doit poser des questions sur notre système d'enseignement. Pour répondre à cela, on a besoin aussi que le permis de conduire soit accessible. Quand on fait un permis de conduire, on est là pour poser des questions par rapport au permis de conduire, par rapport à la sécurité routière et pas par rapport à votre connaissance du français, même si on doit bien sûr y travailler d'un autre côté ; c'est absolument nécessaire. Pour moi, on a vraiment un gros travail à faire et j'espère que l'on pourra avancer beaucoup plus rapidement. J'ai en tout cas demandé à la ministre de la Fonction publique – de la Sécurité routière en l'occurrence – d'accélérer les travaux. J'espère qu'elle pourra accélérer les choses parce qu'on a un vrai besoin d'aller de l'avant dans ce domaine. Je vous remercie.

**M. le Président**. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames et Messieurs les Députés, en février 2005, il y aura bientôt 20 ans, dans le prolongement des différents engagements internationaux qui reconnaissaient l'alphabétisation au titre de droit fondamental de la personne humaine, la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française ont décidé d'améliorer la coordination de leurs politiques en concluant à l'époque un accord de coopération. C'est un accord qui instituait une conférence interministérielle et un comité de pilotage et qui prescrivait la réalisation d'un état des lieux qui se voulait annuel pour permettre de suivre, pour coordonner aussi et améliorer la mise en œuvre des politiques des autorités signataires en matière des politiques d'alphabétisation pour adultes.

Entre-temps, il y avait eu des avis du Conseil d'État qui avaient été rendus, qui estimaient qu'il ne portait pas sur une matière qui devait être réglée par décret, qu'il ne grevait pas les autorités signataires et qu'il ne liait pas les Belges individuellement. L'accord de coopération du 2 février 2005 n'a pas été soumis alors à l'assentiment parlementaire. Il n'a pas fait l'objet non plus d'une publication au *Moniteur belge*, mais il n'en demeure pas moins qu'il a été appliqué jusqu'à aujourd'hui.

À l'occasion d'une conférence interministérielle qui a été organisée par le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la ministre de l'Éducation permanente. À la mi-2021, il s'est avéré nécessaire de procéder à certaines adaptations du dispositif. En effet, outre quelques mises à jour terminologiques, une connaissance plus fine du paysage de l'alphabétisation

en Belgique francophone et du niveau de compétence des populations adultes était indispensable pour :

- améliorer la prise en compte des personnes analphabètes ;
- développer des politiques de prévention de l'illettrisme transversale ;
- coordonner et évaluer l'adéquation de l'offre de formation et de services d'accompagnement au regard des besoins identifiés.

Suivant les pratiques et recommandations du comité de pilotage, cette amélioration des connaissances devait passer par une systématisation du processus de récolte et de traitement des données provenant des secteurs associatifs et parapublics. La participation à ce processus de récolte devenait obligatoire pour certains opérateurs privés. Ainsi, l'assentiment parlementaire s'est avéré nécessaire.

Par ailleurs, le processus impliquait le traitement de certaines données personnelles se rapportant à des personnes physiques. En conséquence, un décret d'assentiment s'est avéré nécessaire pour conférer à celui-ci une base légale précisant les données récoltées et les finalités du traitement en conformité avec la législation européenne applicable. Un avenant a été conclu à l'accord de 2005 pour procéder à ces adaptations. Il ne se concevait pas que seules les dispositions modificatives se voyaient conférer une base légale. C'est la raison pour laquelle tant l'accord original que son avenant sont présentés au Parlement pour assentiment.

Plusieurs députés sont intervenus sur la question de l'accès au numérique et de la fracture. Nous en avons déjà souvent discuté au niveau de la commission dans laquelle je suis invité dans ce Parlement. Par exemple, la grosse réforme de l'accompagnement du FOREm est une réforme que nous avons voulue non excluante. Nous avons travaillé toute la question du phygital, avec des rencontres physiques avec des personnes qui étaient plus éloignées pour des raisons différentes, qu'elles soient en situation d'analphabétisme, d'illettrisme, d'éloignement social, de problèmes divers ou simplement par choix. Cette possibilité est universelle dans les services proposés par le service public de l'Emploi.

J'ai eu l'occasion, comme d'autres députés, d'entendre quelques relais – notamment d'experts – du vécu de personnes qui m'ont expliqué qu'il y avait eu quelques écueils et quelques différences entre la réalité que nous voulons et la réalité de terrain. C'est la raison pour laquelle nous avons pris contact avec le FOREm pour explorer avec elle les éventuelles difficultés qui s'étaient posées afin de s'assurer que cette possibilité soit effectivement universelle dans le cadre des dispositifs du service public de l'Emploi.

Nous sommes très attentifs à cette question depuis le départ, en témoigne l'association très large, en amont, avec l'ASBL « Lire et écrire » et avec le Réseau de lutte contre la pauvreté, dans le cadre de la préparation de la réforme et lors de sa mise en œuvre.

Voilà les éléments qu'il me tenait à cœur de vous communiquer en complément de ce projet de décret relatif à cet accord de coopération en réaction aux éléments qui ont été ajoutés par certains députés. C'est un accord de coopération technique qui ne concernait pas spécifiquement ce dossier, mais pour lequel je trouvais important de vous apporter mon point de vue. Je vous remercie.

**M. le Président**. – Mmes Roberty, Vandorpe, Lekane et Sobry ne souhaitent pas répliquer.

La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – J'ai oublié un élément dans mon intervention, c'est de saluer le travail de « Lire et écrire », comme tous mes collègues l'ont fait. Je m'en voudrais de ne pas le faire, puisque c'est une occasion de leur rendre hommage par rapport à un travail de terrain conséquent et en partie social. En effet, il permet à des gens parfois isolés d'avoir des gens avec qui parler. Je trouve que c'est à souligner.

Par ma réplique, je voudrais les remercier pour leur travail quotidien par rapport à cet enjeu important pour la Wallonie. Je vous remercie.

**M. le Président**. – Vous avez bien raison, Monsieur Disabato.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

*Examen des articles*

**M. le Président**. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret portant assentiment aux accords de coopération du 2 février 2005 et du 20 octobre 2023 relatifs au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes, conclus entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (Doc. 1553 (2023-2024) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article 1er.

**Art. 1er**

Pas d'objection ?

L'article 1er est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour l'article 2 ?

**Art. 2**

Pas d'objection ?

L'article 2 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

## PROJET DE DÉCRET MODIFIANT L'ARTICLE 694/2 DU CODE WALLON DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ RELATIF À L'AIDE AUX PERSONNES LESBIENNES, GAYS, BISEXUELS, BISEXUELLES ET TRANSGENRES (DOC. 1554 (2023-2024) N° 1 ET 2)

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant l'article 694/2 du Code wallon de l'action sociale et de la santé relatif à l'aide aux personnes lesbiennes, gays, bisexuels, bisexuelles et transgenres (Doc. 1554 (2023-2024) N° 1 et 2).

*Discussion générale*

**M. le Président**. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Roberty sous le n° 1554 (2023-2024) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Sobry.

**Mme Sobry** (MR). – Merci, Monsieur le Président. Il s'agit ici d'un décret purement correctif, mais néanmoins important puisqu'il réintroduit la lutte contre les discriminations sur la base de l'orientation sexuelle parmi les missions des maisons arc-en-ciel. Cette mission avait été supprimée par erreur dans le décret du 23 mars 2023 modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé. L'erreur est donc ici réparée.

**M. le Président**. – La parole est à M. Heyvaert.

**M. Heyvaert** (Ecolo). – Merci, Monsieur le Président. Une intervention simplement pour dire que c'était une modification technique et qui n'était pas volontaire. Nous soutenons bien sûr cette modification.

**M. le Président**. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

*Examen des articles*

**M. le Président**. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret modifiant l'article 694/2 du Code wallon de l'action sociale et de la santé relatif à l'aide aux personnes lesbiennes, gays, bisexuels, bisexuelles et transgenres (Doc. 1554 (2023-2024) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article 1er.

**Art. 1er**

Pas d'objection ?

L'article 1er est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 et 3 ?

**Art. 2 et 3**

Pas d'objection ?

Les articles 2 et 3 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

## PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 8 JUIN 2001 INSTITUANT UNE AUTORITÉ INDÉPENDANTE CHARGÉE DU CONTRÔLE ET DU SUIVI EN MATIÈRE DE NUISANCES SONORES AÉROPORTUAIRES EN RÉGION WALLONNE (DOC. 1556 (2023-2024) N° 1 À 3)

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le décret du 8 juin 2001 instituant une autorité indépendante chargée du contrôle et du suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne (Doc. 1556 (2023-2024) N° 1 à 3).

*Discussion générale*

**M. le Président**. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission du budget et des infrastructures sportives.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Tzanetatos sous le n° 1556 (2023-2024) N° 3 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (Les Engagés). – C'est un décret qui ne fera pas grand bruit, puisque c'est essentiellement un décret technique visant à permettre à l'ACNAW d'enfin fonctionner correctement. Et au passage, René Collin et moi-même, nous souhaitons que les promesses et les engagements avancés par le Gouvernement soient tenus, ce qui n'a pas été le cas ces derniers mois, loin s'en faut, dans le recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de cette autorité de contrôle particulièrement utile en Wallonie.

Pourquoi ne voterons-nous pas ce décret ? Nous allons voter contre parce que nous pensons, au gré des questions, des interpellations que nous entendons ici et dans les commissions, que notre Wallonie a besoin aujourd'hui d'une autorité de contrôle sur les nuisances sonores. Pas simplement pour l'aviation, mais aussi pour le chemin de fer, pour les voies routières, autoroutières et voies rapides, où nous souhaitons qu'il y ait une objectivation des nuisances sonores et qu'une autorité indépendante, impartiale puisse à la fois le contrôler, le valider et ensuite, bien sûr, recommander des mesures à l'égard du Gouvernement, voire même de sanctionner les comportements fautifs.

Pour toutes ces raisons, et cela me vaut le plaisir de le dire au ministre en face, ce décret ne fera pas grand bruit. Il aurait pu lutter contre le bruit. Ce n'est pas le cas et c'est pour toutes ces raisons que nous voterons contre ce décret.

**M. le Président**. – La parole est à M. Witsel.

**M. Witsel** (PS). – Les aéroports wallons, singulièrement ceux de Liège et de Charleroi, constituent des pôles importants de développement économique et social. Afin que ces aéroports se développent dans le respect de l'environnement des riverains et que leur cadre de vie soit préservé, le Gouvernement wallon avait mis en place un programme d'accompagnement. Le 8 janvier 2001, le Gouvernement avait institué l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires en Région wallonne dans cet objectif. L'existence de cette autorité est importante dans la mesure où elle permet de maîtriser les nuisances sonores générées par les activités aéroportuaires ainsi que leur impact sur l'environnement. Ce projet de décret va optimiser le fonctionnement de l'ACNAW, renforcer son indépendance et mieux l'armer afin qu'elle soit encore plus efficace. En synthèse, le projet de décret va :

- faciliter le recrutement de nouveaux membres de l'autorité ;
- officialiser la mise à disposition d'un agent de niveau A du Service public de Wallonie afin d'assurer la continuité des missions de l'autorité ;
- élargir le nombre d'acteurs publics du secteur aéroportuaire pouvant solliciter un avis auprès de l'ACNAW et qu'elle permet désormais à la SOWAER de transmettre à l'ACNAW d'initiative des renseignements en sa possession.

Il est très important que ces différents acteurs puissent travailler de manière plus étroite afin que les objectifs poursuivis en matière de lutte contre les nuisances sonores soient mieux rencontrés.

Vous l'aurez compris, mon groupe politique soutiendra ce projet de décret.

**M. le Président**. – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). – Le texte veut donner plus d'indépendance et de facilité à l'ACNAW, l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne. Il s'agit d'un réel besoin parce que, actuellement, on ne peut pas dire que cette autorité fonctionne correctement.

Le premier signe des problèmes qu'elle rencontre, c'est que, quand on va sur le site de l'organisme, on tombe sur un message d'avertissement qui nous indique : « La fonction d'attaché permanent n'étant actuellement pas assurée et la composition de l'autorité étant réduite, le traitement des demandes pourrait s'avérer plus long ».

Le deuxième signe, c'est le rapport d'activité 2022 de l'autorité qui indique que :

- depuis 2018, ses effectifs ont diminué ;
- depuis 2020, l'autorité s'est vu imposer une diminution du nombre de ses réunions ;
- depuis mai 2021, l'attaché permanent n'a pas été remplacé.

Il résulte de ces circonstances que l'autorité a dû renoncer à certaines vérifications qu'elle effectuait systématiquement auparavant et que, dans ce contexte, tout travail de fond reste cependant exclu et le traitement des plaintes et demandes des riverains subit de très importants retards.

Voilà qui montre à quel point une évolution du décret pour l'ACNAW est importante. On espère – et l'on sera attentifs sur ce point – qu'il répondra aux besoins rencontrés par cet organisme.

**M. le Président**. – La parole est à M. Bellot.

**M. Bellot** (MR). – J'interviens à la place de Mme Mauel.

Nous avons vu tout au long de la législature l'importance de la thématique des nuisances sonores aéroportuaires, notamment avec les nombreuses auditions auxquelles nous avons pu assister, par exemple, pour le renouvellement du permis d'environnement de l'aéroport de Liège. Cette thématique a également beaucoup d'écho auprès du citoyen puisque nous avons analysé quelques pétitions à ce sujet.

Ce projet de décret va surtout donner un élan supplémentaire à l'ACNAW grâce à la mise à

disposition d'un attaché permanent provenant du SPW Mobilité et Infrastructures, qui sera chargé de l'assistance administrative et technique de l'autorité.

Nous pouvons souligner positivement la facilitation de la désignation des membres, en permettant davantage de souplesse pour les spécialistes des gênes et des nuisances sonores.

Nous applaudissons le renforcement de l'indépendance de l'ACNAW par la clarification et l'élargissement des incompatibilités. Le décret actuel ne permet pas à un membre de l'ACNAW d'être membre d'une association de défense de l'environnement, ce qui n'a plus beaucoup de sens si l'on est membre sympathisant sans être quotidiennement actif dans cette thématique.

Cette incompatibilité est désormais précisée et ne vaudra que pour les membres exécutifs, membres du CA ou employés par ces associations. Afin de donner davantage de logique, ces incompatibilités seront étendues aux membres du personnel d'une compagnie aérienne, aux membres du CA et du personnel de la SOWAER ainsi qu'aux membres du personnel d'une société acoustique ayant un intérêt dans le secteur aéroportuaire wallon.

Mon collègue, André Antoine, nous a rappelé qu'il avait déposé un décret visant à réformer les missions de l'ACNAW. Son souhait était d'étendre l'examen des nuisances aux matières autoroutière et ferroviaire. Le but de ce projet de décret mené par le Gouvernement est de répondre aux demandes de l'ACNAW afin que ses membres puissent travailler dans des conditions correctes afin de garantir leur indépendance.

Actuellement, il s'agit du secteur aérien. Il n'est toutefois pas question de nier la réalité des nuisances autoroutières et ferroviaires pour lesquelles il existe déjà des plans d'action menés par le SPW Mobilité et Infrastructures. Je tiens à souligner que la Commission européenne imposera l'usage de trains avec essieux silencieux d'ici 2030.

L'actualisation du décret et de l'ACNAW fera l'objet d'un vote favorable des députés du groupe MR pour le secteur aérien. En ce qui concerne les autoroutes et le ferroviaire, je renvoie au ministre de la Mobilité le soin d'une telle organisation.

**M. le Président**. – La parole est à M. Clersy.

**M. Clersy** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, chers collègues, il est vrai que nous avons déjà beaucoup échangé au sein de la Commission des infrastructures aéroportuaires au sujet de l'ACNAW. Cet organe constitue, aux yeux de mon groupe, un organe éminemment important dans la galaxie administrative wallonne. C'est en effet en s'inspirant du modèle français de l'ACNUSA que l'ACNAW a été créée le 8 juin 2001 par un décret instituant une autorité indépendante chargée du contrôle et du suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne. La mise en place effective s'est faite en février 2002, soit il y a plus de 20 ans.

Instituer une autorité indépendante constituait une avancée notable à l'époque afin de renforcer effectivement et de manière très opérationnelle les droits des riverains des aéroports wallons et de leur assurer une meilleure protection en garantissant l'indépendance de cet organe. Lors de son audition dans notre commission, fin 2019, le président de l'ACNAW nous indiquait que la Wallonie faisait figure de pionnière à l'échelon mondial puisque, avec les homologues français de l'ACNUSA, l'ACNAW représentait l'une des deux seules autorités indépendantes de contrôle mises en place en Europe.

L'ACNAW remplit plusieurs missions importantes. Outre la formulation d'avis ou de recommandations sur toute une série de questions liées à la mesure du bruit aux abords des aéroports, à la question de la maîtrise des nuisances sonores, l'ACNAW peut également – elle ne manque pas de le faire – interpeller les autorités compétentes lorsqu'elle a connaissance de manquements aux règles. C'était le cas récemment sur la problématique des retards tardifs au niveau de l'aéroport de Charleroi. Elle peut en outre donner un avis sur toute question relative aux nuisances sonores aéroportuaires soumises par les citoyens.

Chaque année, l'ACNAW publie un rapport et depuis quelques années, le mot d'introduction du président est particulièrement incisif et pointe une série de difficultés majeures qui entravent le bon fonctionnement de cet organe depuis de longs mois. Dans son rapport, le président indiquait : « Tout travail de fond reste cependant exclu dans ces conditions et le traitement des plaintes et demandes des riverains subit un important retard ». Concédons que cela fait désordre. Comment interpréter ce propos ? Il faut le savoir, l'ACNAW est essentiellement une équipe qui compte sept membres, mise en place pour une durée de quatre ans, avec des mandats renouvelables. La quatrième équipe a été mise en place le 8 février 2015 et leur mandat a expiré quatre ans plus tard. Depuis 2018, ces effectifs ont été diminués à la suite du non-remplacement du président et des membres démissionnaires.

L'équipe est passablement décimée depuis quatre ans et le renouvellement s'est heurté à des difficultés liées au profil recherché. On est dans un domaine de compétence extrêmement spécifique ; les profils recherchés sont donc rares et difficiles à trouver pour compléter l'équipe. Nous espérons, Monsieur le Ministre, que les précisions que vous avez apportées à l'article 2 permettront de rencontrer cet écueil et de renouveler enfin l'équipe de l'ACNAW qui, je pense, en a bien besoin.

Il y a une seconde problématique datant de 2021 : la question du remplacement de l'attaché permanent. On a affaire à une équipe quasi bénévole qui gère cette équipe de l'ACNAW et un seul professionnel qui est l'attaché permanent. M. Beugnies a fait tout à l'heure allusion à ce qui figure sur le site de l'ACNAW où il est indiqué que l'autorité, textuellement, a dû renoncer à certaines vérifications qu'elle effectuait systématiquement auparavant.

On espère que l'article 3 de ce décret va enfin permettre de répondre à cette situation chaotique. C'est vraiment capital, car depuis quatre ans, l'ACNAW n'est tout simplement plus en état de fonctionner et d'assumer ses fonctions légales. Il y avait urgence à agir et c'est ce que vous vous apprêtez à faire en nous proposant ce décret, Monsieur le Ministre, que nous allons voter.

Je suis satisfait que, pour le court terme, une solution intervienne, mais je pense qu'il reste toute une série d'éléments qui devront, à très court terme, être débattus en ce qui concerne l'avenir de l'ACNAW et le rôle que l'on entend lui faire jouer dans la protection des riverains de l'aéroport. Si à mon sens, ce décret est tout à fait essentiel, il s'avère assez technique par certains aspects, même s'il est important.

Un des points que je souhaitais aborder concernant l'avenir de cet organe concerne directement les riverains victimes de nuisances sonores aéroportuaires. Si pas mal d'entre eux connaissent aujourd'hui la SOWAER, ils sont beaucoup moins nombreux à connaître l'existence de l'ACNAW. C'est d'autant plus dommageable que sur le terrain, les problématiques restent importantes, sont parfois de plus en plus aiguës.

Je pense notamment – je l'ai abordé tout à l'heure – au retour des avions en dehors des heures d'exploitation des aéroports, à certains changements de trajectoire, à l'absence de sanctions dissuasives pour les compagnies contrevenantes. On sait que vous y travaillez, et j'espère que l'on pourra bientôt débattre de cette question au sein de ce Parlement.

Il est aussi question d'inquiétudes liées à l'arrêté relatif aux sanctions qui est malheureusement insatisfaisant.

On est dans une situation paradoxale où l'ACNAW, de l'aveu même de son président, reçoit moins de plaintes que la SOWAER. C'est une situation tout à fait paradoxale. L'autorité chargée du développement des aéroports répond à la majorité des plaintes des riverains, alors qu'une autorité neutre et indépendante a été mise en place à cet effet.

C'est la proposition que j'avais faite à M. le Ministre, je souhaite que l'on puisse entamer un travail sur cette question de gouvernance de la gestion des plaintes qui doit être au centre de nos préoccupations. Elle pose question pour pas mal de riverains. Elle pose question en termes d'indépendance, mais aussi en termes de lisibilité.

Je disais tout à l'heure que l'ACNAW était née sur base du modèle français de l'ACNUSA. Au départ, l'ACNUSA a un mode de fonctionnement très semblable à celui de l'ACNAW, mais les trajectoires sont divergentes. L'ACNUSA a continué à grandir et est partie dans une direction tout à fait différente, en étendant son *scope* d'actions, comme on dit en anglais, c'est-à-dire qu'elle dispose aujourd'hui de missions étendues qui ne se limitent pas aux nuisances sonores, mais qui épousent l'ensemble du spectre des nuisances environnementales.

À ce titre, je tiens à dire qu'intellectuellement, la réflexion de M. Antoine est intéressante. Cependant, pour mon groupe, s'il faut étendre les compétences de l'ACNAW, cela doit être dans le domaine spécifique de l'aéroportuaire, pas spécialement dans le domaine du bruit. Je reconnais que la contribution au débat était intéressante, même s'il ne faut pas donner l'impression que d'un coup de baguette magique, on peut changer les choses. Cela demande une instruction complémentaire à ce niveau.

Ce modèle français est intéressant, aussi dans son évolution. Il faudra se repencher sur les éléments mis en œuvre. Ils sont intéressants. Si vous en avez l'occasion, allez visiter ce site de l'ACNUSA. C'est une bible en matière d'informations à portée environnementale liées aux nuisances des aéroports. Cela doit nous inspirer, avec des modèles particuliers.

Par exemple, j'ai appris que les dépassements sonométriques ne sont pas sur base de mesures qui sont faites à partir des sonomètres, mais sur base de non-respect de trajectoire. La contestation est beaucoup plus facile pour un dépassement de x décibels qu'une trace radar qui montre que vous n'étiez pas là où vous deviez vous trouver. Il y a des idées qui germent et qui mériteraient d'être analysées.

En corollaire, si l'on veut donner des missions étendues à l'ACNAW, une question de moyens se posera. À ce stade, le budget de l'ACNAW en 2003 était de 350 000 euros. Aujourd'hui, c'est 54 000 euros, alors que – vous le concéderez, Monsieur le Ministre – l'activité aéroportuaire s'est développée.

Il faudra pérenniser l'outil et réfléchir à ses missions futures. On a encore de l'espace, peut-être pas pour entamer une réforme complète, mais pour initier un travail dans la perspective de la prochaine mandature.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Dolimont.

**M. Dolimont**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Je serai assez *straight to the point*. Comme vous le savez, Liege Airport et BSCA constituent des pôles importants de

développement économique et social. Le Gouvernement est resté très attentif durant toute cette législature à concilier le développement et le respect du cadre de vie des riverains. C'est un élément central de toute la politique aéroportuaire wallonne.

L'Autorité indépendante pour le contrôle et le suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne – l'ACNAW en abrégé – n'est pas un élément nouveau. Cela a été instauré par le décret du 8 juin 2001, et il répondait, déjà à l'époque, à cette préoccupation centrale. On sait que, quand on développe une activité, elle doit s'intégrer dans le milieu dans lequel elle évolue.

Le décret faisant en son temps, l'application a montré quelques difficultés. Il était donc venu le temps de le remettre à jour pour répondre aux attentes de l'ACNAW et lui permettre d'exercer les missions qui lui étaient confiées. Après discussion avec l'ensemble des membres, on a essayé de converger vers une solution qui leur permettra de travailler sereinement. L'idée est de pouvoir rouvrir l'ensemble des postes, qu'ils puissent travailler sereinement et accomplir les missions qui sont les leurs.

Par conséquent, on entend faciliter le recrutement d'un nouveau membre de l'ACNAW, qui a été rendu complexe, en raison de dispositions trop contraignantes du texte précédent. L'heure était venue de le faire évoluer.

Un autre objectif est de renforcer l'indépendance des membres de l'ACNAW via l'instauration de nouvelles incompatibilités pour ceux-ci. Il s'agira d'un gage de crédibilité dans les avis rendus par l'ACNAW.

Enfin, afin d'assurer la continuité des missions de l'ACNAW, celle-ci disposera dorénavant du support des services du Gouvernement, notamment par le détachement d'un agent de niveau A, chargé à temps plein de son assistance administrative et technique. Le présent projet de décret instaure en ce sens le support d'un attaché permanent en faveur de l'autorité et pérennise, de ce fait, cette fonction de support d'importance pour l'autorité. Nous pouvons nous réjouir de cette avancée significative, qui pourra être mise en œuvre dès l'adoption du texte et de son arrêté, en cours de finalisation.

Mon ambition est d'implémenter la réforme avant la fin de la législature, mais il est superflu de le rappeler. Cinq articles composent le projet de décret soumis à votre adoption. Je ne vais pas les citer à nouveau ici, on a eu l'occasion d'en débattre largement en commission.

En conclusion, ce projet de décret répond aux préoccupations de l'acteur principal, c'est-à-dire de l'ACNAW, en facilitant, à l'avenir, le recrutement de ses membres, donc en pérennisant le cadre de fonctionnement de l'ACNAW, en officialisant le soutien d'un attaché permanent pour lequel la fonction se voit pérennisée. L'autonomie de l'ACNAW est, par ailleurs, renforcée.

Je ne doute pas un seul instant que les membres de ce Parlement trouveront dans ce texte l'équilibre des intérêts qui a toujours guidé la politique aéroportuaire wallonne et je me permets, d'ores et déjà, de les remercier pour l'attention qu'ils ont portée à ce travail.

**M. le Président**. – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Je voudrais remercier d'abord M. Bellot d'avoir avancé des arguments complémentaires aux nôtres pour soutenir les amendements que nous avons déposés. Je voudrais remercier M. Clersy d'avoir reconnu qu'il y avait une démarche intellectuelle de qualité et qu'elle méritait d'être entendue par le Gouvernement tôt ou tard.

Par contre, je ne remercierai pas le ministre, qui est resté sourd à tous nos appels à l'évolution attendue, y compris des membres de l'ACNAW, qui sont prêts à épouser d'autres missions que le seul spectre des aéroports. Qu'il ne m'en veuille pas de lui rappeler que, ces derniers mois, l'ACNAW a été mise un peu en sourdine puisque l'on ne lui a pas donné les moyens de fonctionner.

Pour toutes ces raisons, je pense que notre vote négatif est largement justifié.

**M. le Président**. – MM. Witsel, Beugnies, Bellot et Clersy ne souhaitent pas répliquer.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

*Examen des articles*

**M. le Président**. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret modifiant le décret du 8 juin 2001 instituant une autorité indépendante chargée du contrôle et du suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne (Doc. 1556 (2023-2024) N° 1 à 3).

Nous commençons par l'examen de l'article 1er.

**Art. 1er**

Pas d'objection ?

L'article 1er est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 5 ?

**Art. 2 à 5**

Pas d'objection ?

Les articles 2 à 5 sont adoptés.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

J'invite Mmes les Secrétaires Grovonius et Goffinet à venir me rejoindre à la tribune pour procéder aux votes.

## PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. DE LAMOTTE À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR LA MISE EN DANGER DE L'EXTENSION DU TRAM DE LIÈGE PAR MM. DE LAMOTTE, ANTOINE, CRUCKE, MME GOFFINET ET M. DESQUESNES (DOC. 1561 (2023-2024) N° 1) ET PAR MM. BIERIN, LOMBA ET MME GALANT (DOC. 1562 (2023-2024) N° 1)

*Vote nominatif*

**M. le Président**. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. de Lamotte à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur la mise en danger de l'extension du tram de Liège.

La première motion motivée de MM. de Lamotte, Antoine, Crucke, Mme Goffinet et M. Desquesnes a été imprimée et distribuée sous le document n° 1561 (2023-2024) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Bierin, Lomba et Mme Galant a été imprimée et distribuée sous le document n° 1562 (2023-2024) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Bierin, Lomba et Mme Galant.

La parole est à M. de Lamotte, auteur principal du projet de motion motivée.

**M. de Lamotte** (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Président. Je voulais attirer l'attention de l'assemblée ici sur la situation du tram à Liège, où la saga des retards, la saga des finances font les beaux jours de tous les journaux, au grand dam des riverains et des commerçants qui, au départ d'un blues vis-à-vis du chantier, se sont retrouvés face à la faillite d'un certain nombre de personnes. Aujourd'hui, même après la médiation, on se rende compte qu'il y a encore des retards et un doute concernant le fait de financer l'extension du tram de Liège vers Seraing, alors que l'on vient d'avoir une décision sur la jonction vers Herstal.

Monsieur le Ministre, vos réponses en commission n'ont convaincu que peu de monde. Le tram est un élément structurant et fondamental sur le territoire de la ville de Liège pour la mobilité qui est nécessaire. Rappelons que les TEC, c'est 45 % en région liégeoise. Étant donné ces faits, la motion que j'ai déposée vise à :

- demander au Gouvernement de garantir le financement de l'extension vers Herstal et Seraing ;
- lui demander, en outre, d'être attentif pour assurer un suivi actif de ce chantier afin d'éviter tout nouveau retard, malgré les craintes nouvelles qui ont été réitérées ;
- attirer l'attention à nouveau sur le mal-être et les faillites des commerçants dans la ville de Liège.

Je vous remercie.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Cremasco** (Ecolo). – Majoritairement, je pense que nous sommes d'accord avec M. de Lamotte. Liège n'est pas une île. Ce tram doit être connecté à Seraing et à Herstal. Il s'agit de la bonne échelle de la métropole et de la bonne échelle de la solidarité territoriale. Nous sommes complètement d'accord.

En ce qui concerne Herstal, Monsieur de Lamotte, vous savez comme moi qu'un accord a été conclu. Vous connaissez les réponses que M. le Ministre a données en commission, à savoir de mettre toute l'énergie et les discussions en cours au Gouvernement pour arriver à une solution complexe techniquement et budgétairement, certes, mais aussi sur l'extension sérésienne.

Je vous propose, chers collègues, de soutenir le Gouvernement dans cette tâche-là et de soutenir ces extensions. Je voulais juste ajouter un petit bémol : en 2011, j'étais élue ici et je me rappelle que le ministre du Budget a scindé le chantier. Je me demande, si l'on avait laissé le chantier global, on ne serait pas aujourd'hui allé plus vite et si cela n'aurait pas été moins cher.

**M. le Président**. – La parole est à M. Liradelfo.

**M. Liradelfo** (PTB). – Je ne vais pas revenir sur toutes les péripéties du chantier du tram qui s'est fait dans la douleur pour les habitants et pour les commerçants de Liège, et avec beaucoup d'incertitudes pour les habitants de Herstal, et de Seraing aujourd'hui. On apprend que le chantier, à savoir l'extension vers Herstal, serait sur les bons rails. Aujourd'hui, il me semble légitime de demander une réponse claire pour l'extension qui concerne Seraing. Ce n'est pas trop demander d'avoir des réponses claires pour les habitants. Y aura-t-il un financement ? Dans le fond, y aura-t-il vraiment un tram à Seraing ? Nous allons soutenir la motion des Engagés.

**M. le Président**. – Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

61 membres prennent part au vote.
42 membres répondent oui.
19 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Galant, Gardier, Grovonius, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laruelle, Legasse, Léonard, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mengoni, Roberty, Ryckmans, Sahli, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Crucke, de Lamotte, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Pavet, Schonbrodt, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

## PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. HERMANT À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ARRÊT À LA DEMANDE DES BUS DES TEC PAR M. HERMANT (DOC. 1563 (2023-2024) N° 1) ET PAR M. HEYVAERT, MME GALANT ET M. FONTAINE (DOC. 1564 (2023-2024) N° 1)

*Vote nominatif*

**M. le Président**. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hermant à M. le Ministre Henry sur la mise en place d'un système d'arrêt à la demande des bus des TEC.

La première motion motivée de M. Hermant a été imprimée et distribuée sous le document n° 1563 (2023-2024) N° 1.

La seconde motion pure et simple de M. Heyvaert, Mme Galant et M. Fontaine a été imprimée et distribuée sous le document n° 1564 (2023-2024) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par M. Heyvaert, Mme Galant et M. Fontaine.

La parole est à M. Hermant, auteur principal du projet de motion motivée.

**M. Hermant** (PTB). – Chers collègues, le Haut Conseil français pour l'égalité des femmes et des hommes a publié une étude montrant que 100 % des femmes qui utilisent les transports publics disaient avoir été victimes au moins une fois de comportements inadéquats, voire répréhensibles pénalement, allant du regard lourdement assistant à l'agression caractérisée. L'étude Assuralia de 2018 montrait que 80 % des femmes qui utilisent les transports en commun adaptent leur comportement suite au harcèlement dont elles sont victimes. La mesure que nous proposons aujourd'hui est simple : il s'agit de l'arrêt à la demande par les voyageurs dans les bus TEC la nuit, par une personne – une femme – importunée dans le bus par exemple, ou qui veut éviter de trop longs déplacements dans le noir. Celle-ci pourrait demander au chauffeur de s'arrêter en toute sécurité entre deux arrêts. Cela pourrait être aussi utile pour les personnes âgées.

Voilà ce qu'ils en disaient dans la presse en France : cette mesure est apparue dans les années 1990 au Canada, dans l'agglomération de Toronto, et ensuite à Montréal. En 2000, les Nations Unies la désignent comme l'une des meilleures pratiques en matière de développement local et progressivement, elle essaime dans d'autres villes canadiennes ; à New York en 2009 ; en Suède en 2011 ; à Istanbul et Sao Paulo en 2016. En France, la pionnière est la Ville de Nantes. La descente à la demande y est expérimentée à partir de novembre 2015 jusqu'en avril 2016 sur l'ensemble des lignes de bus après 22 heures 30, et vise essentiellement à formaliser une habitude déjà prise par quelques conducteurs. Au vu de son bon déroulé, la société de transports en commun de Nantes a décidé de pérenniser cette mesure. Depuis, d'autres réseaux ont emboîté le pas : c'est le cas de Bordeaux qui a initié l'expérimentation en 2017 et vient d'annoncer la généralisation de cette pratique à toutes les lignes, dont Brest. Depuis le 1er septembre 2023, la RATP à Paris – toute la ville de Paris, ainsi que la proche banlieue – a maintenant généralisé ce système d'arrêt à la demande la nuit.

Nous demandons simplement que l'installation des arrêts à la demande la nuit soit intégrée rapidement au plan de gestion de la TEC. Nous espérons que cette mesure sera soutenue par tous les collègues ici présents. La Wallonie doit être à la pointe de la lutte contre la violence faite aux femmes et cette mesure simple, qui ne coûte pas un franc, pourrait être généralisée rapidement.

**M. le Président**. – La parole est à M. Heyvaert, auteur principal du projet de motion pure et simple.

**M. Heyvaert** (Ecolo). – C'est un sujet important. M. le Ministre a pu expliquer toutes les mesures prises sous cette législature.

Sur le principe de l'arrêt à la demande, M. le Ministre avait initié la réflexion avec les associations représentant les femmes. Il a expliqué que ce point n'était plus mis en avant par l'association « Vie féminine », qui n'était plus demandeuse de ce processus, car il amenait aussi des risques.

M. le Ministre a laissé la porte ouverte quant au principe que l'on ne décide pas à la place des femmes ni à la place des associations qui les représentent. La porte est ouverte et le débat doit continuer, mais on le fera avec elles.

**M. le Président**. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

61 membres prennent part au vote.
42 membres répondent oui.
8 membres répondent non.
11 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Galant, Gardier, Grovonius, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laruelle, Legasse, Léonard, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mengoni, Roberty, Ryckmans, Sahli, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Pavet, Schonbrodt.

- Se sont abstenus :
Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Crucke, de Lamotte, Dispa, Goffinet, Hermant, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

*Justification d'abstention*

**M. le Président**. – La parole est à M. Hermant.

**M. Hermant** (PTB). – On a eu un contact avec « Vie féminine » ce matin par mail. M. le Ministre a dit que toutes les associations n'étaient pas d'accord avec cette mesure. C'est faux, elles ne sont pas du tout contre. Elles disent simplement qu'il faut former. C'est une mesure absolument nécessaire de former le personnel à bord des bus, pour que cette mesure soit efficace. Elle n'est pas du tout contre cette mesure, au contraire.

Les exemples internationaux montrent que cela fonctionne. Cela ne va certainement pas tout régler, on n'a jamais dit cela, mais c'est une mesure qui peut être mise en place en Wallonie, à l'instar d'autres villes.

## PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. DESQUESNES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR L'EXTRÊME LENTEUR DANS LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS PUBLICS EN WALLONIE PAR MM. DESQUESNES ET DISPA (DOC. 1567 (2023-2024) N° 1) ET PAR M. LOMBA, MMES GALANT ET DELPORTE (DOC. 1568 (2023-2024) N° 1)

*Vote nominatif*

**M. le Président**. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Desquesnes à M. le Ministre Collignon sur l'extrême lenteur dans la rénovation des logements publics en Wallonie.

La première motion motivée de MM. Desquesnes et Dispa a été imprimée et distribuée sous le document n° 1567 (2023-2024) N° 1.

La seconde motion pure et simple de M. Lomba, Mmes Galant et Delporte a été imprimée et distribuée sous le document n° 1568 (2023-2024) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par M. Lomba, Mmes Galant et Delporte.

La parole est à M. Dispa, deuxième auteur du projet de motion motivée.

**M. Dispa** (Les Engagés). – La motion que M. Desquesnes et moi-même avons signée au nom du groupe des Engagés ne se veut pas polémique. Elle fait suite à un débat qui a eu lieu en commission. Ce débat a confirmé un certain nombre de chiffres particulièrement inquiétants par rapport à l'état du parc immobilier public.

Aujourd'hui, selon les chiffres mêmes du ministre, il y a plus de 30 000 logements publics qui portent un label F ou G. Ce sont des passoires énergétiques.

Le Gouvernement wallon a lancé un plan ambitieux de rénovation des logements publics au début de la législature. Au départ, on ambitionnait de rénover 25 000 logements sur la période 2020-2024. Au fil du temps, on s'est rendu compte que c'était inaccessible. L'objectif a donc été revu à la baisse. On parle désormais de 20 000 logements, l'échéance étant, quant à elle, reportée à 2026 ou 2027.

Au-delà des objectifs, ce qui est inquiétant, c'est le taux de réalisation de ceux-ci. On voit bien que les crédits de liquidation ne sont pas utilisés. Toujours selon les chiffres du ministre, à ce jour, il y a un peu plus de 3 600 logements qui sont en chantier. On voit que l'on ne va pas y arriver.

Le ministre espère que l'on atteigne tout doucement un rythme de croisière, mais, à ce rythme, on ne va pas y arriver. C'est la raison pour laquelle nous demandons, à travers cette motion, que l'on fasse une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de ce Plan de rénovation, en s'appuyant sur les comités de suivi qui existent, dans le but d'établir une trajectoire pluriannuelle de rénovation du parc de logements publics qui soit conforme au calendrier fixé dans le plan Air-Énergie-Climat.

Ce serait une façon de préparer la poursuite des efforts, puisque chacun est conscient que ce qui aura été fait sous cette législature ne sera pas suffisant. Il faudra amplifier les efforts sous la législature suivante. Si l'on avait cette trajectoire, on préparerait ainsi le travail à poursuivre sous la prochaine législature. C'est le sens de la motion que nous déposons.

**M. le Président**. – La parole est à M. Lomba, auteur principal du projet de motion pure et simple.

**M. Lomba** (PS). – La rénovation énergétique des logements publics est une priorité régionale. Pour preuve, les dossiers de rénovation initiés représentent 23 870 logements, malgré le contexte de crises successives. Je ne vais pas les rappeler, on les connaît tous.

Le programme phare en matière de rénovation énergétique des logements publics s'inscrit dans une continuité des politiques qui ont été mises en œuvre depuis quelques années déjà. On rappellera le Plan de rénovation exceptionnel de 1 milliard d'euros, ainsi que le plan PIVert qui avait été initié en son temps.

Le ministre a rappelé effectivement que le volume des marchés de travaux de rénovation a quintuplé entre 2019 et 2023, et doublé entre 2022 et 2023, passant ainsi de 49 millions d'euros en 2019 à 240 millions d'euros en 2023. Ce n'est pas rien.

Concernant l'évaluation dont on vient de parler, qu'elle soit qualitative ou quantitative du programme, elle prévoit un suivi de la mise en œuvre par deux comités, un comité technique et un comité financier qui se réunissent trimestriellement et dont la mission principale consiste à assurer la bonne mise en œuvre de celui-ci. Par ailleurs, le Plan de relance prévoit qu'une évaluation *ex ante* et *ex post* sera prise en charge par l'IWEPS et sera réalisée. D'ailleurs, la remise des conclusions et des recommandations du Gouvernement est prévue au printemps de cette année, ce qui rend donc obsolète et inutile la motion déposée par Les Engagés ce jour.

C'est avec humilité, mais avec détermination, que le ministre déploie sa politique de logement qui, rappelons-le, aura atteint un montant de 2 milliards d'euros sous cette législature. Le combat continue.

**M. le Président**. – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). – Le programme de rénovation est très bien sur papier pour les bénéficiaires d'un logement public, mais dans la pratique cela n'avance pas. En réalité, ce qui était concrètement réalisé est alarmant. En commission, le ministre a parlé de lourdeurs administratives qui pouvaient expliquer les retards dans le programme de rénovation, mais je trouve cela fou comme justification. C'est comme si l'on découvrait qu'il y a des procédures compliquées, comme si on ne le savait pas avant. Pourtant, le ministre avait aussi les clés en main pour accélérer ces procédures.

Un autre élément qui m'a surpris en commission est qu'il y a actuellement 30 000 logements identifiés comme passoires énergétiques et seulement 12 000 vont être réglés par le plan de rénovation actuel. Il restera donc 18 000 passoires énergétiques pour lesquelles le ministre renvoie au prochain Gouvernement. Est-ce cela prendre ses responsabilités ? Est-ce cela répondre aux besoins de la population ? Non, on ne le pense pas.

**M. le Président**. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

61 membres prennent part au vote.
43 membres répondent oui.
18 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Galant, Gardier, Grovonius, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laruelle, Legasse, Léonard, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Roberty, Ryckmans, Sahli, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Crucke, de Lamotte, Dispa, Goffinet, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Pavet, Schonbrodt, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

**PROJET DE DÉCRET RELATIF AUX CENTRES DE FORMATION ET D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ADAPTÉS ET MODIFIANT LE CODE WALLON DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ, LE DÉCRET DU 12 NOVEMBRE 2021 RELATIF À L'ACCOMPAGNEMENT ORIENTÉ COACHING ET SOLUTIONS DES CHERCHEURS D'EMPLOI ET LE CODE JUDICIAIRE (DOC. 1551 (2023-2024) N° 1 À 3)**

*Votes nominatifs*

**Art. 19**

**M. le Président**. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 19 du projet de décret relatif aux centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés et modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé, le décret du 12 novembre 2021 relatif à l'accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi et le Code judiciaire, par MM. Disabato, Sahli et Mme Sobry (Doc. 1551 (2023-2024) N° 3).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mmes Kelleter et Mauel.

- Il est procédé au vote nominatif.

60 membres prennent part au vote.
51 membres répondent oui.
9 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bangisa, Bastin, Bellot, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, Crucke, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Galant, Gardier, Goffinet, Grovonius, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Laruelle, Legasse, Léonard, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mengoni, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Witsel.

- Se sont abstenus :
Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Pavet, Schonbrodt.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Nous allons voter sur l'article 19 amendé du même projet de décret.

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mmes Kelleter et Mauel.

- Il est procédé au vote nominatif.

60 membres prennent part au vote.
51 membres répondent oui.
9 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bangisa, Bastin, Bellot, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, Crucke, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Galant, Gardier, Goffinet, Grovonius, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Laruelle, Legasse, Léonard, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mengoni, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Witsel.

- Se sont abstenus :
Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Pavet, Schonbrodt.

En conséquence, l'article 19 amendé est adopté.

*Vote sur l'ensemble*

**M. le Président**. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret amendé relatif aux centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés et modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé, le décret du 12 novembre 2021 relatif à l'accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi et le Code judiciaire (Doc. 1551 (2023-2024) N° 1 à 3).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mmes Kelleter et Mauel.

- Il est procédé au vote nominatif.

60 membres prennent part au vote.
60 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bangisa, Bastin, Bellot, Bernard, Beugnies, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, Crucke, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Galant, Gardier, Goffinet, Grovonius, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Laruelle, Legasse, Lekane, Léonard, Liradelfo, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mengoni, Mugemangango, Pavet, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Schyns, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Witsel.

En conséquence, le projet de décret amendé est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

## PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 22 NOVEMBRE 2023 ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL, LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE EN MATIÈRE D'ASSISTANCE AUX VICTIMES (DOC. 1552 (2023-2024) N° 1, 1*BIS* ET 2)

*Vote nominatif*

**M. le Président**. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 22 novembre 2023 entre l'État fédéral, la Communauté française et la Région wallonne en matière d'assistance aux victimes (Doc. 1552 (2023-2024) N° 1, 1*bis* et 2).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mmes Kelleter et Mauel.

- Il est procédé au vote nominatif.

60 membres prennent part au vote.
60 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bangisa, Bastin, Bellot, Bernard, Beugnies, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, Crucke, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Galant, Gardier, Goffinet, Grovonius, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Laruelle, Legasse, Lekane, Léonard, Liradelfo, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mengoni, Mugemangango, Pavet, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Schyns, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Witsel.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

## PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT AUX ACCORDS DE COOPÉRATION DU 2 FÉVRIER 2005 ET DU 20 OCTOBRE 2023 RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DE POLITIQUES CONCERTÉES EN MATIÈRE D'ALPHABÉTISATION DES ADULTES, CONCLUS ENTRE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, LA RÉGION WALLONNE ET LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE (DOC. 1553 (2023-2024) N° 1 ET 2)

*Vote nominatif*

**M. le Président**. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment aux accords de coopération du 2 février 2005 et du 20 octobre 2023 relatifs au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes, conclus entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (Doc. 1553 (2023-2024) N° 1 et 2).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mmes Kelleter et Mauel.

- Il est procédé au vote nominatif.

60 membres prennent part au vote.
60 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bangisa, Bastin, Bellot, Bernard, Beugnies, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, Crucke, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Galant, Gardier, Goffinet, Grovonius, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Laruelle, Legasse, Lekane, Léonard, Liradelfo, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mengoni, Mugemangango, Pavet, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Schyns, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Witsel.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

**PROJET DE DÉCRET MODIFIANT L'ARTICLE 694/2 DU CODE WALLON DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ RELATIF À L'AIDE AUX PERSONNES LESBIENNES, GAYS, BISEXUELS, BISEXUELLES ET TRANSGENRES (DOC. 1554 (2023-2024) N° 1 ET 2)**

*Vote nominatif*

**M. le Président**. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant l'article 694/2 du Code wallon de l'action sociale et de la santé relatif à l'aide aux personnes lesbiennes, gays, bisexuels, bisexuelles et transgenres (Doc. 1554 (2023-2024) N° 1 et 2).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mmes Kelleter et Mauel.

- Il est procédé au vote nominatif.

60 membres prennent part au vote.
60 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bangisa, Bastin, Bellot, Bernard, Beugnies, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Courard, Cremasco, Crucke, de Lamotte, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Galant, Gardier, Goffinet, Grovonius, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Laruelle, Legasse, Lekane, Léonard, Liradelfo, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mengoni, Mugemangango, Pavet, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Schyns, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Witsel.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

**PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 8 JUIN 2001 INSTITUANT UNE AUTORITÉ INDÉPENDANTE CHARGÉE DU CONTRÔLE ET DU SUIVI EN MATIÈRE DE NUISANCES SONORES AÉROPORTUAIRES EN RÉGION WALLONNE (DOC. 1556 (2023-2024) N° 1 À 3)**

*Vote nominatif*

**M. le Président**. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant le décret du 8 juin 2001 instituant une autorité indépendante chargée du contrôle et du suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne (Doc. 1556 (2023-2024) N° 1 à 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

61 membres prennent part au vote.
51 membres répondent oui.
10 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bangisa, Bellot, Bernard, Beugnies, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Dupont, Evrard, Fontaine, Frédéric, Galant, Gardier, Grovonius, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laruelle, Legasse, Lekane, Léonard, Liradelfo, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Mengoni, Mugemangango, Pavet, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schonbrodt, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, Crucke, de Lamotte, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 17 heures 47 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

Mme Fatima Ahallouch, PS
M. André Antoine, Les Engagés
M. Gaëtan Bangisa, PS
M. Christophe Bastin, Les Engagés
M. François Bellot, MR
M. John Beugnies, PTB
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
M. Christophe Clersy, Ecolo
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. Philippe Courard, PS
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
Mme Valérie De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière
M. Michel de Lamotte, Les Engagés
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. François Desquesnes, Les Engagés
M. Laurent Devin, PS
M. Michel Di Mattia, PS
M. Manu Disabato, Ecolo
M. Benoît Dispa, Les Engagés
M. Adrien Dolimont, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives
M. Jori Dupont, PTB
M. André Frédéric, Président
Mme Jacqueline Galant, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
M. Philippe Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures
M. Antoine Hermant, PTB
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Laure Lekane, PTB
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Éric Lomba, PS
M. Olivier Maroy, MR
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
Mme Sabine Roberty, PS
M. Mourad Sahli, PS
M. László Schonbrodt, PTB
Mme Rachel Sobry, MR
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
M. Nicolas Tzanetatos, MR
Mme Mathilde Vandorpe, Les Engagés
M. Thierry Witsel, PS

## INDEX DES MATIÈRES


- Accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi
- Administratice générale du FOREm
- Aide aux personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres
- Alphabétisation des adultes
- Arrêt à la demande des bus des TEC
- Assistance aux victimes
- Avertisseurs de radars
- Chutes de neige
- Code judiciaire
- Code wallon de l'action sociale et de la santé
- Contrat de service public 2024-2028 des TEC
- Débat d'actualité
- Dégradation des routes
- Financements des grandes villes
- Marchés de recouvrement des taxes régionales
- Mobilisation des agriculteurs wallons
- Nuisances sonores aéroportuaires
- Parc éolien de Bourcy
- Plan d'action national Environnement-Santé
- Pollution liée aux broyeurs à métaux
- Rénovation des logements publics
- Supracommunalité
- Tram de Liège

## ABRÉVIATIONS COURANTES

| | |
|---|---|
| ACNAW | Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne |
| ACNUSA | Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (France) |
| ADN | acide désoxyribonucléique |
| AGW | arrêté du Gouvernement wallon |
| APA | allocation pour l'aide aux personnes âgées |
| APW | Association des provinces wallonnes (ASBL) |
| ARNE | Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW) |
| ASBL | association sans but lucratif |
| AViQ | Agence pour une vie de qualité |
| AWAC | Agence wallonne de l'air et du climat |
| AWSR | Agence wallonne pour la sécurité routière |
| BCAE | bonnes conditions agricoles et environnementales (critère de conditionnalité des aides financières européennes allouées à l'agriculture) |
| BSCA | Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud) |
| BST | Belgian Scrap Terminal (Terminal de ferraille belge) |
| CA | conseil d'administration |
| CESE | Conseil économique, social et environnemental de Wallonie |
| CESE | Comité économique et social européen |
| CFISPA | centre(s) de formation et d'insertion socioprofessionnelle adapté(s) |
| CIM | conférence interministérielle |
| CIMES | Conférence interministérielle Environnement-Santé |
| covid | coronavirus disease (maladie à coronavirus) |
| CPAS | centre(s) public(s) d'action sociale |
| DPR | Déclaration de politique régionale |
| EER | Économie, Emploi et Recherche (SPW) |
| ENVIeS | plan wallon Environnement-Santé |
| ETA | entreprise de travail adapté |
| FGTB | Fédération générale du travail de Belgique |
| FJA | Fédération des jeunes agriculteurs |
| FOREm | Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi |
| FUGEA | Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs |
| FWA | Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL) |
| GW | Gouvernement wallon |
| ISSeP | Institut scientifique de service public (Région wallonne) |
| IWEPS | Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique |
| KU | Katholieke Universiteit (Université catholique) |
| LGBTQIA+ | lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes, asexuels + les nombreux autres termes désignant les genres et les sexualités |
| MERCOSUR | Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud) |
| MWB | FGTB Métal |
| NEHAP | National Health and Environnemental Action Plan (plan national d'action Environnement-Santé) |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |
| OTW | Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC) |
| PCB | polychlorobiphényle |
| PFAS | perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées) |
| PIVert | Plan d'investissement vert |
| PMR | personne à mobilité réduite |
| PRED | plan de réduction des émissions diffuses de particules |
| PV | procès-verbal |
| QR | quick response (code QR : code à réponse rapide) |
| RATP | Régie autonome des transports parisiens |

| | |
|---|---|
| RTBF | Radio-télévision belge de la Communauté française |
| SCIP | Structure de coordination de l'information patrimoniale |
| SDT | Schéma de développement du territoire |
| SNPC | Syndicat national des propriétaires et copropriétaires |
| SOWAER | Société wallonne des aéroports (SA) |
| SPF | Service public fédéral |
| SPW | Service public de Wallonie |
| Statbel | Office belge de statistique |
| TEC | Société de transport en commun |
| ULB | Université libre de Bruxelles |
| UPSI | Union professionnelle du secteur immobilier |
| UVCW | Union des villes et communes de Wallonie |
| WAPPS | Plan wallon de prévention et de promotion de la santé |
| ZIP | zone(s) d'intervention prioritaire |